

Commune de Bourg-en-Lavaux

RAPPORT DE GESTION 2023

PREAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL
SUR LA GESTION DURANT L'ANNÉE 2023

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions de l'article 93c de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, de l'article 34 du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, modifié le 16 novembre 1984, et de l'article 95 du règlement du Conseil communal de Bourg-en-Lavaux du 15 décembre 2023, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre son rapport annuel sur la gestion des biens communaux pour l'année 2023.

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

vu le préavis no 08/2024 de la Municipalité du 29 avril 2024 ;

où le rapport de la Commission de gestion ;

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2023 et d'en donner décharge à la Municipalité.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Table des matières

AUTORITES	5
CONSEIL COMMUNAL	6
MUNICIPALITE	16
ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES ET AFFAIRES SOCIALES	24
GREFFE MUNICIPAL	25
RECEPTION – ACCUEIL	29
FINANCES	30
RESSOURCES HUMAINES	32
OFFICE DE LA POPULATION	36
AFFAIRES SOCIALES	38
ECOLES, TOURISME, CULTURE ET ASSAINISSEMENT	39
ECOLES	40
ACCUEIL PRE ET PARASCOLAIRE	42
TOURISME	43
CULTURE	43
ASSAINISSEMENT	45
URBANISME, ENERGIE, DURABILITE, ET POLICE DES CONSTRUCTIONS	51
SERVICE URBANISME ET DURABILITE	52
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	52
DURABILITE	55
POLICE DES CONSTRUCTIONS	58
COMMUNICATION	61
SECURITE, SPORTS, MANIFESTATIONS, PORTS ET RIVES	62
SÉCURITÉ	63
SPORTS	71
MANIFESTATIONS	72
SOCIETES LOCALES	73
RIVES, PLAGES ET COURS D'EAU	74
DOMAINES ET VOIRIE	76
DOMAINES VITICOLES	77
FORETS	81
VOIRIE, ESPACES VERTS ET CIMETIERES	83
PATRIMOINE BATI, BIBLIOTHEQUE, PAROISSES ET CULTES	87
REALISATION DU PLATEAU DE LA GARE	88
BÂTIMENTS ET LOCATION	90
BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE	96
PAROISSES ET CULTES	98
INFRASTRUCTURES ET MOBILITE	99
TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES	100
RESEAU D'EAU POTABLE	106
ECLAIRAGE PUBLIC	110
MOBILITE	111
INFORMATIQUE ET INTERNET	111

AUTORITÉS



Conseil communal

Législature 2021-2026

Bureau du Conseil et bureau électoral

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2023

1.	M.	Sébastien Hope Weber	Président	BEL Action
2.	Mme	Daniela Nagy	1 ^{ère} vice-Présidente	Vert-e-s et Ouvert-e-s
3.	M.	Loïc Desfayes	2 ^{ème} vice-Président	Vert'Libéraux
4.	Mme	Elodie Griffard	Scrutatrice	PLR-ICD
5.	Mme	Elodie Parisod	Scrutatrice	PLR-ICD
6.	Mme	Aurélie Badoux	Scrutatrice suppléante	BEL Action
7.	M.	Léon Denisart	Scrutateur suppléant	PSIG
8.	Mme	Catherine Fonjallaz	Secrétaire	

Du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

1.	Mme	Daniela Nagy	Présidente	Vert-e-s et Ouvert-e-s
2.	M.	Loïc Desfayes	1 ^{er} vice-Président	Vert'Libéraux
3.	M.	Laurent Berthet	2 ^{ème} vice-Président	PLR-ICD
4.	M.	Léon Denisart	Scrutateur	PSIG
5.	Mme	Elodie Parisod	Scrutatrice	PLR-ICD
6.	Mme	Aurélie Badoux	Scrutatrice suppléante	BEL Action
7.	Mme	Eliane Potterat	Scrutatrice suppléante	BEL Action
8.	Mme	Catherine Fonjallaz	Secrétaire	
	M.	Jérémy Berthet	Secrétaire suppléant	PLR-ICD

Conseil communal

PLR-ICD (20 sièges)

1. BAEHLER Raoul
2. BERTHET Laurent
3. BERTHET Jérémy
4. CURRAT Christian
5. DUBOUX Charles-Henri
6. FONTANNAZ Pierre-André
7. GAUDIN Vivian
8. GFELLER Lionel
9. GRIFFARD Elodie
10. GROSS Florence
11. JOLY Aurélie
12. JOLY Jacques
13. LEDEREY François
14. MASSY Stéphane
15. PARISOD Elodie
16. PARISOD Roland
17. POTIN Jane
18. RUFİ Bernard
19. SCHOPFER Marlyse
20. VELUZ Olivier

BEL Action (15 sièges)

1. BADOUX Aurélie
2. BLAILE-RICCARD Delphine
3. CARDINAUX Mathieu
4. CUENOUD Carline
5. DUBOUX Blaise
6. ELLIS Thomas
7. HILL Valérie
8. HOPE WEBER Sébastien
9. NOVERRAZ Johanne
10. PFEIFFER Nathalie
11. PITTET François
12. POTTERAT Eliane
13. POTTERAT Nicolas
14. REGAMEY Lionel
15. WEBER Mélanie

Vert-e-s et Ouvert-e-s (11 sièges)

1. BAEHLER BECH Anne
2. DANA Gilles
3. DEVANTHERY Matthieu
4. GERIG Annigna
5. GYGAX Jérôme
6. INDERMÜHLE Izia
7. KAZEMI Yves
8. MINGARD Nancy
9. NAGY Daniela
10. NOËL Mathias
11. PILLEVUIT JARNE Eliane

PSIG (9 sièges)

1. ARBEL Anouk
2. BLANC Nicolas
3. CUENOUD Jonas
4. DA SILVA Candida
5. DEBRAINE Basile
6. DENISART Léon
7. JANEIRO Margarida
8. LAVANCHY Christine
9. OSTORERO Chantal

Vert'Libéraux (5 sièges)

1. BEGUELIN Laurent
2. BRAND Thérèse
3. DESFAYES Loïc
4. LAMBELET Margaux
5. VOGEL Julien V.-A.

Commissions permanentes - Associations

Commission des finances

1.	M.	Christian Currat	Président	PLR-ICD
2.	Mme	Anne Baehler Bech	membre	Vert-e-s et Ouvert-e-s
3.	Mme	Chantal Ostorero	membre	PSIG
4.	M.	Nicolas Potterat	membre	BEL Action
5.	M.	Olivier Veluz	membre	PLR-ICD

Commission de gestion

1.	M.	François Pittet	Président	BEL Action
2.	M.	Jérémy Berthet	membre	PLR-ICD
3.	M.	Gilles Dana	membre	Vert-e-s et Ouvert-e-s
4.	M.	Lionel Gfeller	membre	PLR-ICD
5.	Mme	Margarida Janeiro	membre	PSIG
6.	Mme	Margaux Lambelet	membre	Vert'Libéraux
7.	M.	Lionel Regamey	membre	BEL Action

Commission de recours en matière d'impôts

1.	Mme	Anne Baehler Bech	membre	Vert-e-s et Ouvert-e-s
2.	M.	Léon Denisart	membre	PSIG
3.	Mme	Johanne Noverraz	membre	BEL Action
4.	Mme	Jane Potin	membre	PLR-ICD
5.	M.	Julien V.-A Vogel	membre	Vert'Libéraux

Association Police Lavaux - APOL

1.	M.	Laurent Béguelin	membre	Vert'Libéraux
2.	M.	Basile Debraine	membre	PSIG
3.	M.	Thomas Ellis	membre	BEL Action
4.	Mme	Florence Gross	membre	PLR-ICD
5.	M.	Yves Kazemi	membre	Vert-e-s et Ouvert-e-s
6.	M.	François Lederrey	membre	PLR-ICD

Association Intercommunale des Eaux du Jorat - AIEJ

1.	M.	Laurent Béguelin	membre	Vert'Libéraux
2.	M.	Jonas Cuénoud	membre	PSIG
3.	M.	Thomas Ellis	membre	BEL Action
4.	M.	Jacques Joly	membre	PLR-ICD
5.	M.	Mathias Noël	membre	Vert-e-s et Ouvert-e-s

Association Scolaire Centre Lavaux - ASCL

1.	M. Raoul Baehler	Président	PLR-ICD
2.	M. Laurent Berthet	membre	PLR-ICD
3.	Mme Delphine Blailé-Riccard	membre	BEL Action
4.	Mme Thérèse Brand	membre	Vert'Libéraux
5.	M. Mathieu Cardinaux	membre	BEL Action
6.	Mme Candida da Silva	membre	PSIG
7.	Mme Izia Indermühle	membre	Vert-e-s et Ouvert-e-s
8.	Mme Aurélie Joly	membre	PLR-ICD
9.	M. Stéphane Massy	membre	PLR-ICD
10.	Mme Eliane Pillevuit Jarne	membre	Vert-e-s et Ouvert-e-s
11.	Mme Mélanie Weber	membre	BEL Action
12.	Mme Anouk Arbel	membre suppléante	PSIG
13.	Mme Nancy Mingard	membre suppléante	Vert-e-s et Ouvert-e-s

ORPC - Organisation de protection civile

1.	M. Charles-Henri Duboux	délégué	PLR-ICD
----	-------------------------	---------	---------

Séances

M. Sébastien Hope Weber a dirigé 3 séances ordinaires et Mme Daniela Nagy 2 séances ordinaires au cours desquelles le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

1ère séance - 6 février 2023

Préavis municipaux

Adoption - **autres** des conclusions des préavis municipaux suivants, examinés par les commissions :

- **Rapport-Préavis 01/2023** - Réponse au postulat de Mesdames C. Bachmann et M. Janeiro « Remplir de l'espace avec du lien : une maison des associations dans notre commune »
Le Conseil communal a pris acte de la réponse de la Municipalité et il est classé.
- **03/2023** - Crédit d'étude pour l'élaboration du devis général de rénovation de l'immeuble rue du Temple 1 à Cully
- **04/2023** - Demande de crédit pour les aménagements routiers de l'interface de Pra grana, ligne TL no 47, ligne car postal no 381 **(amendé)**

Postulat

M. G. Dana et Mme V. Hill « Planification pour un déploiement maîtrisé des antennes 5G »

Il est renvoyé directement à la Municipalité.

2ème séance - 8 mai 2023

Préavis municipaux

Adoption - **autres** des conclusions des préavis municipaux suivants, examinés par les commissions :

- **Rapport-Préavis 02/2023** - Réponse au postulat de Mme A. Baehler Bech et consorts « Vers des vignes communales biologiques, saines et exemplaires »
Le Conseil communal a pris acte de la réponse de la Municipalité et il est classé.
- **06/2023** - Plateau de la Gare à Cully - Secteur Est - Assainissement des eaux usées et pluviales
- **08/2023** - Nouveau règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions (**amendé**)

3ème séance - 19 juin 2023

Préavis municipaux

Adoption - **autres** des conclusions des préavis municipaux suivants, examinés par les commissions :

- **09/2022** - Rapport de gestion 2022
- **10/2022** - Comptes 2022
- **11/2022** - Grandvaux - Chemin de la branche et route de la Crétaz - Assainissement des eaux usées et pluviales et réfection sectorielle de la conduite d'eau potable
- **Rapport-Préavis 12/2023** - Réponse au postulat de M. G. Dana et Mme V. Hill et consorts "Planification pour un déploiement maîtrisé des antennes 5G" du 6 février 2023
Le Conseil communal a pris acte de la réponse de la Municipalité et il est classé.
- **13/2023** - Révision du règlement du Conseil communal du 7 septembre 2016 - Modification des articles 11, 38, 39, 40, 58, 62, 65, 69, 101 et 110

4ème séance - 9 octobre 2023

Préavis municipaux

Adoption - **autres** des conclusions des préavis municipaux suivants, examinés par les commissions :

- **07/2023** - Demande de crédit pour la réfection du pont et de l'estacade des Luges, assainissement de la chaussée et consolidation du glissement, RC 763 sortie d'Epesses
- **14/2023** - Arrêté d'imposition 2024
- **15/2023** - Crédits supplémentaires au budget communal 2023

- **16/2023** - Remplacement de conduites d'eau sous pression, secteurs Chauderon - Genevrey - Bovarde à Grandvaux (**amendé**)
- **17/2023** - Demande d'un crédit d'ouvrage pour la rénovation de l'immeuble sis rue du Temple 1 à Cully (**amendé**)
- **19/2023** - Travaux d'entretien des enrochements des rives communales et plage de Moratel à Cully - Installation d'un système d'arrosage et de drainage des pelouses du quai de l'Indépendance et de la place d'Armes

Postulats

- Mme Anne Baehler Bech et consorts « Pour un projet pilote pour la culture de vignes communales sans produits de synthèse »
Le Conseil communal prend en considération ce postulat, et le renvoie à la Municipalité qui y répondra au moyen d'un rapport dans un délai maximum d'une année.
- Mme Christine Lavanchy et consorts « Corriger les défauts de jeunesse de la nouvelle taxe déchets verts »
Le Conseil communal prend en considération ce postulat, et le renvoie à la Municipalité qui y répondra au moyen d'un rapport dans un délai maximum d'une année.

Motion

Cogest et Cofin « Bilan organisationnel et fonctionnel tiré par la Municipalité 12 ans après la fusion - Quel enseignement pour la législature à venir ? 5 ou 7 Municipaux ? »
Le Conseil communal prend en considération cette motion, et la renvoie à la Municipalité qui y répondra avec une étude ou un projet de décision dans un délai maximum d'une année.

5ème séance - 8 décembre 2023

Préavis municipal

Adoption - **autres** des conclusions des préavis municipaux suivants, examinés par les commissions :

- **18/2023** - Crédit pour l'aménagement du jardin Rosalie de Constant au chemin de Courseboux à Cully
- **20/2023** - Traitements et indemnités des membres de la Municipalité pour la seconde partie de la législature 2021-2026
- **21/2023** - **Budget 2024 (amendé)**

Votations - Résultats

Scrutin du 18 juin 2023

Fédéral

01 Objet : Imposition minimale OCDE/G20

Arrêté fédéral du 16 décembre 2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises).

Taux de participation : 50.87%

BULLETINS	Rentrés	1'758
	Blancs	57
	Nuls	1
	Valables	1'700

Suffrages		
Oui	1'481	87.12%
Non	219	12.88%

Statut : accepté

02 Objet : Loi sur le climat et l'innovation

Loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI).

Taux de participation : 50.87%

BULLETINS	Rentrés	1'758
	Blancs	16
	Nuls	0
	Valables	1'742

Suffrages		
Oui	1'281	73.54%
Non	461	26.46%

Statut : accepté

03 Objet : Loi COVID-19

Modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19).

Taux de participation : 50.87%

BULLETINS	Rentrés	1'758
	Blancs	43
	Nuls	1
	Valables	1'714

Suffrages		
Oui	1'215	70.89%
Non	499	29.11%

Statut : accepté

Cantonal

Taux de participation : 50.87%

Objet : Initiative populaire cantonale "Pour la protection du climat"

BULLETTINS	
Rentrés	1'758
Nuls	1
Blancs	41
Valables (dont blancs)	1'757

Suffrages		
Oui	1'099	62.55%
Non	617	35.12%
Blancs	41	2.33%

Statut : **accepté**

Scrutin du 22 octobre 2023

Conseil national - Élection de 19 membres vaudois

Taux de participation : 53.49%

MANDATS	19
ELECTEURS INSCRITS	
Hommes	1'699
Femmes	1'795
Total	3'494 (81)*
CARTES DE VOTES RECUES	1'967

BULLETTINS	Rentrés	1'869	(82)
	Blancs	10	(83)
	Nuls	30	(84)
	Valables	1'829	(85)
	Non modifiés	963	(86)
	Modifiés / manuscrits avec dénomination	559	(87)
	Modifiés / manuscrits sans dénomination	307	(88)

LISTES		SUFFRAGES			
No	Dénomination	nominatifs	complémentaires	de parti (total)	
01	Les Jeunes du Centre	169	3	172	(01)*
02	Parti Pirate Vaudois	240	0	240	(02)
03	POP - Parti Ouvrier et Populaire	378	5	383	(03)
04	Les Vert-e-s. Mouvement écologiste vaudois	4'563	51	4'614	(04)
05	Les Libres	540	43	583	(05)
06	Jeunesse socialiste vaudoise - JSV	497	0	497	(06)
07	Parti socialiste vaudois	6'707	142	6'849	(07)

08	Jeunes UDC Vaud	130	0	130	(08)
09	PLR. Les Libéraux-Radicaux	9'129	223	9'352	(09)
10	VERT'LIBÉRAUX-ENGAGÉS POUR DEMAIN	1'079	65	1'144	(10)
11	La Terre au Centre	600	6	606	(11)
12	VERT'LIBÉRAUX	1'294	42	1'336	(12)
13	UDC Liberté et Mobilité	782	3	785	(13)
14	VERT'LIBÉRAUX-JEUNES VERT'LIBÉRAUX	351	0	351	(14)
15	Le Centre	609	24	633	(15)
16	UDC Vaud	3'561	107	3'668	(16)
17	UDF	22	1	23	(17)
18	Jeunes vert exs vaudois exs	712	6	718	(18)
19	Ensemble à Gauche (da,S&E,solidaritéS, indép.)	769	0	769	(19)
20	PLR. Énergie libérale	521	0	521	(20)
21	Jeunes Libéraux-Radicaux vaudois	310	17	327	(21)
22	Alliance du Centre - PEV	96	1	97	(22)
	Sous-total suffrages de parti	33'059	739	33'798	(96)
	Suffrages blancs			953	(97)
	Total			34'751	(98)

*Codes à l'usage de la Confédération

Lien membres élus :

<https://www.elections.vd.ch/votelec/app21/index.html?id=CHCN20231022#v=hemi cycle>

Conseil des Etats - Élection de 2 membres vaudois - 1^{er} tour

Taux de participation : 54.64%

BULLETTINS	Rentrés	1'909
	Nuls	17
	Valables (dont blancs)	1892
	Blancs	10

SUFFRAGES	Totaux
Broulis Pascal	846
Buclin Hadrien	45
Buffat Michaël	524
Chevalley Ella-Mona	69
Dridi Zakaria	10
Gétaz Emmanuel	133
Janeiro Margarida	124

Mahaim Raphaël	442
Maillard Pierre-Yves	904
Meylan François	31
Timofte Anaïs	34
Weber Céline	307
Zimmermann Angela	141
Voix éparses	16
TOTAL	3'626

Scrutin du 12 novembre 2023

Conseil des Etats - Élection de 2 membres vaudois - 2^{ème} tour

Taux de participation : 47.14%

BULLETTINS	Rentrés	1'655
	Nuls	6
	Valables (dont blancs)	1'649
	Blancs	24

SUFFRAGES obtenus	Totaux
Broulis Pascal	876
Mahaim Raphaël	746
Voix éparses	3
TOTAL	1'625

En gras, le conseiller élu au Conseil des Etats.

Municipalité

(législature 2021 - 2026)

Composition et organisation

(Copyright : Gaia Baur)



Administration générale, finances et affaires sociales

(jusqu'au 31 juillet, Administration générale, finances et police des constructions)

M. Jean-Pierre Haenni, Syndic

(suppléant : M. Raymond Bech)

Greffe municipale	Office de la population
Finances	Affaires sociales et santé
Ressources humaines	Archives
Police des constructions	Représentations



Ecoles, tourisme, culture et assainissement

M. Raymond Bech, Municipal

(suppléant : M. Jean Christophe Schwaab)

Ecoles	Culture
Accueil pré et parascolaire	Déchets
Tourisme	Eaux usées
Lavaux Unesco	



Urbanisme, énergie, durabilité et police des constructions

(jusqu'au 31 juillet, Urbanisme et durabilité)

M. Jean-Yves Cavin, Municipal

(suppléante : Mme Evelyne Marendaz)

Urbanisme	Durabilité
Police des constructions	Communication
Energie	Affaires sociales et santé



Sécurité, sports, manifestations, ports et rives

M. Jean-Paul Demierre, Municipal

(suppléant : M. Jean-René Gaillard)

Police	Manifestations
Police du commerce	Sociétés locales
Protection civile	Promotion économique
Défense incendie	Plages, ports et radiers
Sports	



Domaines et voirie

M. Jean-René Gaillard, Municipal

(suppléant : M. Jean-Paul Demierre)

Domaines viticole et agricole	Forêts
Caves	Voirie
Améliorations foncières	Entretien espaces Verts
	Cimetières



Patrimoine bâti

Mme Evelyne Marendaz, Municipale

(suppléant : M. Jean-Yves Cavin)

Dossier spécifique : réalisation plateau de la Gare	Location de salles
Bâtiments	Conciergerie
Gérances	Bibliothèque
	Paroisses



Infrastructures et mobilité

M. Jean Christophe Schwaab, Vice-syndic

(suppléant : M. Jean-Pierre Haenni)

Travaux	Mobilité et transports
Eclairage public	Informatique et internet
Eau potable	

Séances

Au cours de l'année 2023, la Municipalité a tenu 45 séances ordinaires, la première le 9 janvier et la dernière le 18 décembre, dont une séance extramuros à Praz Vully le 4 septembre.

La Municipalité a procédé à un remaniement des dicastères en parallèle de la réorganisation des services de l'administration communale, plus particulièrement la création du service Urbanisme, énergie-durabilité et police des constructions qui n'aura qu'un seul municipal à qui répondre dans une logique de fluidité de l'information et de supervision. Ainsi, dès le 1^{er} août, le Conseiller municipal Jean-Yves Cavin a pris en charge le dicastère de l'urbanisme, énergie-durabilité, police des constructions et communication. Le syndic Jean-Pierre Haenni a quant à lui la charge du dicastère de l'administration générale, finances, ressources humaines, office de la population, affaires sociales, santé et archives. Les autres dicastères sont demeurés inchangés.

La Municipalité se réunit le lundi matin, à la salle de Municipalité, au 1^{er} étage de la Maison Jaune. Outre les vingt préavis soumis au Conseil communal, neuf communications lui ont été adressées. Ces dernières traitaient de l'état d'avancement du Plan directeur des routes, du projet relatif à la rénovation/reconstruction des infrastructures scolaires et du préavis 04/2023-Interface de Pra Grana-arrêt Pra Forni, de la création du service Urbanisme, énergie-durabilité et police des constructions, de l'image directrice du bourg de Cully, du Plan énergie et climat communal, de l'état des lieux à mi-législature du Programme de législature de la Municipalité, de l'état 2023 du programme de rénovation et entretien des bâtiments propriétés de la commune, et du Plan des investissements 2024.

Réponse aux vœux et observations relevés par la Commission de gestion sur l'exercice 2022

Observation O/2022.1

Il n'existe pas formellement de niveau de service type ANS (Accord de Niveau de Service) entre une demande reçue d'un habitant de la Commune et au minimum un accusé de réception retourné dans un délai donné

Réponse de la Municipalité

La Municipalité et les services de l'administration communale s'efforcent de répondre dans les meilleurs délais aux diverses et multiples sollicitations des administré-e-s. En parallèle de l'étude d'implémentation de la GED, un mandat de mise à niveau du système de management sera initié.

Observation O/2022.2

La CG a constaté la possibilité de créer une ou deux places de travail. Elle pense cependant que la Commune serait rapidement à l'étroit si le nombre d'employés communaux devait croître. Elle constate également que les locaux dans la Maison

Jaune ne sont pas adaptés pour des employés à mobilité réduite ou temporairement accidentés.

Réponse de la Municipalité

Les nouvelles collaboratrices engagées suite à la création du service Urbanisme et durabilité ont toutes trouvé place dans les locaux dévolus au secteur de la police des constructions, au 2^{ème} étage du bâtiment administratif communal. Quelques aménagements seront entrepris pour utiliser au mieux l'espace disponible. Les locaux de la Maison Jaune ne sont effectivement pas adaptés pour des personnes à mobilité réduite, que ce soit pour le public ou le personnel. Au vu de la configuration des lieux, il n'y a pas de solution immédiate pour y remédier. Les personnes à mobilité réduite peuvent se rendre dans le bâtiment situé en face, accessible. Dans le cas où une collaboratrice ou un collaborateur venait à être accidenté, une place de travail temporaire pourrait être aménagée dans le bâtiment précité. En cas d'engagement d'une personne à mobilité réduite, une solution de place de travail devrait être trouvée dans le bâtiment sis route de Lausanne 2.

Observation O/2022.3

M. Haenni, municipal en charge de la police des constructions, a mis en place une réelle et forte délégation auprès de son équipe, principalement MM. Jaquet et le responsable de la police des constructions. Cet élément de rapport de hiérarchie, associé aux compétences de son équipe, est perçu comme un bon point par la CG.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité en prend acte.

Observation O/2022.4

Le rythme de travail très soutenu du service (nb : urbanisme, assainissement et bâtiments), en perpétuel « flux tendu » pour reprendre les termes du chef de service paraît délicat à la CG pour deux raisons : pas assez de temps disponible pour étudier l'organisation et l'aménagement des espaces ainsi que l'intégration aux stratégies d'urbanisme communal et cantonal ; peu de disponibilité pour la gestion et le suivi d'un éventuel futur chantier majeur (hôpital, futurs bâtiment scolaires, etc.).

Réponse de la Municipalité

Au printemps 2023, le responsable de la police des constructions, espace public et planification a annoncé son départ de l'administration. Une réflexion quant au remaniement des services a été initiée qui a abouti à la création du service Urbanisme, énergie-durabilité et police des constructions au mois d'août. Les engagements du personnel découlant de cette nouvelle organisation se sont déroulés dans le courant de l'année. Elle permet d'envisager la politique territoriale de manière plus approfondie et d'appréhender les différents chantiers majeurs, notamment du bourg de Cully, en synergie avec les autres services techniques de l'administration communale.

Vœux V/2022.5

Afin de quantifier les réalisations liées à la durabilité et gérées par la police des constructions, la CG suggère l'étude de la mise en place de nouveaux indicateurs comme par exemple la surface installée de panneaux solaires, le nombre de pompes à chaleur installées ou les volumes habitables isolés. Il est cependant possible que ces éléments de mesure de performance environnementale soient déjà prévus dans le futur Plan énergie et climat communal.

Réponse de la Municipalité

Le service Urbanisme et durabilité renseigne quant aux dossiers traitant spécifiquement des demandes relatives aux panneaux solaires et au remplacement de système de chauffage (cf. « police des constructions »). A l'avenir, il sera également tenu compte de ces indicateurs qui peuvent être englobés dans les demandes d'autorisation pour des nouvelles constructions et/ou rénovation de bâtiments.

Vœux V/2022.6

Afin d'éviter l'obsolescence du plan de classement des arbres établi en octobre 2021, une procédure de mise à jour régulière semble souhaitable à la GC.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité et les services communaux concernés partagent cet avis et souhaitent tenir à jour le plan des arbres. Afin de mettre en place la procédure à suivre, notamment sur le plan technique, l'analyse est en cours avec notre prestataire.

Vœux V/2022.7

Exécution des mesures compensatoires (nb : des arbres abattus) : en raison de la forte occupation du service, les vérifications sont effectuées seulement pour les demandes importantes ; le contrôle de la détermination des jeunes essences plantées est très délicat et pourrait être confié à un professionnel de la branche. La CG suggère que la Municipalité se positionne quant à l'externalisation de ces opérations de vérification ainsi qu'à les rendre systématiques.

Réponse de la Municipalité

Les demandes d'abattage d'arbre(s) sont déposées la plupart du temps dans les dossiers de demande de permis de construire. La Commission technique communale chargée du contrôle de la bonne exécution des travaux en vue de la délivrance du permis d'habiter/utiliser visite les lieux et s'enquiert de la plantation réalisée lors de compensation exigée. En cas de non-exécution, le permis d'habiter n'est pas délivré. Pour les autres demandes qui concernent uniquement un ou des arbres, une visite par année sera organisée pour vérifier que les exigences pour la compensation soient bien respectées.

Vœux V/2022.8

La CG souhaite que l'organigramme soit adapté à la réalité et exhaustif.

Réponse de la Municipalité

L'organigramme a été adapté et tient compte de la nouvelle organisation de l'administration communale. Il mentionne les fonctions et le taux d'EPT du secteur, mais n'indique pas les nom et prénom du personnel pour des raisons de confidentialité. Les apprenti-e-s ne sont également pas mentionné-e-s ; il n'est en effet pas aisé d'évaluer le taux d'EPT qu'il-elle représente. Le programme de formation leur permet d'évoluer dans chaque service, en changeant tous les six mois.

Observation O/2022.9

La CG se réjouit de la prochaine formation d'un membre du personnel de la voirie pour l'encadrement d'un futur apprenti agent d'exploitation.

Réponse de la Municipalité

La formation est en cours d'acquisition. La Municipalité souhaite engager un-e apprenti-e agent-e d'exploitation pour la rentrée 2025.

Observation O/2022.10

La CG se réjouit que le personnel n'ait jamais eu recours à des solutions de soutien psychologique et rappelle cependant que ces problématiques peuvent exister et provoquer de la souffrance et/ou des conflits malgré qu'aucune ne soit signalée.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité demeure attentive au bien-être et à la santé du personnel. En cas de problème à sa place de travail, chaque collaboratrice ou collaborateur peut approcher la responsable des ressources humaines qui saura diriger la personne auprès de l'entité la plus adéquate selon la situation.

Vœux V/2022.11

La CG souhaite – si des encouragements à une mobilité plus durable ne sont pas inscrits au PECC – que la Municipalité étudie la mise en place d'un plan mobilité pour l'ensemble du personnel communal.

Réponse de la Municipalité

L'administration communale a un devoir d'exemplarité en termes de mobilité. Ainsi, l'une des actions (n° 25) du PECC est de mettre en place un plan de mobilité de l'administration qui devrait être réalisé en 2024-2025.

Observation O/2022.12

La CG observe que le contenu de ce règlement (nb : règlement interne de la Municipalité) est, pour l'heure, maintenu hors de portée du public. Plusieurs autres communes (Nyon et Yverdon) le mettent à disposition du public sur leur site internet.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité est d'avis que ce règlement concerne majoritairement le mode de fonctionnement de ses membres entre eux et avec les services de l'administration. Il ne semble pas y avoir d'intérêt public à consulter ce document.

Observation O/2022.13

En écho à l'observation sur la mise hors de portée du public du règlement, la CG observe que le régime auquel des commissions municipales sont soumises n'est pas toujours connu de ces dernières.

Réponse de la Municipalité

L'article 4 du règlement interne de la Municipalité traite des nominations des commissions municipales. Il est précisé que « *Les membres des commissions qui ne font pas partie de l'administration ont droit à des jetons de présence dont le montant est arrêté par la Municipalité. La rémunération est équivalente à celle adoptée par le Conseil communal pour la législature 2021-2026 pour les vacations des Conseillères et Conseillers communaux, sauf pour les membres de la Commission d'urbanisme.* ». Toutefois, les membres des Commissions ont tout loisir de différer de cette pratique ce que font certaines Commissions qui fonctionnent depuis de nombreuses années, avec validation de la solution retenue par la Municipalité.

Observation O/2022.14

Fort de son analyse du règlement interne à la Municipalité et de son entretien avec le boursier et le syndic, la CG dresse les observations suivantes en matière de SCI :

- La Commune répond aux exigences strictement légales, mais repose en partie sur fonctionnement tacite de la bourse.

- La Commune a dans les mains une proposition de mise en œuvre d'un SMQ qui couvrirait complètement les besoins de formalisation et d'automatisation de contrôles. Ce SMQ dépend de la mise en place d'une GED.
- La Municipalité a dans son programme de législature l'implémentation d'une GED et le projet de SMQ pourrait s'y associer.

La CG estime donc que la Municipalité doit simplement aller de l'avant avec le projet GED et que la question du SCl se résoudra par elle-même dans le cadre de ce projet. Si le projet GED devait être reporté, la CG recommande alors de formaliser directement dans le règlement interne à la Municipalité ou au travers d'une procédure interne le rôle central de la bourse sur le contrôle des factures.

Réponse de la Municipalité

Le projet d'implémentation de la GED est à l'étude. Deux solutions retenues sont en cours d'analyse.

Observation O/2022.15

La CG a remarqué que toutes les photographies illustrant le rapport de gestion ne sont ni créditées à leurs auteurs, ni datées. Etant donné que les rapports de gestion sont des documents publics, la question des droits d'auteur et du moment de la prise de vue ont une réelle importance.

Réponse de la Municipalité

Les photographies du présent rapport de gestion sont documentées. Celles qui sont utilisées par les services communaux, par exemple sur le site internet communal, sont libres de droit.

Observation O/2022.16

La CG a constaté que de nombreux graphiques intégrés dans le rapport de gestion sont en trois dimensions. Malgré les légendes et les valeurs mentionnées, l'usage d'une 3^{ème} dimension fausse souvent la perception et la lecture d'un graphique. Par souci d'homogénéité entre les différents graphiques, il serait également préférable que, lorsqu'une même donnée est employée dans plusieurs graphiques, cette donnée ait la même signification (ex. la donnée « absences » dans la répartition horaire des services communaux différents devrait toujours correspondre aux mêmes causes d'absences).

Réponse de la Municipalité

Les services communaux ont retenu cette remarque pertinente et seuls des graphiques en deux dimensions ont été insérés dans le présent rapport.

Observations/vœux sur l'exercice 2021

La Municipalité répond aux questions ouvertes selon la numérotation tirée du rapport de la Commission de gestion du 31 mai 2023

10.2.2.3 La CG recommande, par souci de transparence envers les administrés, une publication annuelle des indicateurs de fréquentation des TP.

Le rapport de gestion traite uniquement des activités de la Municipalité et de l'administration communale. Or, la fréquentation des lignes de transports publics dépend des entreprises de transports qui les exploitent. La Municipalité considère que des informations concernant des activités d'entités externes (et sur lesquelles elle n'a pratiquement pas d'influence) n'ont pas leur place dans le rapport de gestion.

10.2.2.4 La CG recommande que la statistique des contrôles de vitesse remise par l'APOL contienne le ratio entre le nombre d'infractions et le nombre de non-infractions.

L'appareil laser TruCam n'est pas équipé d'un compteur pour le nombre de passages de véhicules. Si la mesure de vitesse sur un véhicule ne révèle pas d'excès de vitesse, celle-ci n'est pas enregistrée par l'appareil, de même que tous les véhicules qui n'ont pas été mesurés. Il n'est donc pas possible d'établir un taux d'infraction.

10.2.2.8 La CG recommande donc à la Municipalité d'étudier l'externalisation de la gestion du parc informatique.

La Municipalité considère que le système actuel donne entière satisfaction.

10.2.2.9 La CG recommande à la Municipalité d'être plus attentive à l'élaboration et au suivi de la planification dans le cadre des projets ou pour certains travaux périodiques. Elle recommande également l'utilisation d'outils de planification plus poussés. En effet, malgré la pandémie, un retard d'une année sur un projet de site internet inquiète la CG vis-à-vis d'autres projets informatiques plus conséquents et critiques.

La Municipalité ne partage pas l'appréciation de la Cogest concernant le suivi des projets ou travaux périodiques. Elle constate certes des retards de mise en œuvre dans tous les dicastères. Elle les regrette et met tout en œuvre pour en limiter l'impact. Elle considère toutefois que ceux-ci sont généralement dus au manque de personnel ou au retards causés par des tiers, notamment des mandataires (qui subissent eux-aussi la pénurie de personnel qualifié) ou des autorités cantonales.

Plus particulièrement, le retard de mise en œuvre du site internet n'est pas dû à une mauvaise gestion du projet. Certes, la mise en œuvre, qui a été, rappelons-le, perturbée par la pandémie, a été plus compliquée et chronophage que prévu, notamment en raison de la nécessité de (re)rédigier de nombreuses informations, ce qui a mis à contribution tous les services. Toutefois, étant donné qu'il s'agissait d'un projet qui n'est pas vital pour les activités communales, la Municipalité a priorisé d'autres tâches et prestations plus cruciales pour le fonctionnement de l'administration communale. Enfin, la Municipalité a préféré mettre en ligne un site complet et opérationnel plutôt que de précipiter la mise en ligne au risque de la bâcler.

Enfin, la Municipalité a, sur demande des services, approuvé l'acquisition d'un logiciel de gestion de projets.

10.4.1.1. Compte tenu des marges d'autofinancement qui restent faibles, la CG recommande la poursuite d'une stratégie de vente du patrimoine immobilier pour financer les investissements.

Une communication annuelle est faite par le dicastère du patrimoine bâti au sujet de la valorisation du patrimoine. La Municipalité ne souhaite pas financer ses investissements hors patrimoine financier par la vente de biens immobiliers. La Municipalité est à disposition de la CG pour expliciter sa stratégie financière par rapport à l'évolution de la dette et de la capacité d'autofinancement.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES SOCIALES



M. Jean-Pierre Haenni
Syndic

Greffe municipal

Missions du secteur

- ✓ Organiser le traitement des affaires par la Municipalité.
- ✓ Coordonner les activités transversales.

Manifestations officielles et réceptions

Le Greffe municipal a participé, toujours avec le même enthousiasme, à l'organisation des manifestations suivantes :

- Présentation du projet Bourgs solidaires de Pro Senectute - 30 janvier
- « La relation du Major Davel et de Cully : du mépris à la sanctification » conférence des Archives historiques de Bourg-en-Lavaux - 21 février
- Mise des vins des Domaines communaux - 24 février
- Rencontre Ukrainien-ne-s - EVAM - 16 mars
- Présentation des Guides pour l'installation de panneaux photovoltaïques en sites ISOS-A - 4 avril
- Commémoration du 300ème anniversaire de la mort du Major Davel - 24 avril
- Forum des entrepreneur-e-s BeL - 5 mai
- Sortie du personnel - 9 juin
- Concerts d'été de l'AveLyre, à Riex le 13 juin, à Epesses le 20 juin
- Souscription des vins des Domaines communaux - 16 et 17 juin
- Mondial du Chasselas à Aigle - 29 juin
- Présentation de la synthèse de la démarche Image directrice de Cully - 29 juin
- Route Lyrique - 7 juillet
- Apéro du Passeport vacances - 21 juillet
- Commémoration du 1^{er} août en présence de Monsieur le Conseiller fédéral Guy Parmelin
- Route Gourmande de Berthoud - 20 août
- Le Mystère Davel - spectacle commémoratif - du 23 août au 4 septembre
- Forum du projet Actions communautaire de Pro Senectute - présentation des résultats de l'enquête - 9 septembre
- Invitation à la Municipalité de Servion - 21 septembre
- Marché du dimanche au bord de l'eau - 1^{er} octobre

- Repas des Aîné-e-s (80 ans et +) - 3 octobre
- Vendanges du personnel - 3 octobre
- La Route du moût à Epesses - 7 octobre
- Marché du dimanche à Aran - 19 novembre
- Stand Plant Robert à Cully Bazar - 3 décembre
- Sapins de Noël - 9 décembre
- Présentation de l'étude du chauffage à distance de Grandvaux - 12 décembre
- Apéritif de Noël du personnel communal - 14 décembre
- Rencontres de l'Avent - soupe de la commune - 15 décembre
- Noël à Epesses - 19 décembre
- Noël à Riex - 20 décembre



MM. Guy Parmelin, Conseiller fédéral et Jean-Pierre Haenni, syndic
Fête du 1^{er} août, Cully – bateau Le Lausanne

Anniversaires

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, huit nonagénaires (aucun centenaire) ont reçu la visite d'une délégation municipale ainsi que les cadeaux d'usage. Notre doyenne Mme Ruckstuhl Elisabeth, 102 ans, a reçu un magnifique bouquet de fleurs.

Naturalisations

Dossiers déposés selon la Loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 :

Naturalisé-e-s en 2023 : 53 personnes (31 dossiers).

Nombre de dossiers en cours au 31 décembre 2023 : 36, dont 17 déposés en 2023.

Provenance des candidat-e-s : 31 Europe (UE)
1 Afrique
1 Amérique du Sud
3 Europe du Nord

Les candidat-e-s ont été auditionné-e-s par la délégation de la Municipalité (le syndic et le municipal en charge de la sécurité publique) les 7 et 14 mars, 29 août et 5 septembre, 12 décembre. La Municipalité se fonde ensuite sur les préavis rendus pour décider de l'octroi, ou non, de la promesse de bourgeoisie.

Dossiers déposés selon l'ancienne Loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) du 28 septembre 2004 :

Plus de dossier en cours au 31 décembre 2023. La dernière candidate à la Naturalisation ordinaire, en provenance d'Europe (UE), a été naturalisée cette année.

Inspection préfectorale

M. Daniel Flotron, préfet du district de Lavaux-Oron, a procédé à sa traditionnelle inspection annuelle le 12 octobre. Il a trouvé nos différents registres parfaitement tenus. Pour l'occasion, nous étions associés aux Autorités de la commune de Maraçon.

Archives

En début d'année, les nouvelles organisation et procédure pour la consultation des archives a été mise sur pied en collaboration avec nos archivistes, Madame Maryline Rubattel (dossiers de Grandvaux et police des constructions Bourg-en-Lavaux), Monsieur Jean-Daniel Meylan (dossiers de Cully), Jean-Pierre Bastian, historien (archives historiques) et les collaborateur-trice-s de la société Pro Archives SA (dossiers des anciennes communes d'Epesses, Riex et Villette et archives de Bourg-en-Lavaux). Au total, leurs interventions ont représenté 445 heures de travail.

Eliminer est la règle, conserver l'exception ! 6400 kilos de papier traités par les archivistes ont été éliminés. Lors des travaux de classement et d'inventaire, 23,82 mètres linéaires de documents ne présentant pas un intérêt historique suffisant pour justifier leur conservation ont été écartés, puis éliminés. Ces éliminations sont

réglementées par des bordereaux d'élimination signés par le syndic. De plus, Pro Archives SA a procédé à l'évaluation, au traitement physique (épuration et reconditionnement) de 115 classeurs, 27 dossiers, 7 boîtes et 0,24 mètres linéaires documents en vrac.

Fonds publics communaux

Les différents services ont procédé à plusieurs versements sur le site des Fortunades. A noter un important rapatriement d'archives et d'objets de Grandvaux (parking du Bougnon) vers le local des Fortunades afin d'y être conservés. Préalablement, ce sont 800 litres de documents (pièces comptables de plus de 10 ans, brochures et publications à plusieurs exemplaires et autres documents informatifs) qui ont été éliminés par la Société Datarec SA.

Fonds de provenance privée

Outre les fonds publics, les archives de Bourg-en-Lavaux conservent des documents privés. Il s'agit notamment de documents confiés à la Commune par des associations, des particuliers, des entreprises et des sociétés locales, sous forme de don ou de dépôt. Bien que d'origine privée, ces fonds ont une relation directe avec l'histoire de la commune.

Classer

61 notices de description ont été ajoutées dans l'inventaire des archives historiques de Bourg-en-Lavaux qui a été adapté à la norme générale internationale de description archivistique (ISAD-G) émise par le Conseil International des Archives. Un inventaire des archives intermédiaires (archives conservées pour leur durée d'utilité légale) a été créé en 2023. 42 notices composent ce dernier.

Conserver

Les archivistes ont pour mission de veiller à la pérennité de plus de 400 mètres linéaires d'archives publiques et privées. Lors des travaux archivistiques, les documents sont conservés dans des enveloppes et des boîtes non acides avec réserve alcaline respectant la norme ISO 9706 pour la préservation des biens culturels.

Communiquer

En 2023, les archivistes ont été sollicités à 66 reprises, tant par des collaborateurs-trices de l'administration (24 fois) que par des personnes externes à la Commune (42 fois) souhaitant obtenir des renseignements figurant dans les archives ou être conseillés en matière de classement. Les réponses ont été données sur place ou par courriel.

Réception – accueil

Missions du secteur

- ✓ Orienter et renseigner les personnes.
- ✓ Délivrer divers documents et autorisations.

Les nombreux chantiers du plateau de la Gare de Cully ainsi que l'accès restreint au parking de l'hôpital de Lavaux génèrent une demande croissante d'**autorisations de stationnement**. Les habitant-e-s ainsi que les personnes travaillant sur le territoire communal peuvent acheter et renouveler leurs autorisations de stationnement auprès de l'administration ou en ligne.

Type Habitant-e

- 89 nouvelles approbations demandées et validées
- 132 autorisations achetées ou renouvelées au guichet
- 141 autorisations achetées ou renouvelées en ligne

Type Travailleur-euse

- 95 nouvelles approbations demandées et validées
- 85 autorisations achetées ou renouvelées au guichet
- 39 autorisations achetées ou renouvelées en ligne

599 cartes journalières CFF ont été vendues. Dès le 11 décembre, il est possible d'acquérir la nouvelle « carte journalière dégriffée commune » pour des voyages dès le 1^{er} janvier 2024 (25 cartes vendues).

Les croisières sur le lac ont toujours leur public ; **155 billets de la CGN** ont été vendus.

277 « laisser-passer » ont été délivrés pour la 40^{ème} édition du Cully Jazz Festival qui s'est déroulée du 14 au 22 avril.

2 juin, première Fête des voisin-e-s à Bourg-en-Lavaux ! 13 personnes ont pris contact pour organiser des festivités près de chez elles. Beaucoup de retours positifs et des remerciements ont été adressés à la commune.

23 juin, la première vignette pour les conteneurs de déchets verts est vendue. Au total, ce sont 349 vignettes qui sont acquises jusqu'au 31 décembre.

Finances

Tâches du secteur

- ✓ Tenir la comptabilité de la Bourse communale.
- ✓ Etablir le budget communal annuel.
- ✓ Gérer les salaires et décomptes de charges sociales.
- ✓ Assurer le suivi financier des comptes communaux (reporting/controllers).
- ✓ Tenir et gérer les divers livres comptables de la commune (créanciers, débiteurs, investissements, etc.).
- ✓ Procéder au bouclage et à l'établissement des comptes annuels, ainsi qu'à leurs révisions.
- ✓ Préparer les décomptes officiels (TVA, IA, statistiques, etc.).
- ✓ Gérer les liquidités et préparer les propositions d'emprunts.
- ✓ Fournir les éléments financiers et outils d'analyse nécessaires aux décisions de la Municipalité.
- ✓ Gestion comptable et financière de l'ASCL (Association Scolaire Centre Lavaux).
- ✓ Gérer les aspects bancaires et les acomptes du SDIS Cœur de Lavaux.

Le service des finances en quelques chiffres pour l'année 2023 :

- 2.9 équivalents plein-temps (EPT) au 31 décembre, inchangé par rapport à ces dernières années, sous la forme d'une collaboratrice à 40%, une à 70%, une à 80% et un collaborateur à temps complet.
- La gestion de 4'251 factures fournisseurs (comptabilisation, paiement).
- L'intégration et l'envoi de 10'871 factures (eau-épuration, taxe déchets, loyers, locations de salles, utilisation du domaine public, taxes de raccordement, vente de vin, taxes de séjour, etc.) dont 882 E-bill pour 292 comptes, ainsi que l'envoi de plus de 900 rappels ou lettres de sommation, en augmentation par rapport aux années précédentes.
- La gestion comptable et financière (comptes, budget, gestion de la dette, etc.) de l'ASCL, à savoir plus de 2'000 pièces comptables, ainsi que la totalité des facturations de l'association (accueil, camps, écolages, etc.).
- Son activité de « banque » (avances de fonds, gestion des acomptes et décomptes, etc.) pour le compte du SDIS Cœur de Lavaux.

Le service des finances, comme toute l'administration, a continué son évolution. La société reste formaliste et procédurière, la part prise par les éléments juridiques fait que le travail ne cesse de se complexifier et devient de plus en plus pointu. L'application ou la modification de législations (TVA, lois cantonales ou fédérales) imposent une rigueur toujours plus importante et cette évolution demande continuellement le développement de nouvelles compétences et connaissances spécifiques qu'il convient de perfectionner et de stimuler, mais c'est ce qui en fait un domaine passionnant et en aucun point ennuyeux.

Dans un monde où les aspects financiers sont omniprésents, il est indispensable de consolider nos outils de pilotage. Le service des finances n'est pas seulement le « service comptable » qui gère les flux financiers, qui paie les factures et encaisse les montants dus, il est surtout le dernier échelon vers qui tous les éléments convergent.

Cet élément de convergence permet à la bourse de jouer un rôle central dans la mise à disposition d'informations et du point de vue décisionnel. Elle fournit aux différents services, ainsi qu'à la Municipalité, les éléments financiers et comptables leur permettant de prendre la meilleure décision pour la commune.

La bourse communale est également la garante de l'application des lois et règlements des finances publiques. Les exigences accrues en matière de présentation des comptes et de ses annexes, basées sur le nouveau modèle comptable harmonisé « MCH2 » prévu pour 2025 dont le budget sous sa nouvelle forme vous sera présenté à l'automne 2024 déjà, n'est qu'un exemple parmi d'autres. Nos logiciels informatiques n'ont pas subi de significative mise à jour. Toutefois, les changements de réglementation (nouveau règlement sur la gestion des déchets) ont nécessité quelques adaptations au niveau de nos logiciels comptables, chose qui n'est que rarement évidente. Ils se doivent d'évoluer et d'être développés afin que la bourse puisse bénéficier de cette évolution qui lui permettra de relever les défis futurs de digitalisation dont la prochaine GED n'est qu'un exemple.

Au moment d'écrire ces lignes, les comptes 2023 sont en passe d'être clôturés. Nous vous renvoyons donc à la brochure des comptes, laquelle vous donnera toutes les informations financières et comptables nécessaires. En résumé, l'exercice se solde par une perte. Toutefois grâce à des recettes fiscales très nettement en dessus de ce qui était escompté et à une excellente maîtrise des charges de fonctionnement, le résultat est satisfaisant et meilleur que le budget. Il est en partie construit sur des éléments exceptionnels, imprévisibles et non budgétaires. Certains éléments fiscaux ne pourraient être que temporaires, il est dès lors important de rester vigilants à moyen terme. Suite à l'entrée en force du permis de construire pour la parcelle O du plateau de la Gare à Cully et l'encaissement du solde de la vente de cette dernière, la marge d'autofinancement se situe aux environs de CHF 8'500'000.-. Sans cet événement extraordinaire, elle se situerait aux environs de CHF 2'500'000.- qui, à la vue des investissements importants prévus ces prochaines années, serait un niveau minimum. La remontée des taux d'intérêts de ces derniers mois, bien que stabilisée, ajoute un poids supplémentaire dans la gestion de la dette.

Le service des finances tient à remercier tous les services de la commune avec lesquels il entretient d'excellentes relations, ainsi qu'avec l'ensemble de la Municipalité et en particulier son syndic et responsable des finances, Monsieur Jean-Pierre Haenni, pour la confiance mutuelle et l'excellente collaboration.

Ressources humaines

Missions du secteur

- ✓ Politique du personnel.
- ✓ Soutien transversal.

Au 31 décembre 2023, l'effectif du personnel communal fixe, exprimé en EPT (équivalent plein temps), est de 35.75 EPT pour un total de 42 personnes.

Outre le personnel communal fixe, nous collaborons avec du personnel auxiliaire, représentant environ 1 EPT. Ces personnes travaillent dans la conciergerie, les archives et la déchetterie. Elles interviennent essentiellement sur appel, en fonction de la demande et de leur disponibilité, mais ont toutefois un nombre annuel d'heures maximum délimité. Nous avons également deux apprenti·e·s employé·e·s de commerce qui ne sont pas comptabilisé·e·s dans l'effectif fixe.

Durant l'année 2023, trois personnes ont quitté l'administration communale pour découvrir de nouveaux horizons professionnels, deux personnes ont fait valoir leur droit à la retraite et une personne a décidé de prendre une retraite anticipée.

Quant aux arrivées, comme déjà annoncé dans l'édition précédente, début janvier deux nouvelles personnes nous ont rejoint. La première au secteur accueil et locations, attaché au service de l'administration générale, la seconde au secteur conciergerie, attaché au service assainissement et bâtiments.

Tout au long de l'année, nous avons conduit et finalisé dix processus de recrutement et nous avons complété l'effectif avec les arrivées suivantes :

- Une collaboratrice administrative – service administration générale
- Une collaboratrice STEP – service assainissement et bâtiments
- Une déléguée à l'énergie – service urbanisme et durabilité
- Un collaborateur administratif et technique – service infrastructures
- Une cheffe de service – service urbanisme et durabilité
- Un collaborateur d'exploitation – service infrastructures
- Un apprenti employé de commerce
- Une collaboratrice – service des finances.

Par ailleurs, deux collaborations prendront effet en janvier 2024, la première personne rejoindra le service conciergerie et la seconde le service urbanisme et durabilité.

Création du service Urbanisme et durabilité

Parmi les départs recensés figure celui du responsable police des constructions, espace public et planification. A la suite de cette démission, nous avons rapidement mené une réflexion en lien avec son remplacement, en prenant notamment en considération, le volume de travail, le fonctionnement de la police des constructions, les enjeux importants liés à l'urbanisme et les objectifs en matière d'énergie et durabilité. Le résultat nous a dirigés vers la création d'un nouveau service urbanisme, énergie-durabilité et police des constructions, dénomination simplifiée par la suite et devenue service urbanisme et durabilité. Ce dernier est composé actuellement d'une cheffe de service à 80%, architecte de formation, qui a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2023, d'une collaboratrice administrative et technique en charge principalement de la police des constructions à 60% qui était déjà en poste et d'une déléguée à l'énergie à 40% arrivée au mois de mai 2023. Une collaboratrice administrative et technique viendra compléter l'équipe à partir du mois de janvier 2024 à un taux d'activité de 80%. La mise en place de ce nouveau service et le recrutement du personnel a pris du temps. C'est donc inévitablement que nous nous sommes retrouvés face à une surcharge de travail, principalement au niveau du traitement des dossiers liés à la police des constructions. Nous avons pu compter tout au long de cette période sur le dévouement et sur une grande implication professionnelle de la part de notre collaboratrice à 60%, à laquelle par la suite notre ancienne collègue, jeune retraitée, est venue apporter un précieux soutien administratif. Nous tenons à leur exprimer notre gratitude pour leur travail. Nous remercions également les propriétaires et leurs mandataires pour leur patience.

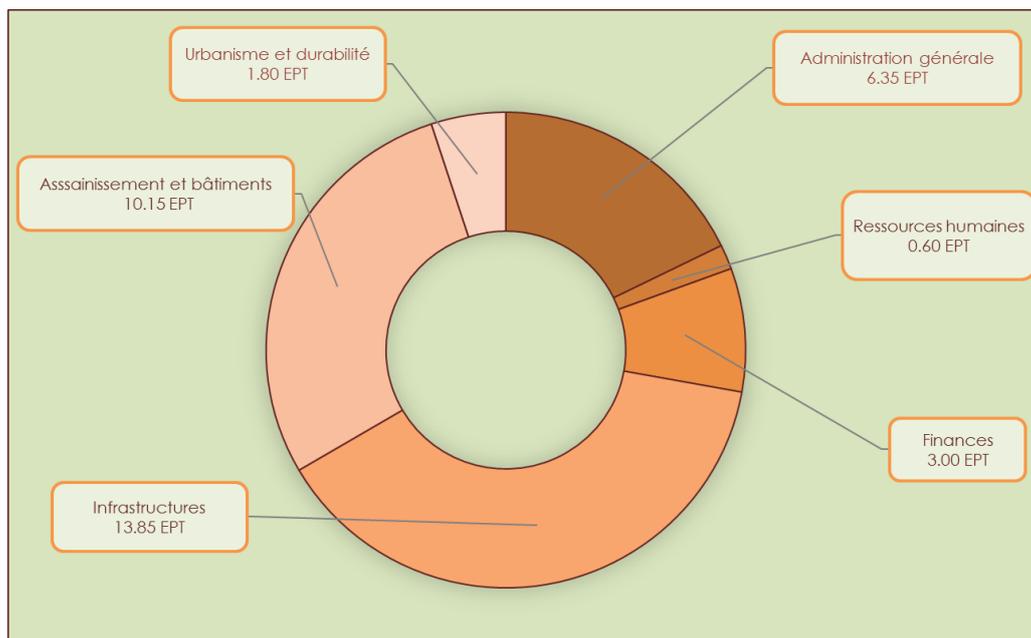
Sorties récréatives

Le 9 juin nous avons organisé notre traditionnelle sortie du personnel et nous nous sommes rendu·e·s au Domaine de la Buritaz à Puidoux. La première partie était récréative et dédiée aux découvertes ou redécouvertes, par équipe, des traditions helvétiques par le biais de différentes activités allant du tir à l'arc jusqu'au porté du drapeau. Après la présentation des résultats et désignation de l'équipe victorieuse, nous avons partagé un copieux apéritif, avant de rejoindre la salle où le repas du soir a été servi.

Le 14 décembre a eu lieu l'apéritif de fin d'année organisé à la salle Davel. Après quelques mots prononcés par le syndic, nous avons profité d'un cocktail dînatoire. L'occasion de passer ensemble un moment convivial et de faire un premier bilan de l'année.

Par ailleurs, nous avons invité les chef·fe·s de service à organiser avec leurs collaborateur·trice·s une activité sur une demi-journée au maximum permettant de renforcer notamment la cohésion d'équipe. En raison du planning et des mutations du personnel, toutes et tous n'ont pas encore pu la réaliser. En revanche, pour celles et ceux qui ont pu la faire, la démarche a reçu un accueil positif et remporté plein succès.

Répartition graphique de l'effectif



Formations 2023

Cette année, les formations et séminaires précisés à la suite ont été suivis :

- Journée technique pour les fontainiers
- Actualités en matière de droit du travail
- Journée technique des distributeurs d'eau romands
- Forum dédié à l'énergie
- Repenser sa signalétique par l'observation et l'expérimentation
- Remplir un contrat de bail et le modifier
- Etat des lieux, garantie de loyer et dégâts à la chose louée
- Utilisation des chariots élévateurs
- Actualités AVSM
- Gouvernance des données et stratégie numérique
- Identifier les organismes nuisibles particulièrement dangereux pour les arbres
- Développer son Leadership
- Suivre et optimiser la consommation d'énergie des bâtiments
- Ordonnance 2023 pour la formation des apprenti·e·s employé·e·s de commerce
- Gestion durable du patrimoine arboré
- Travaux de transformation, rénovation, entretien et consignation de loyer
- MCH2 – transition 2025
- Gestion du risque lié aux légionnelles
- Affichage politique et procédé de réclame
- Nouvelle réglementation sur les permis de construire
- Principe et conséquence pour les communes par rapport à la loi sur la protection des données
- Réemploi des matériaux.

Office de la population

Missions du secteur

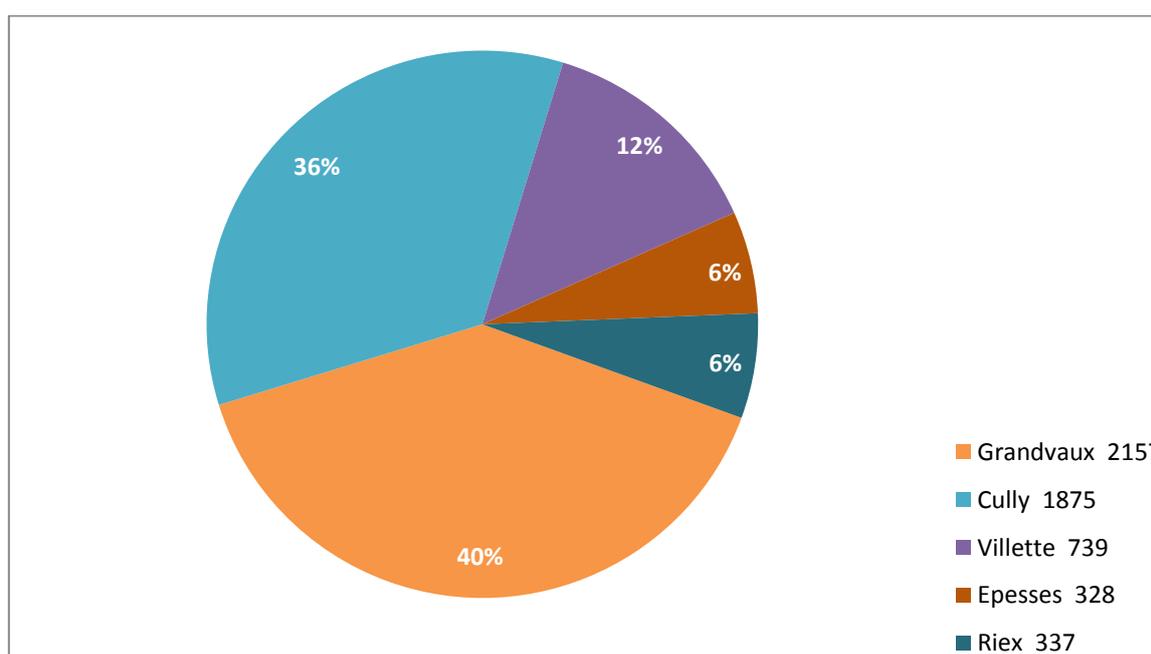
- ✓ Enregistrer les arrivées, les départs et les changements d'adresse des habitantes et habitants.
- ✓ Fournir aux administrations publiques suisses les données nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches.

Quelques chiffres

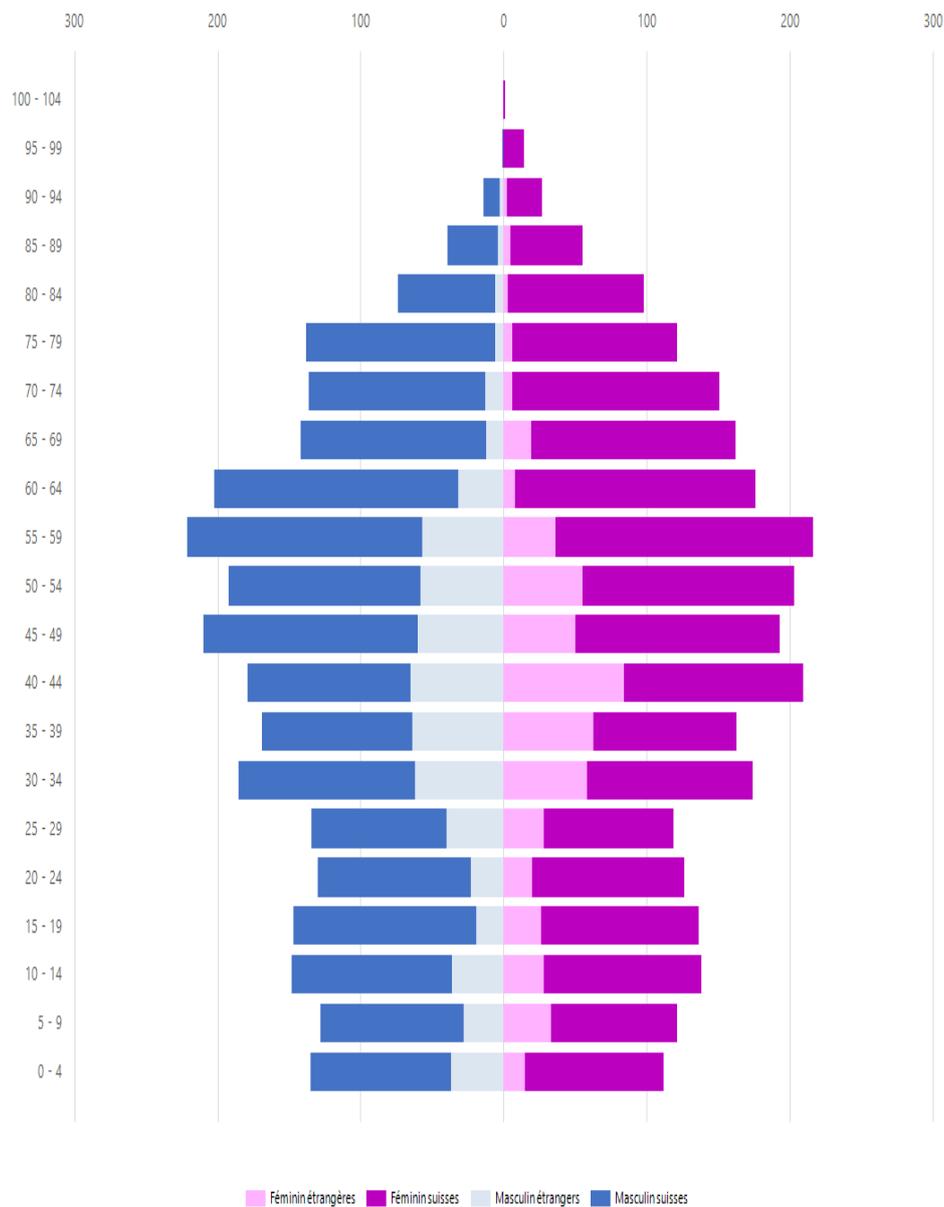
Au cours de l'année, nous avons fourni 915 attestations diverses dont 437 commandées par courriel et effectué 135 demandes de cartes d'identité. Un total de 14'278 mutations diverses a été effectué dans notre registre, un nombre plus élevé que l'année précédente. A titre indicatif, nous avons enregistré 531 arrivées, 123 changements d'adresse à l'intérieur de la commune et 526 départs (dont 107 durant la même année, soit 20,15%).

Statistiques

Au 31 décembre 2023, la population résidente de Bourg-en-Lavaux s'élevait à 5'436 personnes (2'723 hommes, 2'713 femmes) et était répartie de la manière suivante :



Pyramide des âges



Naissances

Le carnet rose mentionne la naissance de 41 enfants durant l'année 2023.

Nécrologie

Nous avons eu le regret de perdre 36 habitant-e-s.

Affaires sociales

Les communes n'ont pratiquement pas de marge de manœuvre en la matière : le Canton fixe un cadre étroit et ce qui relève de la compétence des communes est délégué à des organisations intercommunales, elles-mêmes dotées de très peu de marge de manœuvre. Les discussions du Canton avec l'UCV, pour une reprise d'une partie des charges de la facture sociale, sont dépendantes de l'initiative « SOS Communes » et du contre-projet transmis au Grand Conseil en octobre 2023. Le débat devrait avoir lieu au printemps 2024 suivi de la votation populaire en automne 2024 pour une entrée des dispositions retenues au 1^{er} janvier 2025. Le résultat de celle-ci pourrait avoir un impact considérable pour notre commune, même s'il est très difficile à mesurer pour l'heure.

Les activités sociales de la commune se limitent à apporter des soutiens ponctuels à des habitant-e-s faisant face à des difficultés, ainsi que des dons à des institutions sociales actives dans la région. Lorsqu'il est déclenché par les autorités cantonales, la commune applique le « Plan canicule ».

En raison du vieillissement de la population dans une commune sensiblement plus « âgée » que la moyenne cantonale, la nécessité d'améliorer la politique en faveur des seniors s'est concrétisée par la mise en œuvre du projet « Actions communautaires » avec Pro Senectute. Le but de la démarche est de susciter une dynamique communautaire et de favoriser l'engagement des seniors dans diverses actions et activités. La première étape du projet a consisté à dresser un diagnostic en récoltant les avis, les envies et les besoins des habitantes et habitants de 60 ans et plus. Une séance d'information tenue en janvier 2023 a réuni environ 150 personnes à Cully. Dans le but de favoriser les synergies et de faire connaître aux seniors les offres existantes, des rencontres avec les partenaires (CMS, Paroisses, Entraide familiale, Veillées à la Maison, Trait d'Union, sociétés de gym) ont également eu lieu. Pour marquer la fin du diagnostic et présenter les résultats, un forum public a été organisé le 9 septembre à Aran. Puis, afin de concrétiser les besoins et envies relevés, plusieurs groupes de travail se sont réunis sur les thèmes de visites de musées, jeux de cartes et société, aide informatique, notamment. La deuxième phase du projet est bien lancée et des activités ont déjà lieu durant l'automne. Un lieu d'accueil pour les permanences café et les réunions est recherché. Le lien pour toutes les informations et l'agenda des activités se trouve sous www.b-e-l.ch/vivre/seniors.

ÉCOLES, TOURISME, CULTURE ET ASSAINISSEMENT



M. Raymond Bech
Municipal

Ecoles

Missions du secteur

- ✓ Fournir l'infrastructure scolaire et logistique nécessaire à l'accomplissement de l'enseignement scolaire obligatoire.
- ✓ Assurer le transport des élèves.

Association Scolaire Centre Lavaux (ASCL)

L'ASCL a été constituée par les cinq communes de Puidoux, Chexbres, Rivaz, St-Saphorin et Bourg-en-Lavaux afin d'assumer les responsabilités conférées aux communes par la Loi vaudoise sur l'enseignement obligatoire. Elle accueille dans les 9 bâtiments scolaires qu'elle gère (dont les collèges des Ruvines, du Genevrey et du Vanel sis sur la commune de Bourg-en-Lavaux) les 1'153 élèves des cinq communes inscrites à l'école obligatoire publique (en baisse de 33 par rapport à 2022), dont 509 pour Bourg-en-Lavaux (nombre identique à 2022).

L'ASCL est conduite par un Conseil intercommunal de 29 membres répartis en proportion de la population de chaque commune, et par un Comité de direction composé d'un municipal de chaque commune, et dont le rôle est équivalent à celui d'une Municipalité. Elle a pour mission de mettre à disposition et de gérer les locaux et autres installations scolaires nécessaires à l'enseignement, ainsi que d'organiser le restaurant scolaire, les transports scolaires et les devoirs surveillés.

Suite à l'approbation par le Conseil intercommunal en novembre 2022 de la convention de mise à disposition des locaux scolaires par les communes membres, la « location » des bâtiments scolaires est désormais déterminée sur la base des coûts effectifs des collèges, amortissements et frais de financement inclus. La convention stipule également que les revenus acquis de tiers (location d'appartements) reste acquis à la commune propriétaire. Pour la commune de Bourg-en-Lavaux, cela signifie que les revenus locatifs non négligeables encaissés des locataires privés des appartements sis au collège du Genevrey sont désormais acquis à la commune, d'où une augmentation du loyer facturé à l'ASCL.

Le comité de pilotage instauré par ladite convention pour examiner le projet de regroupement des infrastructures scolaires de Bourg-en-Lavaux, respectivement leur rénovation ou reconstruction, a poursuivi son travail. La Municipalité a avalisé sa proposition de regrouper l'ensemble des élèves primaires sur le site élargi des Ruvines. La conformité de ce projet avec la Loi Lavaux, de même que la procédure à suivre en matière d'aménagement du territoire, ont été soumises au Canton. Leur validation formelle est attendue pour la seconde moitié du mois d'avril 2024.

En novembre 2023, le Conseil inter-communal a approuvé un crédit de CHF 367'000.- pour l'acquisition d'équipements d'affichage numérique destinés à la mise en œuvre du programme d'éducation numérique décidé par la Direction générale de l'enseignement obligatoire, et qui doit être opérationnel à la rentrée scolaire 2024-2025.

La validation de l'introduction d'un système de contrôle d'entrée et de sortie des élèves par « badge », système approuvé par l'Association des parents d'élèves de Bourg-en-Lavaux, est toujours en suspens auprès de l'autorité cantonale de protection des données et de droit à l'information.

Sur le plan financier, l'exercice 2023 s'est terminé par un coût net global de CHF 6'514'000.-, supérieur de CHF 289'000.- à 2022. Cela représente un coût par élève de CHF 5'687.-. La part du coût global net à la charge de Bourg-en-Lavaux reste stable (45,62 %, soit + 0,3 % par rapport à 2022) et s'élève à CHF 2'971'600.- (supérieure à 2022 de CHF 132'000.-).

La fréquentation des devoirs surveillés est stable.



Collège des Ruines, Cully

Accueil pré et parascolaire

Mission du secteur

- ✓ Organiser des structures d'accueil pour la petite enfance (préscolaire) et les enfants scolarisés, conformément à la Loi sur l'accueil de jour des enfants.

Sur mandat de la commune, la Fondation de droit privé Piccolino gère les différentes structures d'accueil pré et parascolaire à disposition des parents d'enfants domiciliés sur la commune. La Municipalité, par l'intermédiaire du municipal responsable des écoles, est représentée au sein du Conseil de fondation, et se plaît à relever l'excellence du travail fourni par le Conseil, la Direction et le personnel de la Fondation.

Membre du réseau d'accueil Arajel, qui regroupe les structures existantes sur les communes membres de l'ASCL (cf rapport scolaire ci-dessus), la Fondation Piccolino gère la garderie de Lavaux pour l'accueil préscolaire, laquelle dispose depuis août 2023 de 88 places d'accueil. Cette augmentation de 22 places a été permise dans le cadre des travaux de rénovation du bâtiment des « Champs d'Or », propriété de la Fondation de l'Hôpital de Lavaux, où se trouvent les locaux de la garderie de Lavaux.

La Fondation Piccolino gère également les trois structures d'accueil parascolaire du Chat Perché (collège du Genevrey, 48 places d'accueil), de la Capite (bâtiment communal « ex-Préfecture » de la rue du Temple 17, 110 places), et du Foyer des Ruvines (54 places pour les degrés scolaires 7/8 P).

Le taux d'occupation des places d'accueil est excellent, et l'offre disponible dans la commune place celle-ci au-dessus de la moyenne cantonale. La part communale au financement des structures d'accueil (env. 20 %) est toutefois inférieure à la moyenne cantonale. Ceci s'explique principalement par la structure de revenus des parents dont les enfants sont accueillis dans les unités d'accueil.

La participation communale aux frais de fonctionnement est en hausse par rapport à 2022, soit CHF 848'947.- (y compris CHF 19'939.- à la structure de Puidoux / Chexbres / Rivaz / St Saphorin) vs CHF 725'695.-, mais inférieure au budget de CHF 36'225.-). Cette augmentation s'explique par l'augmentation des places d'accueil disponibles.

A cela s'ajoutent la part communale au réseau d'accueil en milieu familial de jour (CHF 36'418.-) et aux frais de fonctionnement du réseau Arajel (CHF 18'397.-), ainsi que le soutien de CHF 20'000.- à la garderie de l'Association Arc-en-Ciel, qui fournit un appoint essentiel à l'accueil de jour des enfants, et qui est désormais reconnue comme une structure à temps d'ouverture restreint (TOR) par l'Office d'accueil de jour du canton de Vaud.

Tourisme

Mission du secteur

- ✓ Soutenir et faciliter le développement des activités économiques et touristiques dans la commune.

Notre commune est toujours une destination touristique majeure et l'afflux des visiteur-euse-s reste constant. Par rapport à 2022, les nuitées enregistrées dans les établissements hôteliers et parahôteliers sis sur le territoire communal - camping compris - sont en hausse (44'565 nuitées enregistrées contre 41'130 en 2022).

La distribution aux hôtes de la commune de la « Lavaux Transport Card » a connu un succès non démenti, pour un coût assumé par la commune de CHF 68'059.-. Ce montant est toutefois en légère baisse par rapport à 2022. On rappelle que la Lavaux Transport Card permet aux visiteur-euse-s d'emprunter gratuitement les transports publics de la région et de bénéficier de rabais auprès des institutions culturelles affiliées.

Le Lavaux Express (petit train des vignes) reste une valeur sûre, il a transporté près de 25'000 personnes en 2023. La contribution de la commune à ses charges de fonctionnement a à nouveau atteint son plafond, fixé à CHF 17'500.-.

En maintenant sa participation financière de CHF 70'000.- à l'Association Lavaux Patrimoine mondial (LPM), la Commune contribue de manière substantielle à la préservation et à la promotion du site inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. Le constant soutien des communes à LPM a contribué à la décision du Canton de soutenir à long terme l'Association, avec une contribution de plus de 2 mios sur 5 ans.

Culture

Mission du secteur

- ✓ Promouvoir et soutenir les activités culturelles dans la commune.

Après un retour à la « normale » en 2022 suite aux années covid, l'année 2023 a, à nouveau, été riche en événements culturels.

Le Cully Jazz a repris son rythme de croisière avec une belle édition et un nombreux public pour l'édition 2023. La participation financière de la commune de plus de

CHF 200'000.- (prestations financières et en nature) reste essentielle à la tenue du festival.

Le Lavaux Classic a également vécu une riche édition 2023.

En mai, la Commission culturelle de la commune a mis sur pied le spectacle de boulevard « Le Prénom », présenté par la compagnie Le Pantographe, qui a fait salle pleine.

Mais l'année 2023 aura surtout été marquée par la commémoration de l'exécution du Major Davel, parti de Cully en avril 1723 avec ses troupes pour « monter » à Lausanne pour en déloger l'occupant bernois. Après la manifestation officielle organisée conjointement par les Autorités cantonales et la Commune en avril 2023, la création originale « Le Mystère Davel », écrite et mise en scène par Nathalie Pfeiffer, a enchanté les quelque 3000 spectateur-trice-s présent-e-s lors des 11 représentations données sur la place d'Armes par une météo radieuse. Nul doute que tous les participant-e-s, professionnel-le-s et bénévoles en garderont un souvenir lumineux. Et un grand merci à l'Association La Bel Scène pour la mise sur pied de cet événement marquant.



Mystère Davel, 08-09.2023

Assainissement

Missions du secteur

- ✓ Assurer le traitement et l'évacuation des eaux.
- ✓ Organiser la récolte et l'élimination des déchets.

Prestations du secteur

- ✓ Gestion de la station d'épuration (STEP) et du réseau d'assainissement.
- ✓ Gestion du ramassage au porte-à-porte, des points de collecte et de la déchetterie.
- ✓ Etablissement de projets et direction de travaux.

Assainissement des eaux usées, claires et pluviales

Station d'épuration (STEP)

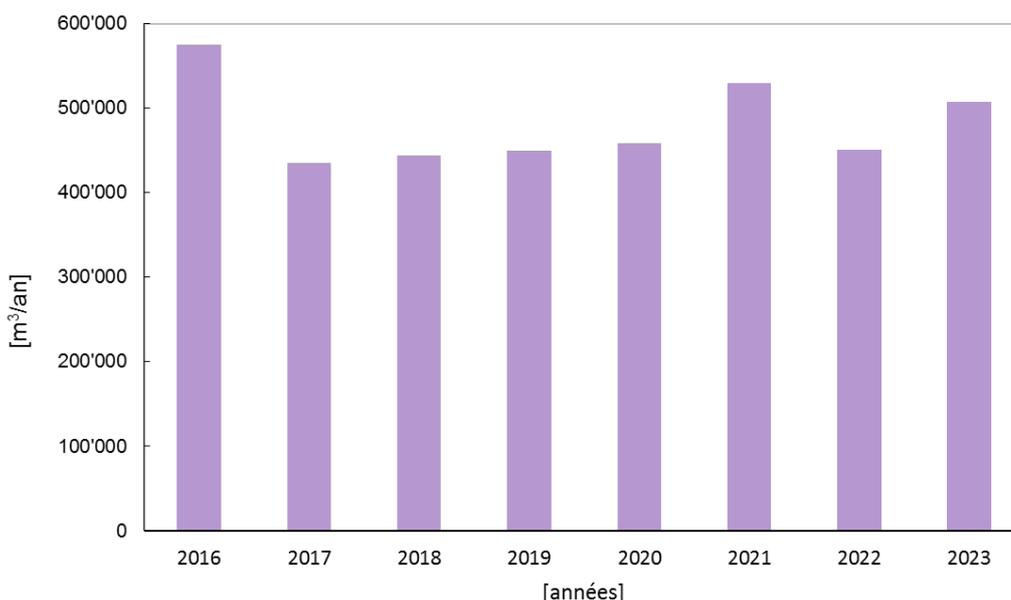
Analyse des eaux usées brutes et épurées

Le rendement de la station d'épuration est toujours très satisfaisant et répond pleinement aux exigences formulées par la réglementation.

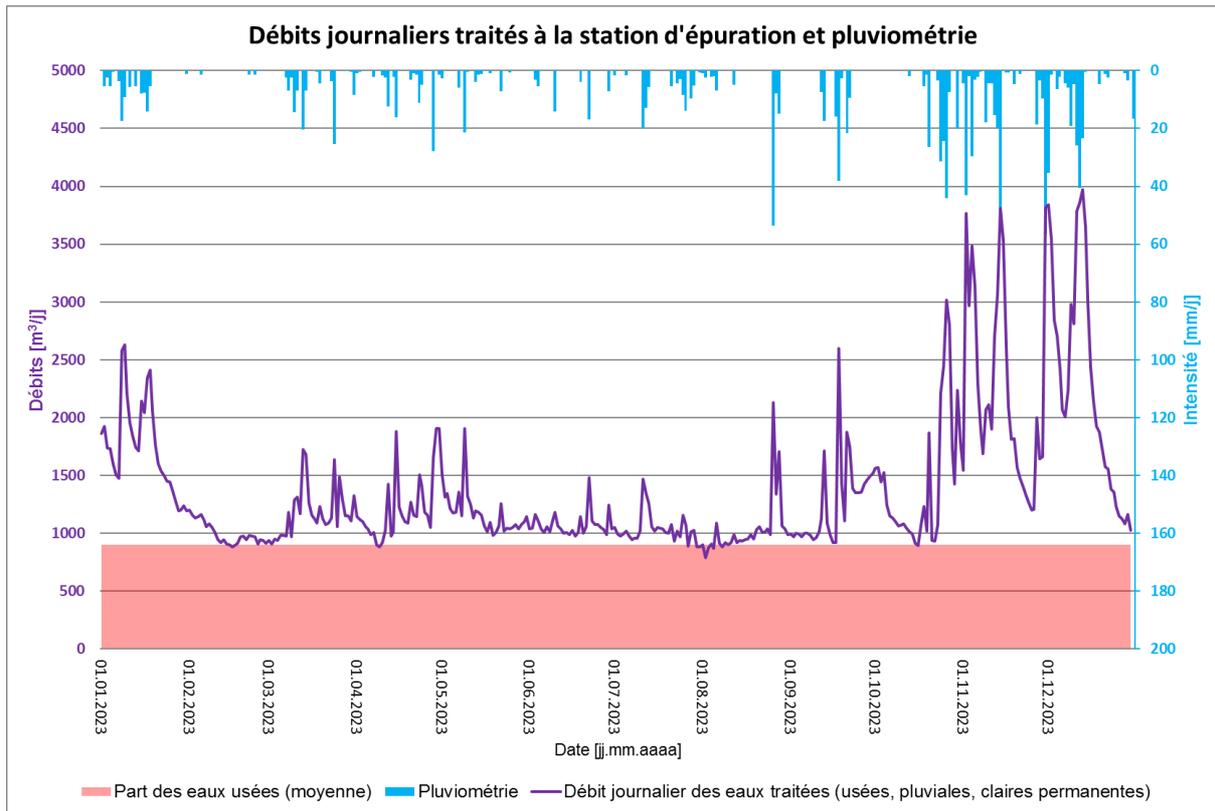
Débits traités

Un débit total de 507'000 m³ a été traité en 2023. Cette valeur corrobore une pluviométrie en dessus de la moyenne. Evidemment, les débits d'eaux pluviales qui sont intégrés dans les débits traités ne devraient pas aboutir à la STEP, l'assainissement complet en système séparatif étant l'objectif à atteindre.

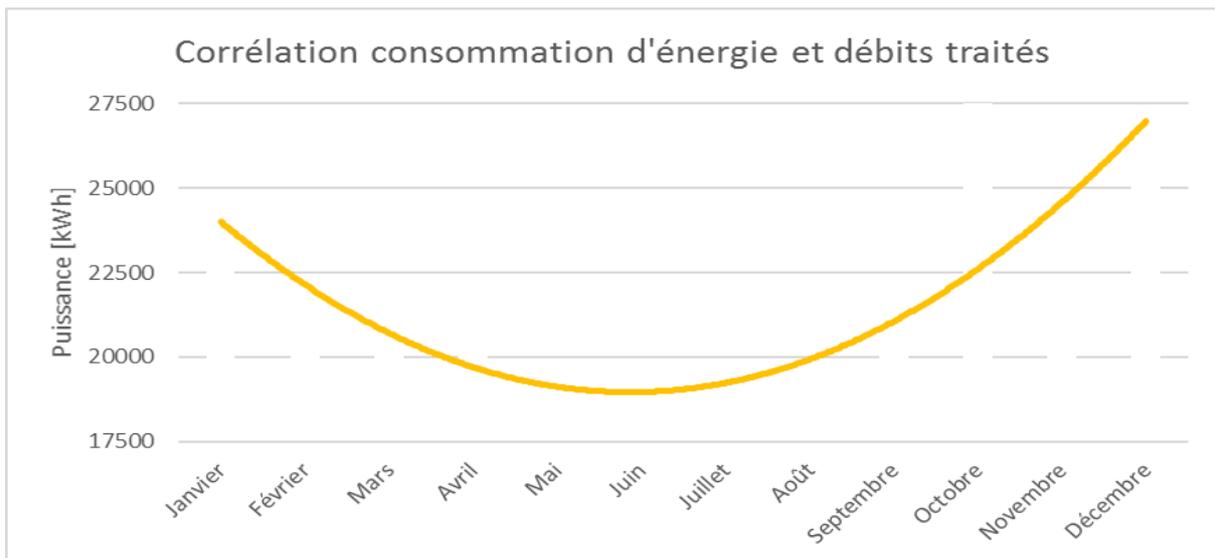
volumes annuels traités à la station d'épuration



La variation journalière des débits est illustrée sur le graphe suivant :



On constate sur le graphe l'influence des précipitations sur les débits acheminés à la station d'épuration, malgré qu'une fraction, issue d'averses importantes, soit délestée à la station de relevage de Moratel, après un prétraitement (dessableur, macro-déchets). Année après année, au fur et à mesure de l'inspection du réseau, les raccordements indésirables sont modifiés, en vue d'un assainissement conforme à l'objectif d'une séparation stricte des eaux à traiter et des eaux non polluées.



A l'évidence, sur le graphe ci-dessus, la consommation totale d'énergie (achetée et produite sur le site) augmente considérablement avec l'apport des eaux pluviales.

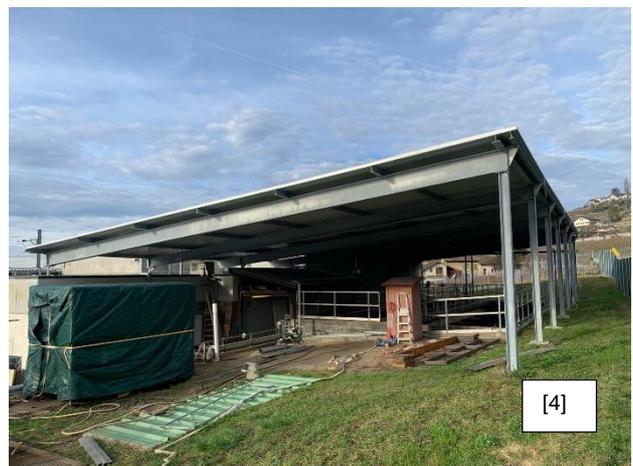
Travaux de réfection

A la suite du préavis 19/2021, d'un montant de CHF 1'676'000.- HT (hors solaire), les travaux correspondants suivants ont été réalisés :

- Révision et remplacement des organes et installations de régulation, comprenant notamment des filtres mécaniques [1] et un traitement aux ultraviolets [2], permettant l'utilisation de l'eau en sortie de STEP à des fins d'arrosage, sa qualité sanitaire étant garantie pour une telle utilisation.
- Gestion et commande à distance des sept stations de pompage.
- Mise en conformité des installations sécuritaires (barrières, etc.).
- Démarrage des travaux de réaffectation des locaux d'exploitation.



Issus de ce même préavis (CHF 498'000.- HT STEP et STREL), les panneaux solaires ont été installés sur le bâtiment [3] et les décanteurs primaires [4], dans ce dernier cas, soutenus par une nouvelle structure métallique. La production d'énergie a démarré au début du mois de mai. Avec une surface totale de panneaux de 465 m², la production totale a été de 82'500 kWh (dont 69% d'autoconsommation). La production représente le 32% de la consommation électrique totale.



Station de relevage de Moratel (STREL)

Travaux de réfection

Les travaux issus du préavis 15/2020 (CHF 901'000.- HT) sont achevés, avec en dernier lieu la rénovation du bâtiment [5 & 6].



Les 80 m² de panneaux solaires ont produit environ 17'000 kWh.

Ouvrages

Stations de pompage

Comme il est spécifié plus haut, les sept stations de pompage peuvent dorénavant être gérées depuis la station d'épuration.

Un diagnostic de la station de pompage des bains, située en bordure du lac à la hauteur du bourg de Villette, a conclu à une grande vétusté des équipements (pompes, clapets, vannes, etc.).

Réseau d'assainissement

Raccordements non conformes

Dans le cadre du futur remplacement de la canalisation des eaux usées à la rue de la Gare à Cully, lors des travaux de pose des conduites du chauffage à distance, un contrôle de l'assainissement de tous les biens-fonds situés le long du tracé a été effectué. Le constat, certes attendu en partie, confirme la présence d'un nombre important de raccordements erronés, soit l'acheminement d'eaux pluviales dans le réseau des eaux usées.

Jusqu'ici, entrepris lors de travaux à proximité, le service examine la pertinence de procéder plus globalement à ces contrôles de l'assainissement des eaux des biens-fonds, étant donné l'impact important du déversement d'eaux pluviales dans les canalisations des eaux usées (voir graphe en tête de chapitre).

Curages et examens télévisuels des canalisations

Annuellement, le service procède à la vidange des dépotoirs routiers et des tronçons de canalisations à faible pente.

Localement, des examens télévisuels ont permis de qualifier l'état des canalisations.

Réalisations

Dans le cadre de l'étude du CAD du bourg de Grandvaux, un avant-projet chiffré du renouvellement des canalisations des eaux usées et pluviales, concernées par le projet, a été établi.

Durant cette année, les travaux d'assainissement de la station de relevage de Moratel et de la station d'épuration ont été priorités, en l'absence de nécessité d'interventions significatives sur le réseau, en dehors de réfections ponctuelles de grilles et regards.

Assainissement des déchets

Ramassage et gestion des déchets ménagers

Nouveau règlement sur la gestion des déchets

Le nouveau règlement sur la gestion des déchets a été mis en œuvre en 2023.

Concernant la taxe forfaitaire, il s'agit d'une taxation à la personne physique et non plus au ménage.

Concernant la récolte et le traitement des déchets alimentaires crus et végétaux, une taxe proportionnelle à la quantité a été introduite. Elle est composée d'une taxe standard de base et d'une taxe complémentaire instaurée par l'achat d'une vignette dont le prix est proportionnel au volume du conteneur, pour des quantités supérieures aux usages habituels (volume hebdomadaire inférieur à 80 litres), selon les principes du pollueur-payeur.

Points de collecte

Comme l'année précédente, la qualité du tri aux points de collecte s'est avérée très satisfaisante. Les incivilités, telles que la dépose hors des conteneurs de déchets volumineux ou inappropriés, certes peu fréquentes, font l'objet de contrôles réguliers et le cas échéant de dénonciations à l'Association de Police.

En dehors de l'entretien hebdomadaire, les conteneurs dédiés aux ordures ménagères et à la récolte du verre font l'objet d'un nettoyage annuel complet.

Ramassage au porte-à-porte

Le dépôt des sacs taxés le jour même du ramassage hebdomadaire est généralement bien respecté.

Comme il est souvent constaté lors de l'introduction de nouvelles pratiques, la communication concernant l'introduction de la vignette pour le traitement des déchets compostables a été mal comprise par certain-ne-s habitant-e-s et a fait l'objet d'une communication spécifique en fin d'année, avec plus de précisions.

Déchetterie de Champafion

Malgré son exiguïté, le report constaté de la masse des déchets sur les points de

collecte et la possibilité de se rendre à la déchetterie des Gavardes, la déchetterie de Champaflon reste très fréquentée.

Déchetterie des Gavardes (Savigny)

En 2023, 295 ménages (270 l'année précédente) disposaient d'une carte d'accès à la déchetterie des Gavardes. Malgré cette augmentation, le nombre de passages relevés aux Gavardes en 2023 a été de 956 (895 en 2022). Il demeure encore un fort potentiel d'usager-ère-s futur-e-s de la déchetterie qui permettrait ainsi de soulager celle de Champaflon.

Quantités et types de déchets

Synthèse

Globalement, la masse des différents déchets est restée très stable par rapport à l'année précédente.

Les déchets de verre ont été plus importants durant les années covid.

Tri des déchets

Il est toujours de bonne qualité.

Récolte des flaconnages en matière plastique et du Sagex blanc

Les volumes récoltés des flaconnages en matière plastique (120 m3) et du Sagex blanc (330 m3) à la déchetterie, sont restés stables.

Rétribution

Comme il est de coutume, la rétribution du verre trié couvre les frais de son transport. L'élimination du métal a continué à générer un revenu, alors que l'élimination du papier/carton a coûté.

Statistiques

Année	2023		2022	2021	2020	2019	2018-2013	2012-2009
	[%]	[to]	[to]	[to]	[to]	[to]	[to]	[to]
Ordures ménagères	28.5	801	802	863	890	904	893	1'344
Déchets encombrants	8.2	230	220	233	236	260	297	220
Déchets compostables	26.9	756	725	827	896	952	996	762
Papier + Carton	11.6	325	329	359	362	422	436	309
Verre (trié par couleur)	12.8	359	391	410	421	357	387	335
Ferraille	3.9	110	114	130	154	145	150	141
Bois usagé	5.7	160	170	181	171	188	194	188
PET	0.6	17	19	17	22.0	18.4	16.9	11.4
Textiles (Tex Aid)	1.0	28	27	29	32.0	30.7	31.2	15.5
Alu et fer blanc	0.3	8	11	13	6.0	9.6	9.6	5.4
Huiles usées	0.1	2.3	2.6	2	2.0	1.4	2.7	2.8
Déchets spéciaux ménagers	0.6	17	13	12	19.0	17.7	11.4	13.0
Total	100	2'813	2'823	3'077	3'211	3'306	3'424	3'347

URBANISME, ÉNERGIE, DURABILITÉ, ET POLICE DES CONSTRUCTIONS

Le Courrier N° 20 - JEUDI 25 MAI 2023 INFORMATIONS COMMUNALES 2

URBANISME
Révision du Plan d'affectation communal

La Municipalité poursuit la révision de son Plan d'affectation communal (PACOM) conformément à la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 4 décembre 1985 et ses autres prescriptions en matière. Suite aux séances d'information publiques et individuelles et à un examen approfondi par la commission communale d'urbanisme, le service d'urbanisme et les membres ont élaboré un projet de PACOM que la Municipalité a décidé de soumettre à l'examen préalable du canton au début du mois de mai.

La Municipalité se réserve le droit de faire application de l'art. 17 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) pour relever tout projet de construction ou de fractionnement parcellaire qui pourrait compromettre les plantations végétales mais non encore soumise à l'ordre public. Avant l'élaboration de tout projet, les intéressés sont donc priés de prendre contact avec le service d'urbanisme de la commune.

Il est avis de la Municipalité des obligations découlant de l'article 18 LATC. En conséquence, aucune présentation d'initiative pour des projets ébauchés selon les règles actuelles ne sera prise en considération par l'avenir.

La Municipalité

la feuille

N° 5 - 2023

de Bourg-en-Lavaux

INFORMATIONS MUNICIPALES



COMMUNICATION



Image directrice de Cully - restitution finale à la population

Le parc naturel du Jorat: rêve de bébé ou réalité écologique?

Le 20 mai 2023

par Yves Kazem, responsable des terres



Mais qu'est-ce qui a bien pu pousser la ville de Lausanne à créer un parc naturel de 400 ha dédié à la biodiversité et à la découverte de la nature? C'est ce que nous nous sommes interrogés dans cette table d'orientation qui vous plongera au cœur des débats écologiques du moment. Entre protection de bon sens, accès du public et protection de la nature, gagnons-nous à y aller plus qu'un simple naturalisme?

Rendez-vous à 19h, à l'attention de l'heure sur le parking du Chalet-Robert (Lausanne - Mueson), toute guillemet environ une heure après notre arrivée dans un refuge.

A l'automne 2021, sur la base d'un préavis accepté au Conseil communal en juin de la même année, la Municipalité a initié l'élaboration d'une image directrice pour le bourg de Cully. Le but était de pouvoir réfléchir aux espaces ouverts tant en termes d'activités commerciales et environnementales que de mobilité et de qualité des espaces publics. Pour ce faire, un mandat d'études parallèles a été conduit avec trois équipes pluridisciplinaires d'architectes, paysagistes, urbanistes et/ou ingénieurs en mobilité. Le collage d'experts a suivi le processus, sous la conduite d'un bureau d'architecture qui a également eu la charge de la synthèse des études.

Deux moments d'échanges intenses entre les équipes de conceptrices et la population en octobre 2021 et mai 2022 ont permis de cerner les enjeux avec une grande précision et d'élaborer des propositions en phase avec les préoccupations réelles des habitantes et habitants.

La procédure étant arrivée à son terme, la Municipalité a le plaisir de vous inviter à la présentation de la synthèse de la démarche le jeudi 27 juin 2023, à 20h, à la salle d'été de Cully. Entrée libre sans inscription.

VOIRIE

Règlement des déchets

Le nouveau règlement communal sur la gestion des déchets a été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 9 décembre 2022. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et introduit deux nouveautés importantes:

- « La taxe forfaitaire sur les déchets est calculée sur une base individuelle et non plus selon la notion de « ménage » ».
- « Une taxe spécifique sur le ramassage des déchets « verts » au porte-à-porte est désormais prélevée. »

Chaque habitant, âgé de 18 ans et plus, recevra un bordereau individuel lui notifiant la taxe forfaitaire. Pour l'année 2023, le montant de la taxe est fixé à CHF 900 par habitant. Les enfants de moins de 18 ans restent exemptés de la taxe.

Pour les habitants et familles à revenus modestes, un allègement ou une exonération complète seront

accordés selon le revenu. Une directive communale en précisera les modalités et sera envoyée aux habitants avec la facturation de la taxe. Les bénéficiaires de prestations complémentaires ou du revenu d'insertion sont exonérés de la taxe.

La nouvelle taxe sur les déchets « verts » a été introduite afin de respecter le principe du « pollueur-payeur » (celui qui produit des déchets doit en assumer les coûts). Elle est perçue selon les modalités suivantes:

- « Chaque habitant devra s'acquitter d'une taxe standard de CHF 10.-, prélevée conjointement avec la taxe forfaitaire. Toutes les conditions d'allègement et d'exonération sont également applicables à cette taxe standard. »
- « Les usagers « producteurs » d'une quantité de déchets « verts » (compostables) nécessitant l'usage de conteneurs de différentes capacités devront s'acquitter d'une taxe supplémentaire sous la forme d'une vignette annuelle qu'ils doivent se procurer à l'administration communale et qu'ils devront coller sur leur conteneur. Le coût de cette vignette est proportionnel à la capacité des conteneurs (60 litres à 700 francs et verre de CHF 40.- à 320.- selon cette capacité). Dès juillet, les conteneurs non munis de la vignette ne seront plus vidés par l'entreprise mandatée pour le ramassage porte-à-porte. »

Les entreprises de la commune sont également soumises à la taxe forfaitaire, à la taxe standard « déchets verts », ainsi qu'à la taxe sur les conteneurs.

Le service communal de l'assainissement se tient à disposition pour toute explication complémentaire ou précision utile.

La Municipalité

M. Jean-Yves Cavin
Municipal

Service urbanisme et durabilité

Au mois de mai 2023, une déléguée à l'énergie (40%) a été recrutée à l'administration communale pour apporter du soutien à la Municipalité sur tous les dossiers en lien avec la problématique climatique et de développement durable, élaborer, mettre en œuvre et faire évoluer la politique énergétique communale, sensibiliser et conseiller la population. Elle a ensuite mis en place un système de subventions communales accessibles à la population dès le 1er novembre.

Au printemps 2023, le responsable police des constructions, espace public et planification a annoncé son départ de l'administration communale, effectif au mois de juillet. Un remaniement des services a été initié au sein de l'administration communale. Le service Urbanisme, assainissement et bâtiments étant surchargé et n'arrivant pas à dégager assez de temps pour la politique territoriale, il a été proposé de créer un nouveau service Urbanisme, énergie-durabilité & police des constructions dès le mois d'août.

Suite à ces réflexions, une cheffe de service à 80% a été engagée en septembre et une collaboratrice administrative à 80% au 1er janvier 2024.

Afin d'assurer une cohérence organisationnelle entre l'administration et la Municipalité, un remaniement des dicastères a également eu lieu. Ainsi, l'urbanisme, la durabilité et la police des constructions ont été réunis dès août.

Aménagement du territoire

Missions du secteur

- ✓ Elaborer les plan directeur et plan d'affectation communaux.
- ✓ Elaborer des projets d'espaces publics.
- ✓ Intégrer la politique énergétique.

Plan d'affectation communal (PACom)

Conformément au calendrier intentionnel présenté dans le rapport de gestion 2022 et suite aux nombreuses consultations et intégration de différentes thématiques, la Commune a déposé son projet de PACom, règlement et rapport explicatif à l'examen préalable du Canton le 2 mai 2023.

Le 5 décembre, la Commune a reçu le retour de cet examen préalable. Un travail intense de coordination avec les mandataires et la Direction générale du territoire et

du logement s'en est suivi pour adapter le projet de PACom selon les demandes des services cantonaux.

La Commune a l'ambition de déposer son projet définitif à l'enquête publique d'ici la fin de l'année 2024.

Plan directeur communal (PDCom)

Selon la mesure B11 du Plan directeur cantonal, la Commune doit établir un plan directeur communal (PDCom). Logiquement, le PACom devrait le concrétiser et donc être validé par la suite. En accord avec la DGTL, la Commune a déposé son projet de PDCom à l'examen préalable en même temps que le PACom, soit le 2 mai 2023. Au 31 décembre 2023, le Canton n'avait pas encore envoyé les résultats de cet examen.

Plan de protection des arbres

Un plan de protection des arbres a été initié en 2021 et un recensement des arbres d'importance communale et cantonale a été réalisé. Le plan et son règlement ont été soumis à l'enquête publique en 2022. Le règlement devait servir de modèle pour le règlement-type du Canton pour les autres communes, mais l'entrée en vigueur de la LPrPNP sans règlement d'application a imposé à la Commune d'attendre la publication de ce dernier, ce qui devrait arriver au printemps 2024.

Plan d'affectation cantonal Lavaux (PAC Lavaux)

La Commission du Grand Conseil sur le PAC Lavaux a travaillé sur le projet durant l'année 2023. L'année 2024 devrait voir des évolutions significatives sur ce dossier.

Commission intercommunale de Lavaux (CIL)

La Commune est représentée au comité de la commission. Celle-ci est active sur la question du PAC Lavaux mais elle n'a pas été sollicitée sur le sujet en 2023. Elle a notamment travaillé à numériser son guide paysage pour qu'il soit plus facilement consultable en ligne et à étendre la réflexion sur les panneaux solaires en site ISOS à l'ensemble de Lavaux. Elle est également partie prenante dans le travail du plan de gestion de Lavaux piloté par l'association Lavaux Patrimoine mondial.

Commission consultative d'urbanisme

La Commission d'urbanisme a siégé à deux reprises durant l'année 2023 pour préavis des projets privés sur demande de la Municipalité.

Image directrice du bourg de Cully

Pour accompagner les évolutions territoriales dans le bourg de Cully, la Commune a initié en 2021 une réflexion sur ses espaces publics. Un processus d'études tests, accompagné d'une démarche participative, ont été organisés pour développer une image directrice cohérente dans le cadre du préavis 15/2021.

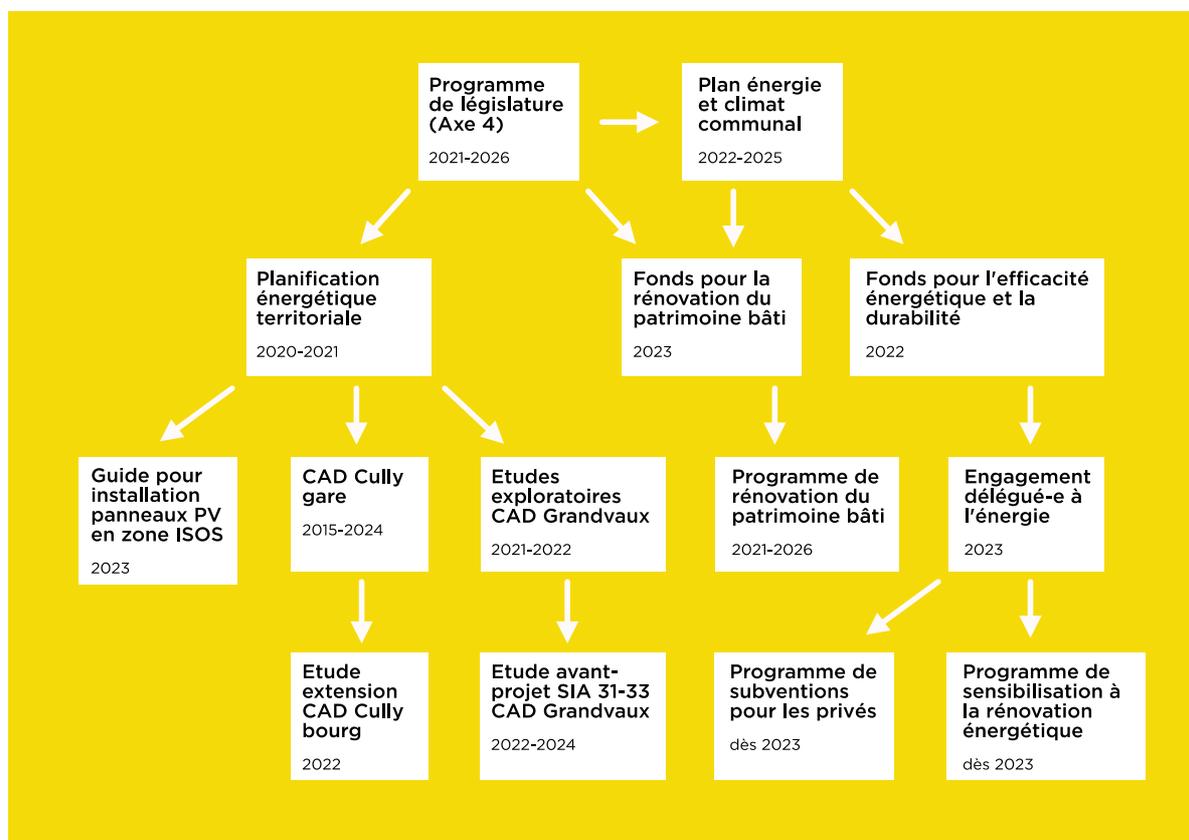
Dans ce contexte, trois équipes de concepteur-trice-s ont été invitées à proposer une vision pluridisciplinaire sur les espaces ouverts du bourg de Cully. Les groupements sont pilotés par des architectes paysagistes, accompagnés de spécialistes en mobilité.

En mai 2022, les équipes ont présenté leurs premières réflexions aux représentant-e-s de la société civile lors de tables rondes, suivies d'une journée de dialogue avec le collège d'expert-e-s. Sur la base des recommandations issues de ces échanges, les équipes ont présenté leurs réflexions abouties au collège d'expert-e-s en octobre 2022 lors d'une deuxième journée de dialogue. L'image directrice résultant du processus est enrichie par le collège d'expert-e-s et présentée à la population en juin 2023. L'ensemble des documents est disponible sur le site internet de la Commune.

Durabilité

Missions du secteur

- ✓ Mettre en œuvre la politique énergétique communale.
- ✓ Conseiller la population dans les projets de construction et rénovation.
- ✓ Orienter et instruire les dossiers de subvention dans le cadre du Fonds pour l'énergie et la durabilité.



Plan énergie et climat communal

Le plan énergie et climat communal (PECC) développé par la Commune durant l'année 2022 a été validé par le Canton, qui a contribué financièrement à sa réalisation à hauteur de 50% des frais de mandataires.

Le document, disponible sur le site de la commune, contient une analyse des émissions de CO₂ et des principaux enjeux d'adaptation aux changements climatiques. Il présente également une analyse énergétique des bâtiments à assainir et des systèmes de chauffage. Suite à diverses consultations au sein de l'administration communale et de la population, la Municipalité a défini des objectifs

et un plan d'actions. Ces dernières, au nombre de 40, visent de nombreux enjeux comme la biodiversité, l'énergie, la mobilité, etc. Deux fois par an, un état de l'avancement des actions est effectué par la Commune et son mandataire afin d'assurer un suivi dans l'exécution du PECC.

Fonds pour la rénovation énergétique et la durabilité

Dans le cadre du préavis 15/2022, un fonds pour la rénovation énergétique et la durabilité a été mis en place durant l'année 2023. Une déléguée à l'énergie a été engagée afin de mettre sur pied un programme de subventions pour les privés et répondre aux questions en lien avec la rénovation énergétique.

Le nouveau programme de subventions est à disposition de la population depuis novembre. Comme les subventions sont octroyées à l'achèvement des travaux (même si les demandes doivent impérativement être effectuées avant le début des travaux), il n'y a rien eu de versé en 2023. Néanmoins, le fonds a été utilisé dans le cadre d'une action pour l'installation de pommeaux de douche écologiques à prix réduits et du soutien à l'achat de vélos électriques.

Chauffages à distance

En 2023, le chauffage à distance pour le plateau de la Gare de Cully et l'Hôpital de Lavaux est entré dans sa phase de réalisation concrète. La liaison entre le bâtiment communal Plant Robert et l'Hôpital, via le collège des Ruvines, a été effectuée. La construction de la station de pompage et d'échange (STAPE) au Bain des hommes ainsi que le forage lacustre ont été initiés au printemps et devraient durer une année. A l'été, les conduites entre le Bain des hommes et la route de Lausanne ont été posées. Enfin, les derniers chantiers pour la pose des conduites sous les routes de Lausanne, de la Gare et de Grandvaux auront lieu en 2024. Le constructeur table sur une mise en service complète du réseau au printemps 2025.

Suite à l'acceptation du préavis 14/2022, une étude de faisabilité poussée a été réalisée pour la construction d'un chauffage à distance dans le bourg de Grandvaux basé sur un champ de sondes géothermiques situé sous les routes du village. Cofinancée par l'Office fédéral de l'énergie, cette étude doit montrer la possibilité de décarboner le chauffage d'un bourg avec de nombreuses contraintes : très forte densité du tissu bâti, protection patrimoniale sur la plupart des bâtiments, absence d'espaces extérieurs et proximité immédiate de la zone viticole, bâtiments anciens très largement chauffés aux énergies fossiles ou à l'électricité directe.

Des études énergétiques et des visites de la plupart des 63 bâtiments du bourg ont été menées afin d'obtenir une vision précise des besoins globaux en chaleur et de l'espace à disposition dans les bâtiments. Les résultats de l'étude ont été présentés à la population de Grandvaux le 12 décembre et le projet se poursuivra sur 2024.

Commission du développement durable (CDD)

Les activités de la Commission du développement durable (CDD) ont été menées avec enthousiasme. Deux Repair Café ont eu lieu à Cully et, pour la première fois, à Aran, avec une belle fréquentation.

Avec la collaboration de l'Association pour la sauvegarde du Léman (ASL), les actions de lutte contre la Renouée du Japon ont pu être poursuivies. Environ 30 bénévoles se sont retrouvé-e-s toutes les trois semaines, entre les mois de mai et d'octobre, pour couper et arracher la Renouée. Une collaboration avec la Commune de Puidoux et l'Association du sauvetage est mise en place pour libérer une partie du site de Treytorrens de l'emprise de la Renouée du Japon.

La butte en permaculture installée sur la parcelle communale vers Moratel continue de bien fonctionner avec de nombreuses interactions entre les personnes qui s'en occupent et les passant-e-s.

Le sous-groupe Jardins en Lavaux a organisé trois activités en plus de la promotion de la Charte des Jardins : une vente de plantons bio et locaux (Praz-Bonjour, Blonay) au marché du dimanche à Aran, un parcours dans les bourgs auprès des arbres inédits de Grandvaux à Cully accompagné de paysagistes et urbanistes, une promenade dans les jardins d'Aran et visite commentée d'un compost de quartier.

Dans la lignée de la Charte des jardins, une Charte des rives a été lancée en 2023. Son but est de proposer un engagement volontaire en faveur de la faune et de la flore lacustre aux propriétaires bénéficiant d'une portion privée de rivage autour du Léman. Dix bonnes pratiques sont conseillées à la quinzaine de personnes ayant déjà signé cette charte.

En collaboration avec le GANaL, le groupe des amoureux de la nature en Lavaux, la CDD a poursuivi l'installation de nichoirs pour les hirondelles et les martinets noirs.

Durant l'année 2022, un petit groupe de personnes issues de la CDD a créé une coopérative solaire citoyenne du nom d'OSOLAR qui a intégré la fédération Optima Solar. Son but est d'installer des panneaux solaires sur de grandes toitures dans la région Lavaux-Oron. Pendant l'année 2023, elle a investigué plusieurs possibilités dans la région et espère pouvoir concrétiser prochainement la pose de panneaux.

Après plusieurs discussions dans le cadre du projet « Robin des Watts Climat » mis en place par Terre des Hommes Suisse et Terragir au sein du collège des Ruvines, la Municipalité a choisi de concrétiser l'idée d'une surface potagère participative dans le jardin de la Maison Jaune à Cully. Cette initiative a été mise en place pour donner vie à la proposition des élèves dont le lancement a eu lieu le dimanche 4 juin. Les élèves, les parents, les enseignantes, les habitant-e-s et des représentant-e-s de la commune ont participé activement en plantant des légumes. Cette action visait à soutenir les initiatives citoyennes qui favorisent la transition vers un mode de vie plus écologique tout en permettant la concrétisation des idées des élèves.

Autres projets

Le programme de rénovation et de diagnostic énergétique du patrimoine bâti a été défini et mis en route. Plus d'informations sur le sujet se trouvent dans le dicastère du patrimoine bâti.

En avril, une installation photovoltaïque de 465 m², pour une puissance de 97,6 kWp, a été installée sur la STEP à Cully. En ajoutant les panneaux de la STREL, la Commune a produit environ 100'000 kWh d'électricité durant l'année.

Le 4 avril, la Commune a présenté ses guides pour l'installation de panneaux photovoltaïques en site ISOS-A, développés conjointement avec le Canton, lors d'une séance d'informations publique à Grandvaux. Disponibles sur le site internet de la Commune ou auprès du service d'urbanisme et durabilité, ils définissent des degrés de visibilité des toitures de la plupart des bourgs de la commune et indiquent le type de panneaux photovoltaïques recommandés de façon précise, avec des indications de prix et de puissance.

Sous l'impulsion de la Commission de développement durable, près de 130 ménages ont profité d'une action conjointe entre la Commune, sinum et myclimate visant à proposer des pommeaux de douche réduisant la consommation d'eau. Il a été calculé que grâce à cette action, ce sont plus de 70'000 kWh d'énergie et 10 tonnes de CO₂ qui seront économisés chaque année à l'échelle de la commune.

Police des constructions

Missions du secteur

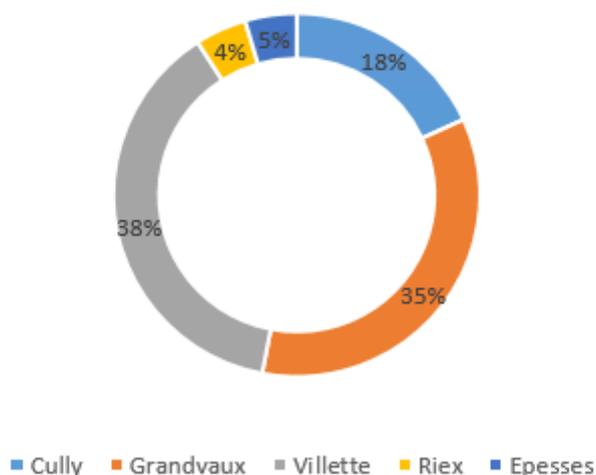
- ✓ Instruire les demandes d'autorisation/permis de construire.
- ✓ Faire respecter les règles de police des constructions et d'urbanisme.
- ✓ Renseigner les propriétaires sur les procédures à suivre.

Permis de construire

Au cours de l'année 2023, nos services ont traité 233 nouvelles demandes d'autorisation / permis de construire. Parmi ces demandes 56 ont été soumises à enquête publique, 39 en dispense d'enquête, 38 autorisations, 5 procédés de réclame et 4 fractionnements. On notera également les 44 annonces solaires et les 4 procédures CAMAC qui totalisent une surface de capteurs solaires de 2'739m² ainsi que les 22 demandes de remplacement du système de chauffage par une pompe à chaleur comme objet unique de la demande. 47 demandes sont encore en cours.

La répartition de ces 233 demandes sur nos 5 villages se décline comme suit :

Demandes par localité



Courant 2023, 71 permis de construire ont été délivrés, dont 20 pour des dossiers soumis à l'enquête en 2022. 7 projets ont été refusés et 2 projets ont été abandonnés.

Il y a également eu 50 demandes d'abattage d'arbre dont une refusée. A noter que les demandes se font maintenant pour l'ensemble du patrimoine arboré et que chaque arbre abattu est compensé en application de la LPrPNP.

Permis d'habiter / d'utiliser

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023, 24 visites de contrôles en vue de la délivrance d'un permis d'habiter ou d'utiliser, regroupées sur 5 demi-journées et 2 visites ponctuelles, ont été effectuées par la Commission technique communale tout au long de l'année. En 2023, 12 permis d'habiter et 20 permis d'utiliser ont été délivrés.

Logements construits

Sur les 12 permis d'habiter délivrés, 27 nouveaux logements ont vu le jour. A noter également que 10 autres nouveaux logements ont été créés pour lesquels la visite de la Commission a été faite et dont le dossier est en attente du permis (mise en conformité demandée ou contrôle des canalisations à effectuer).

En conclusion, un total de 37 nouveaux logements a vu le jour en 2023 sur le territoire communal.

Commission consultative de Lavaux

La Commission consultative de Lavaux s'est réunie à 11 reprises en 2023. Elle a étudié en moyenne 4,5 projets de Bourg-en-Lavaux par séance, pour un total de 50 passages sur 102 pour tout Lavaux. Les villages de Cully et de Grandvaux sont les plus représentés. Le responsable de la police des constructions ayant quitté l'administration communale, un siège était à pourvoir au sein de la commission. La candidature de la nouvelle cheffe du service urbanisme et durabilité a été proposée, c'est finalement Mme Neyroud, conseillère municipale à Chardonne, qui a été élue.

Commission de salubrité communale

La Commission de salubrité communale est constituée selon l'article 17 de la Loi sur la santé publique. Elle intervient sur demande pour effectuer une constatation officielle de l'état d'insalubrité d'un logement, ou des conditions non conformes à la règle en matière de mise à disposition de locaux loués.

Pour les immeubles propriétés de la Commune, la Commission de salubrité est intervenue une fois en 2023. Il s'agissait d'un appartement devenu impénétrable et dans lequel le contrôle OIBT devait être effectué. Le médecin de la commission a assuré le lien avec le médecin traitant pour que nous puissions entreprendre de vider, nettoyer et remettre en état l'appartement. Le médecin de la commission a averti le médecin traitant de la fin des opérations pour que les services de soutien et d'encadrement se mettent en place rapidement. Ce qui fut réalisé en 24 heures. Les services sociaux via le médecin nous avertiront en cas de récurrence ou autre problème.

Règlement sur les émoluments

La Direction des institutions, du territoire et du sport (DITS) a approuvé le nouveau règlement concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions en date du 14 août 2023. Le règlement avait été précédemment adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 janvier 2023 et par le Conseil communal dans sa séance du 8 mai. Il est accompagné d'une directive adoptée par la Municipalité lors de sa séance du 28 août. Cette directive vise à garantir une couverture optimale des prestations. Le règlement et sa directive ont été mis en application dès le 15 septembre 2023.

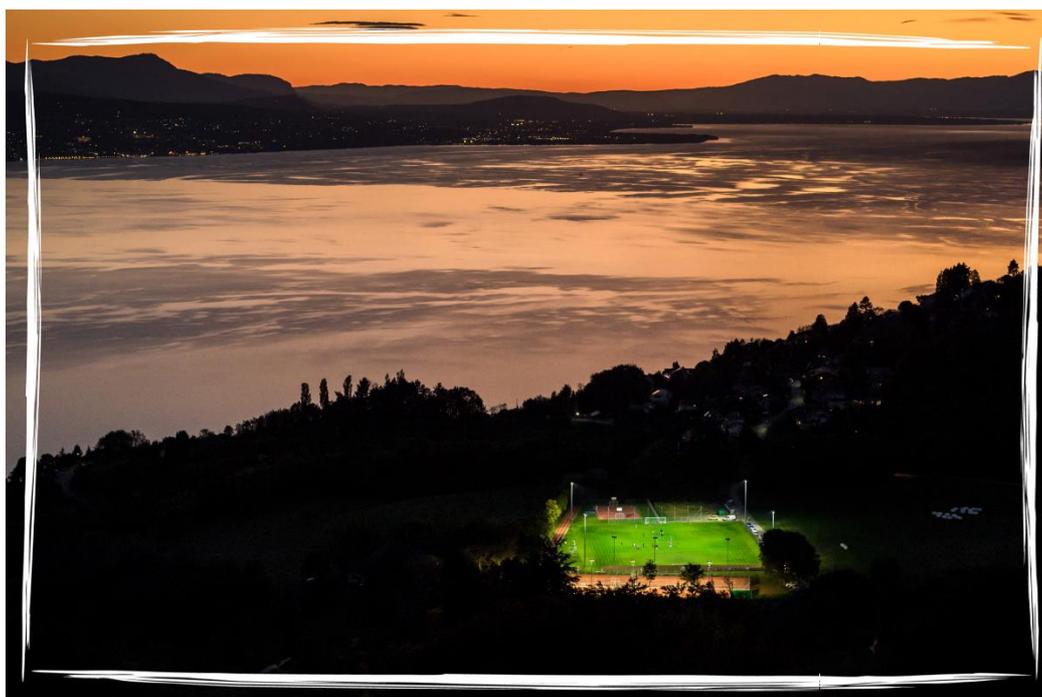
Communication

Le nouveau site internet de la Commune est l'outil principal de communication que l'administration communale a pris en main rapidement pour assurer une transmission efficace de l'information à la population.

Les deux pages réservées à la Commune de Bourg-en-Lavaux dans le journal de district Le Courrier-Lavaux-Oron sont toujours publiées une fois par mois.

L'agenda annuel est envoyé à tous les ménages en début d'année et rencontre un vif intérêt, notamment de la part des seniors qui y trouvent nombre d'informations sur les activités ayant lieu sur le territoire communal.

SECURITÉ, SPORTS, MANIFESTATIONS, PORTS ET RIVES



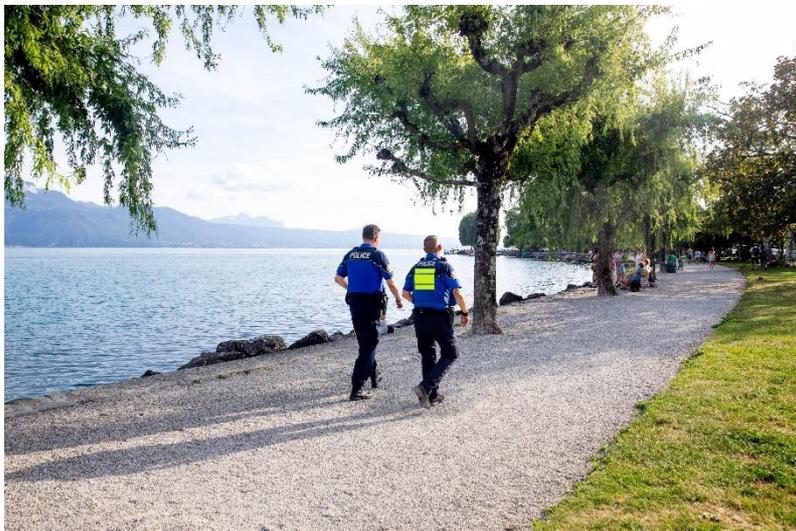
M. Jean-Paul Demierre
Municipal

Sécurité

Missions du secteur

- ✓ Assurer la sécurité des personnes et des biens.
- ✓ Maintenir la tranquillité et l'ordre public.

Association Police Lavaux



Cully, quai de l'Indépendance - été

L'Association Police Lavaux fait partie intégrante du dispositif de police coordonnée vaudoise et assure la sécurité publique sur six communes : Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Lutry, Puidoux, Rivaz et St-Saphorin. L'effectif du personnel, exprimé en EPT (équivalent plein temps) est de 47.3 EPT pour un total de 50 collaboratrices et collaborateurs.

Les cinq priorités du programme de législature intitulé « Législature 2021 à 2026, Axes stratégiques » sont : ancrage régional – visibilité – attractivité – collaboration – proactivité. Ces axes orientent la gouvernance de Police Lavaux et guident chacune de ses actions.

Police Lavaux poursuit son engagement envers la population de la région. Citons par exemple, en matière de prévention, des campagnes contre le harcèlement scolaire et des séances dédiées aux aîné-e-s traitant de cybercriminalité et de prévention en matière de conduite automobile. Des actions sont également menées visant à nouer des liens étroits avec la population et ses partenaires, notamment une table ronde avec les vigneron-ne-s, et plusieurs cafés Police-population.

Infractions radar

En 2023, 1'220 (+ 3) heures pour 359 (+ 38) contrôles répressifs ont été effectuées (temps de travail annuel d'un agent : 1'840 heures), ce qui représente environ 3 heures de contrôle quotidien. Le nombre d'heures correspond à l'engagement de 0,66 EPT par jour.

Infractions radar - Données relevées dans EpsiPol

	Avis d'infraction	Rapports Commission de police	Avis de dénonciation Préfecture	Rapports Préfecture	Avis de dénonciation Ministère Public	Rapports Ministère Public
Lutry	15'312	958	227	181	49	34
Bourg-en-Lavaux	6'122	370	137	93	28	20
Chexbres	0	0	0	0	0	0
Puidoux	9'500	548	129	81	20	13
Rivaz	77	1	0	0	0	0
St-Saphorin	2'377	190	30	25	7	4

TOTAUX

33'388	2'067	523	380	104	71
---------------	--------------	------------	------------	------------	-----------

2022
2021

30'252	2'203	362	318	53	51
30'018	2'114	359	372	47	36

Interventions 2023

			TOTAL	Lutry		B-e-L		Chexbres		Puidoux		Rivaz		St-Saphorin		Autres	
				Interv.	Infr.	Interv.	Infr.	Interv.	Infr.	Interv.	Infr.	Interv.	Infr.	Interv.	Infr.	Interv.	Infr.
Circulation :																	
Accidents de la circulation	véhicules avec blessé		51	13	12	16	16	1	1	10	6	2	2	3	3	6	2
	véhicules sans blessé		217	106	38	44	17	21	6	29	9	4	1	6	2	7	1
	cycles/trottinettes avec blessé		6	2	3	1	1	0	0	1	0	0	0	2	2	0	0
	cycles/trottinettes sans blessé		1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	piétons avec blessé		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	piétons sans blessé		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Incapacités de conduire	ivresse		49	21	21	12	16	5	4	9	11	1	2	0	0	1	0
	stup et médicaments		1	1	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
	autres		2	0	1	1	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Défauts permis			11	5	5	2	3	0	1	3	5	1	1	0	0	0	0
RC			0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conduites sous mesure			8	3	3	2	3	1	1	2	2	0	0	0	0	0	0
Autres infractions DCR			178	61	66	52	24	11	4	19	20	6	5	29	53	0	0
Délits / plaintes :																	
Commerces	vols avec effraction		22	8	8	5	5	2	2	4	3	0	0	2	1	1	0
	vols sans effraction		4	1	0	1	1	0	0	1	2	0	0	0	0	1	1
	vols à l'étalage		10	6	5	0	0	1	1	3	3	0	0	0	0	0	0
	tentatives de vols		11	7	5	0	0	1	1	3	3	0	0	0	0	0	0
	dommages à la propriété		14	4	4	4	3	0	0	6	5	0	0	0	0	0	0
Habitations	vols avec effraction		70	40	40	15	14	4	4	10	10	0	0	0	0	1	1
	vols sans effraction		14	2	1	6	4	0	0	3	1	0	0	2	2	1	0
	tentatives de vols		17	12	10	1	0	0	0	4	2	0	0	0	0	0	0
	dommages à la propriété		17	11	5	2	2	0	0	3	0	1	1	0	0	0	0
Véhicules	vols avec effraction		17	7	9	1	1	1	1	4	3	2	2	0	0	2	1
	vols sans effraction		23	8	6	5	5	1	1	1	1	0	0	0	0	8	8
	tentatives de vols		7	5	2	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0
	dommages à la propriété		24	12	11	6	7	0	0	4	2	1	1	0	0	1	1
Mobilier urbain (murs, réverbères, et)	dommages à la propriété		9	4	1	2	0	0	0	2	0	0	0	1	1	0	0
Tags/graffitis			5	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Vols	simples		71	30	31	6	6	1	1	3	3	1	2	1	1	29	27
	avec violence		3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	1
	avec astuces		10	2	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	7
	véhicules		9	4	4	1	1	0	0	1	0	1	0	1	0	1	1
	cycles et autres		5	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1
Cybercriminalité			64	28	29	10	10	2	2	2	1	1	1	0	0	21	19
Violences domestiques			27	15	16	4	4	1	1	3	1	0	0	0	0	4	3
Intégrité physique ou honneur			32	18	14	4	4	0	0	4	2	0	0	1	1	5	5
Autres			14	7	6	2	2	1	1	0	0	1	1	0	0	3	2
Interventions :																	
Demandes d'assistance / litiges			391	202	4	74	0	30	1	64	3	2	0	10	0	9	0
Infractions Règlement de Police	nuisances sonores	étab. publics	15	7	2	1	0	3	0	4	0	0	0	0	0	0	0
		voie publique	54	33	13	9	2	6	1	3	0	0	0	1	0	2	0
		domicile	79	50	21	9	3	2	0	11	1	3	0	2	2	2	0
	scandales		1	1	3	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
	littering		1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	autres		46	27	7	6	3	3	0	7	3	1	0	2	1	0	0
Mœurs			8	4	10	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0
Mineurs			10	6	3	0	0	0	0	3	1	0	0	1	0	0	0
Individus perturbés			70	41	7	11	1	11	3	5	1	0	0	2	0	0	0
Disparitions de personnes			16	6	0	0	0	4	0	3	0	1	0	1	0	1	0
Personnes retrouvées			7	4	1	1	0	1	1	1	1	0	1	0	0	0	0
Arrestations / Interpellations			34	13	8	10	3	2	0	5	4	2	0	1	1	1	2
Identifications de personnes			68	33	1	8	1	3	0	16	0	3	0	4	1	1	0
Personnes signalées			4	3	4	0	0	1	1	0	2	0	0	0	0	0	0
Inquiétudes pour une personne			53	31	0	5	0	2	0	9	0	5	0	0	0	1	0
Suicides			3	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Tentatives de suicides			2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mises en cellule			1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infractions LEI			20	10	10	3	3	1	1	1	1	2	0	2	2	1	1
Infractions Lstup			15	3	4	7	3	0	0	5	3	0	0	0	0	0	0
Collaborations interpolice			142	20	0	4	0	6	0	6	0	1	0	0	0	105	3
Collaborations ambulances			15	9	1	1	0	1	0	4	0	0	0	0	0	0	0
Incendies			28	12	1	5	0	1	0	6	0	0	0	0	0	4	0
Pollutions			16	10	6	3	0	1	0	1	1	0	0	0	0	1	0
Inondations			8	3	0	1	0	2	0	1	0	1	0	0	0	0	0
Animaux			214	124	15	34	4	13	0	37	4	2	0	3	0	1	0
Annonces pertes/vols	plaques		5	2	2	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	1
	vélos		5	2	2	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0
	voitures - motos		8	5	3	2	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Véhicules et plaques retrouvés	plaques		15	8	5	3	2	1	1	1	1	0	0	0	0	2	1
	vélos		6	2	0	2	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
	voitures - motos		4	2	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Réquisitions émanant du SAN/OP			441	202	16	43	1	116	0	74	21	2	2	4	0	0	0
Diverses			388	204	18	69	7	48	2	38	1	7	0	16	2	6	1
TOTAL :			3216	1534	537	522	188	315	45	444	145	55	23	101	77	245	92

Colonnes de gauche Interventions
Colonnes de droite Infractions relevées lors des interventions

Signalisation, marquage, mobilité

Marquage

La mise en service de l'immeuble communal Plant Robert a nécessité le marquage d'un faux trottoir provisoire le long du bâtiment afin de permettre aux locataires et aux écolier-ère-s de transiter le long du chemin de Courseboux en toute sécurité. La pose de barrières s'est révélée également nécessaire en raison du trafic de chantier. Afin d'accéder à la pharmacie, un passage pour piéton-ne-s a été marqué provisoirement.

Les travaux de construction du réseau de chauffage à distance impliquent la fermeture du passage souterrain entre le collège des Ruvines et la route de Grandvaux ; un nouveau passage a été créé au droit du parking des bus scolaires. Ce passage de substitution sera également nécessaire lors des travaux de construction de l'hôpital.

Suite à la création de l'accueil de jour dans les locaux de l'ancienne préfecture à la rue du Temple 17, six places de parc ont été démarquées pour permettre la construction sécurisée du préau.

Pour permettre l'installation de la place de recharge pour véhicule électrique, la place pour personne à mobilité réduite a été déplacée à l'ouest du parking du Bornalet à Epesses.

Parcs vélos

Plusieurs parcs vélos ont été aménagés :

- six places à la hauteur de la gare d'Epesses, le long de la route du lac
- huit places à la gare de Villette
- dix places à la gare de Cully
- dix places au collège du Genevrey à Grandvaux.

Signalisation

Du matériel et des panneaux de signalisation ont été achetés cette année. Il s'agit de matériel de remplacement pour des éléments cassés ou vandalisés comme des miroirs, des bornes en plastique et des barrières dénommées « barrière vauban ».

Sans compter le remplacement de panneaux vétustes, la signalisation fixe verticale est régulièrement taguée ou endommagée et il est nécessaire de la remplacer.

Organisation régionale de la protection civile (ORPC)



Association intercommunale ORPC de Lavaux-Oron

L'association intercommunale regroupe les communes de Belmont-sur-Lausanne, Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Forel-Lavaux, Jorat-Mézières, Lutry, Maracon, Montpreveyres, Oron, Paudex, Puidoux, Pully, Rivaz, Saint-Saphorin, Savigny et Servion. L'association a son siège à Forel.

Les tâches de la protection civile

L'éventail des activités de la protection civile est large. Il comprend des tâches de protection, d'assistance et d'appui. La protection civile est avant tout un moyen d'intervention du deuxième échelon dans le cadre du système coordonné de protection de la population.

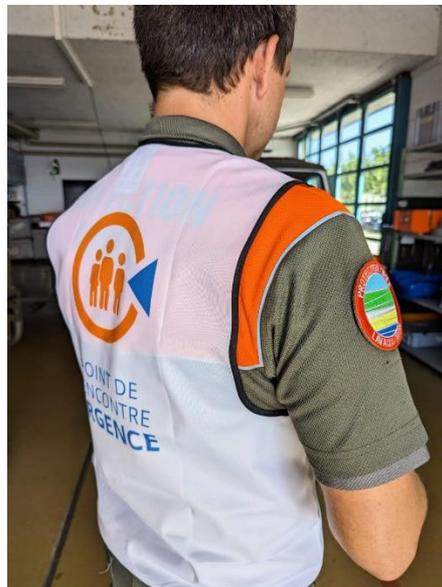
- Assistance aux personnes en quête de protection et aux sans-abri
- Protection des biens culturels
- Appui aux autres organisations partenaires
- Aide à la conduite et logistique, à titre de renfort
- Remise en état après les événements dommageables de grande ampleur
- Interventions et prestations au profit de la collectivité
- Mise à disposition de l'infrastructure de protection et des moyens d'intervention permettant de transmettre l'alarme à la population
- Mise en œuvre des PRU - points de rencontre d'urgence - dans le district, avec le soutien actif de la préfecture et des communes.

Jours de services en 2023

L'ORPC du district de Lavaux-Oron a pu compter sur l'engagement et la disponibilité de sa milice durant cette année.

3'010 Jours de Services

- 113 *Engagement en situation d'urgence*
- 2679 *Jours de services d'instruction régionale, cantonale et fédérale*
- 218 *Intervention en faveur de la collectivité*



Mise en place des PRU, points de rencontre d'urgence, 2023

SDIS Cœur-de-Lavaux



Après la finalisation, en 2022, du regroupement du matériel, des véhicules et des 4 sections d'appuis de Savigny, Puidoux, Cully et Forel sur deux bases de départ pour les 7 communes membres (Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Forel, Puidoux, Rivaz, Savigny et Saint-Saphorin), répondant ainsi au standard cantonal en matière de temps d'intervention, cette nouvelle organisation a permis, en 2023, de changer et d'améliorer quelques modes de fonctionnement, et principalement la logistique.

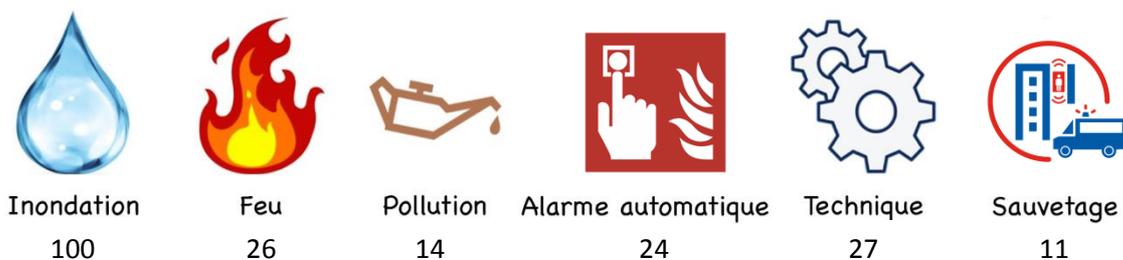
Effectifs au 31 décembre

DPS (détachement de premier secours) : 58
DAP (détachement d'appui) : 49
Jeunes sapeurs-pompiers : 38

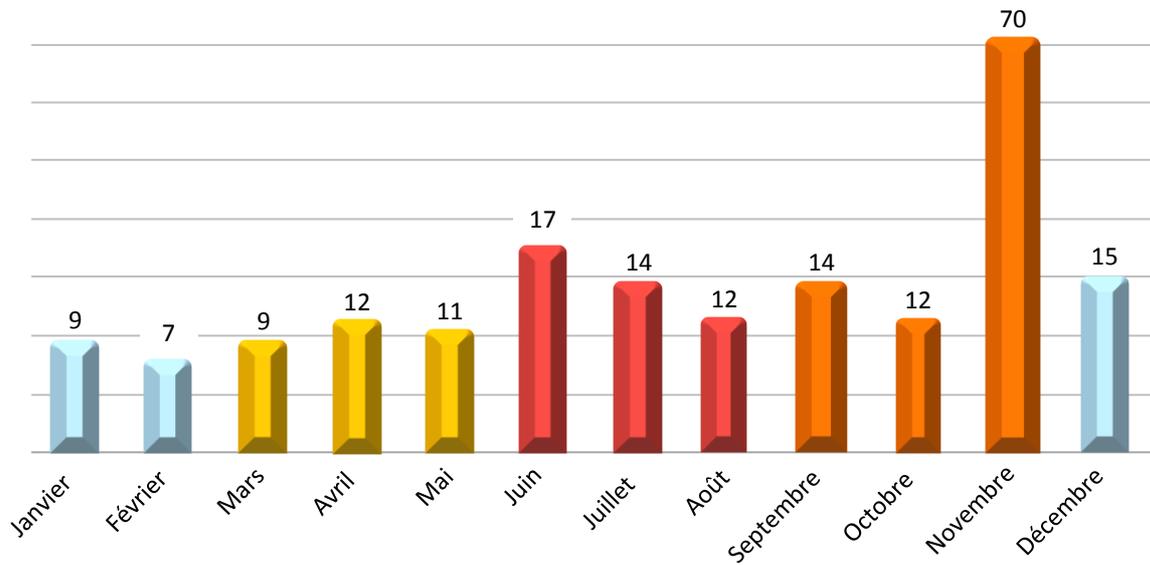
Interventions

202 interventions en 2023.

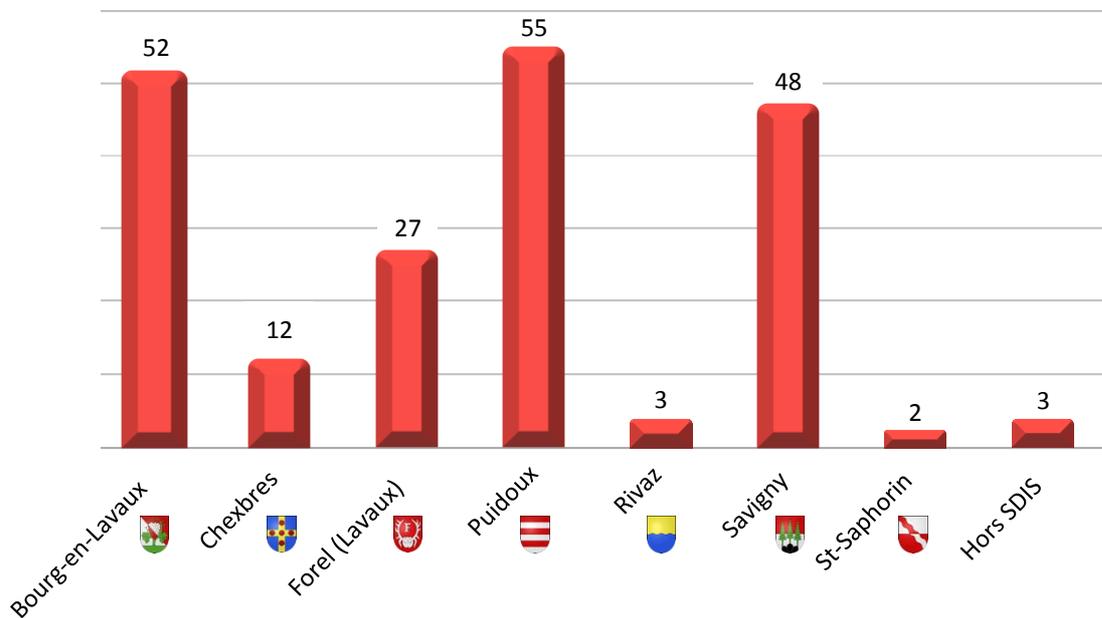
Répartition des interventions par type



Interventions par mois



Interventions par communes



De plus amples informations ainsi que le rapport de gestion et d'activités 2023 peuvent être obtenus sur le site www.sdiscoeurdelavaux.ch.

Sports

Missions du secteur

- ✓ Mise en œuvre de la politique en matière de sport.
- ✓ Soutien financier aux associations.

Les associations sportives ont été soutenues par les habituelles aides financières et prestations de service. La mise à disposition des salles et des installations est gratuite et une subvention est accordée aux clubs et associations pour les jeunes athlètes jusqu'à 18 ans.

La commune de Bourg-en-Lavaux compte un terrain de foot et un terrain multisports aux Ruvines et le complexe sportif de la Tioleyre (terrains de foot et multisports, pétanque et tennis). Leur entretien est efficacement assuré par les collaborateurs de la voirie.

Sociétés sportives locales

Abbaye de l'ancienne commune de Villette
Amis du Tir Grandvaux-Villette
Cercle de la Voile Moratel-Cully
Fédération Suisse de Gymnastique, section de Cully
Football-Club Vignoble
Judo-Club Lavaux
La Formela-Gym
Lavaux-Badminton-Club
Le Bouchon de Lavaux, Club de pétanque
Sauvetage du Léman Section Cully-Davel

Scuba Club
Ski-Club d'Epesses
Société de Gym Dame de Cully (SGDC)
Société de Gym Homme
Société de Sauvetage de Villette
Stand up paddle Lavaux
Tennis Club Lavaux

Cours divers

De nombreux cours privés sont également dispensés dans les salles des villages de la commune, tels que la dance-country, yoga, pilates, tai-chi, zumba, capoeira, etc.

Manifestations

Des manifestations en tous genres se déroulent sur le territoire communal. La Municipalité a délivré au total 92 autorisations de manifestation au cours de l'année sous revue. Ces dernières se répartissent de la manière suivante :

Cully : 53

Permis temporaires (vente boissons alcooliques) : 27

Lotos : 3, et tombolas : 3

Epresses : 8

Permis temporaires (vente boissons alcooliques) : 3

Grandvaux : 10

Permis temporaires (vente boissons alcooliques) : 8

Tombola : 1

Riex : 6

Permis temporaires (vente de boissons alcooliques) : 4

Villette : 15

Permis temporaires (vente de boissons alcooliques) : 12

Loto : 1



Tricentenaire de la mort du Major Davel -
Milices vaudoises - 24 avril 2023

Sociétés locales

La commune a la chance de compter de nombreuses sociétés locales très actives.

Sociétés locales

USL - Union des sociétés locales
LABEL - les acteurs de BeL
Ancienne Jeunesse de Riex
APEBEL - Ass. parents d'élèves
Association Cully Jazz Festival
Association des Amis de Lavaux
Classic
Association des Paysannes vaudoises
des Monts de Lavaux
Association des Vignerons de Lavaux
Association du Vieux Lavaux
(ProLavaux)
Association Lavaux Express
Association Sentier Gourmand Lavaux
Brigade Scoute de Lavaux
Caveau des Vignerons de Cully
Caveau des Vignerons d'Epesses
Caveau des Vignerons Grandvaux
Caveau des Vignerons de Riex
Caveau des Vignerons de Villette
Championnat du monde des
Tracassets

Commission de musique spirituelle
de Cully-Villette
Cully-Cui' Band
Entraide Familiale Bourg-en-Lavaux
Fanfare de Grandvaux
GANaL-Le Groupe des Amoureux de
la Nature Lavaux
Jeunesse de Grandvaux
La Lyre de Lavaux et Ecole de Musique
Le Trait d'Union (aîné-e-s)
Les Amis du Cinéma d'Aran
Passeports vacances
Section des Samaritains de Lavaux
Service d'aide à la famille de Lavaux
Société du Port et des Bains de
Moratel Cully
Théâtre de la Dernière Minute
Union des sociétés des lotos
Veillées à la Maison

Rives, plages et cours d'eau

Entretien des rives

Différents travaux d'entretien sont nécessaires pour assurer la stabilité des rives et leurs accès. Mis à part les travaux d'enrochement de la partie ouest du débarcadère en 2009, il n'y a pas eu de travaux d'envergure pour les rives. En raison des mouvements du lac, nous avons constaté que plusieurs blocs d'enrochement se sont désolidarisés. Il faut donc les remonter et en apporter d'autres en complément.

Il a également été constaté que les plateformes d'accès au lac se sont vidées par-dessous et risquent de s'affaisser. D'entente avec le Canton, un projet de réfection a été élaboré.

Le préavis a été soumis au vote du Conseil communal lors de la séance du 9 octobre. Il a été accepté par 47 oui et 5 abstentions. Les travaux pourront débuter en hiver 2023 / 2024.

En novembre, le littoral a été violemment secoué par une tempête qui a acheminé sur les rives une impressionnante quantité de bois qui s'y est échouée.



Plage de Villette, 20.11

Travaux d'entretien

Dans le secteur viticole d'Aran, un collecteur d'eau claire est bouché (DP 391 et 408). L'eau s'est déversée dans les vignes en aval. Pour remédier provisoirement à ce problème, une déviation a été installée. Un projet de réhabilitation sera nécessaire pour mettre en conformité ce cours d'eau.

Signalétique des plages

Une nouvelle signalétique a été installée sur toutes les plages communales. Sur les panneaux, les visiteurs découvrent le découpage du littoral avec l'emplacement des plages et différents pictogrammes d'informations relatifs aux règles d'usage des plages publiques.

Des QR codes sont aussi présents et renseignent sur la température de l'eau, la qualité du lac, les autres plages autour du Léman et les règles de sécurité.



Plage de la Budaz, 29.06

DOMAINES ET VOIRIE



M. Jean-René Gaillard
Municipal

Domaines viticoles

Vignes

Une vigneronne et un vigneron tâcheron-ne exploitent la plus grande partie du domaine communal par contrats de vignolage pour l'année viticole 2022-2023 (1^{er} novembre au 31 octobre). Les parcelles de vignes sont réparties de la manière suivante :

Gaël Cantoro	89'412	m ²
Mélanie Weber	<u>28'022</u>	<u>m²</u>
	117'434	m²

Une culture dite raisonnée, avec un cahier des charges défini et limitant les intrants chimiques est pratiquée. La Commune est inscrite au REEL (Réseau écologique Lavaux) ; de plus, Mme Weber travaille un peu plus de 50 ares en mode de culture biologique (parcelles de la Maison Jaune, des Communaux et du Vanel).

La Municipalité profite de les remercier pour le travail accompli, maillons essentiels à l'élaboration de nos crus dans le respect de nos terroirs.

Le solde des vignes communales est loué en contrats de baux à ferme à treize viticulteurs, soit MM. Michel Blanche, Rocco Cantoro, Pascal Dance, Domaine Croix Duplex, Alexandre Duboux, Yvan Duboux, Louis Fonjallaz, Gaillard et fils SA, Les Frères Dubois, Luc Massy, Guillaume Potterat, Hubert Testuz et la SEVE.

Domaine communal Bourg-en-Lavaux (nouvel état au 01.11.2023)

Exploitant	Propriétaire	Autres	Surfaces m2
Mélanie Weber	Commune	Contrat de vignolage	28'022
Gaël Cantoro	Commune	Contrat de vignolage	89'412
Divers vigneron	Commune	Locations	14'849
		Total	132'283

La Commune exploite également la vigne propriété de la "Fondation pour la conservation de la Maison Buttin-de-Loës" située à Grandvaux, d'une surface de 728 m². Les conditions de location précisent notamment le partage de la récolte effective à raison de 70% pour la Commune et 30% pour la Fondation.

A l'instar du millésime 2022, l'année viticole 2023 a démarré avec un printemps plus humide, suivi dès le début de l'été par une longue période de beau temps. Dans la deuxième partie de juillet, les températures extrêmes ont mis à mal notre roi chasselas, ce qui a entraîné des coups de soleil ou échaudages sur les raisins les plus exposés et ce qui a temporairement retardé le début de la véraison.

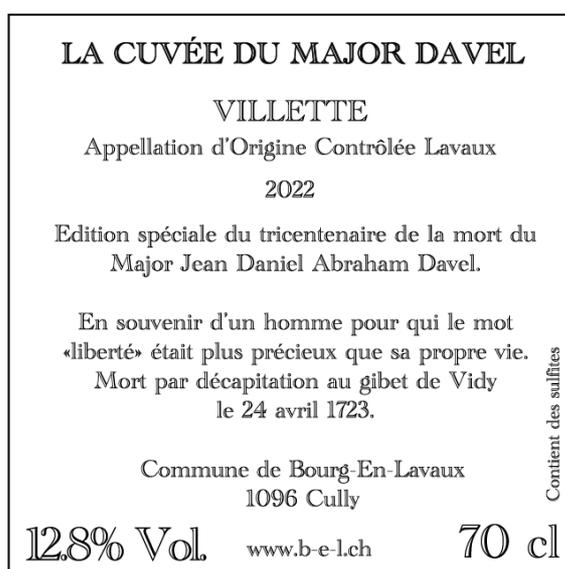
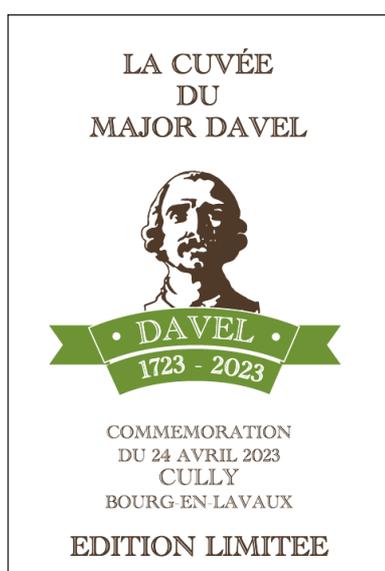
Les vendanges démarrent vers la fin du mois de septembre, l'état sanitaire est parfait, les degrés Oechsle oscillent entre 75° et 86° Oe pour les blancs et 93° à 98° Oe pour les rouges.

Vous avez pu également découvrir, depuis le millésime 2022, le nouvel écrin, habillage des flacons de nos vins communaux. Cette gamme d'étiquettes met en valeur, à notre sens, le côté patrimonial des vignes communales tout en étant intemporelle, ce qui nous permettra de mieux valoriser nos crus en bouteilles.



Nouvelles étiquettes, 2023

Et à l'occasion du tricentenaire de la mort du Major Davel, une étiquette spéciale a été créée ; 840 bouteilles de Villettes blanc ont été étiquetées.



Aujourd'hui les marchés courts doivent être privilégiés, les changements climatiques nous obligent à nous réinventer tant au niveau du mode de culture, que de l'encépagement.

Vendanges

La Commune a vendangé l'équivalent de 100'767 litres de vin clair, y compris les raisins vendus aux négociants-partenaires. Elle a encavé 69'393 litres.

Chasselas	64'098	litres dont :
Villette	24'122	litres
Epeses	30'926	litres
Calamin	9'050	litres
Rouge	4'473	litres dont :
Villette rouge	425	litres
Plant Robert	4'048	litres
Rosé	822	litres dont :
Plant Robert	822	litres

Distinctions

La vinification est toujours confiée aux Frères Dubois. Leur travail et leur savoir-faire, comme vous avez pu le constater, méritent le détour. Ils vinifient année après année des crus qui sont régulièrement primés.

En 2023, la Commune s'est distinguée en recevant le « **Laurier d'Or** » Terravin pour les trois appellations en vin blanc.

De plus, le Villette a été honoré d'une distinction Or au « Mondial du Chasselas », et cerise sur le gâteau, l'Epeses d'une distinction Argent aussi au « Mondial du Chasselas ».

Parc Vign'nature

L'Association Lavaux Patrimoine Mondial (LPm) a approché la Municipalité pour remettre en activité les visites du Parc Vign'nature dès la rentrée scolaire 2024. Des travaux d'entretien et de remise en état seront planifiés avec l'aide de la voirie.

Mise des vins

La mise des vins des domaines de la Commune, récolte 2022, a eu lieu le 24 février 2023 à la salle Davel, sous l'experte direction du Commissaire-priseur, M. Pascal-Jacques Kramer :

- **Prix de départ**

Villette : CHF 6.50 Epesses : CHF 7.00 Calamin : CHF 8.50

- **Vente**

79 lots représentant 44'775 litres de vin ont été vendus pour CHF 391'429, soit un prix moyen de CHF 8.74 réparti comme suit :

- 18'865 litres de Villette au prix moyen de CHF 7.78
- 19'815 litres d'Epesses au prix moyen de CHF 8.04
- 6'095 litres de Calamin au prix moyen de CHF 14.02

Tous les lots ont trouvé acquéreur.

Souscription aux habitant-e-s & événements

Pour donner suite à la souscription offerte aux habitantes et habitants de la commune, 3'672 bouteilles ont été acquises, représentant un chiffre d'affaires de CHF 57'480.-.

Nous avons participé avec la « Promotion Villette », à une Route Gourmande dans la Ville de Berthoud pour la troisième année. Une délégation de la Municipalité a animé cet événement.

Elle a également participé, lors du Cully Bazar, à la dégustation et la promotion de l'Association du Plant Robert à la salle Davel.

Les vins de la commune ont été servis lors des derniers Marchés de l'année à Cully et Aran.

A l'avenir, la Commune désire augmenter l'offre oenotouristique pour valoriser ses vins en bouteilles.

Forêts

Jean-René Gaillard, municipal en charge des forêts, est vice-président de la Centrale des forêts et du Comité du Groupement forestier intercommunal de Lavaux. Il participe régulièrement aux diverses assemblées en lien avec l'exploitation des forêts, la Forestière et la Fédération du triage du Vème arrondissement.

La surface totale des forêts, propriété de la Commune, est de 247 ha, essentiellement toutes situées sur le territoire de la Commune de Forel (Lavaux).

Notre garde forestier, Monsieur Benjamin Ciana, en place depuis le 1^{er} avril 2022, gère la Centrale des forêts et le Groupement forestier intercommunal de Lavaux.

Depuis 2022, les coupes d'éclaircie sont dorénavant privilégiées à des coupes de renouvellement, cela permet de garantir un meilleur repeuplement naturel. Elles demandent cependant plus d'investissement en main d'œuvre, et cela diminue de facto les volumes de bois exploités.

Afin de limiter les dégâts dus à la faune et ainsi améliorer la reprise des jeunes plants, du matériel de protection pour les nouvelles plantations a été acquis.

En 2023, le bostryche sur les épicéas et la chalarose sur les frênes sont toujours présents. Des coupes de sécurité sur notre territoire ont été réalisées en bordure des chemins. Les propriétaires privés ont la charge de sécuriser les abords des chemins en accord avec le garde forestier.

Les conditions climatiques de l'automne ont compliqué le travail en forêt. Les layons étaient impraticables et cela a ralenti la sortie des coupes.

Pour 2023, les comptes de la Centrale des forêts font ressortir une participation de notre commune de CHF 245'712.19. La vente de bois enregistre un total de CHF 128'045.20. Cette dernière se réalise de l'automne au printemps, raison pour laquelle les revenus fluctuent d'une année à l'autre ; le marché du bois est aussi engorgé par du bois bostryché.

D'autres données en chiffres :

Martelages

1100	m ³	résineux
400	m ³	feuillus

Total **1500 m³**

Plantations

250		douglas
-----	--	---------

750		chênes sessiles
-----	--	-----------------

Total plants **1000**

Soins aux jeunes peuplements **748** ares

Ventes de bois	856	m ³	bois de service résineux
	1	m ³	bois de service feuillus
	394	m ³	bois de feu feuillus
	19	m ³	bois d'industrie résineux

Total des bois vendus **1270 m³**

Coupes forcées

Chablis & bostryches **250 m³**

Subventions

Soins aux jeunes peuplements	CHF	19'382
Plantations	CHF	10'000
Protection de la forêt (bostryches)	CHF	0.00
Total	CHF	29'382

Voirie, espaces verts et cimetières

Missions du secteur

- ✓ Assurer la propreté et l'entretien du domaine public : routes, rues, sentiers, escaliers, fontaines, WC publics, plages, déneigement du réseau routier.
- ✓ Assurer l'entretien des espaces verts, de la décoration florale et de la taille des arbres.
- ✓ Assurer l'entretien des cimetières, tombes, plantations, allées.

Service de la propreté

Les collaborateurs du secteur de la voirie assurent le maintien de la propreté tout au long de l'année et sur l'ensemble du territoire communal. Cette tâche se relève parfois ingrate notamment en période de haute fréquentation des espaces publics. Durant cette période, qui s'étend d'avril à octobre, la voirie est active chaque matin, du lundi au dimanche.

Cette année, les plages publiques de Moratel, de la Budaz et de la Piquettaz ont été équipées de bâches d'information stipulant que ces plages étaient sans poubelle ; elles invitaient les utilisateur-trice-s à repartir avec leurs déchets. Cette démarche s'est révélée utile et constructive. Néanmoins, elle a engendré un report des déchets sur les poubelles de la route de Moratel, comme le montre la photo ci-après, mais également à la gare d'Epesses et au pied du Vieux-Moulin.



Rte de Moratel, 19.06

Après une période d'observation, les poubelles communales ont été retirées, sauf à la gare d'Epesses qui n'est pas gérée par la commune mais par les CFF. Si cette expérience est positive, elle doit être accompagnée d'une réflexion plus large, d'une solide communication et d'une concertation entre les différentes parties concernées par les déchets.

Cimetières

Suite à la désaffectation partielle du cimetière de Cully, un muret de soutènement et une allée de délimitation ont été construits pour aménager cette nouvelle section.



Cimetière de Cully, 09.02

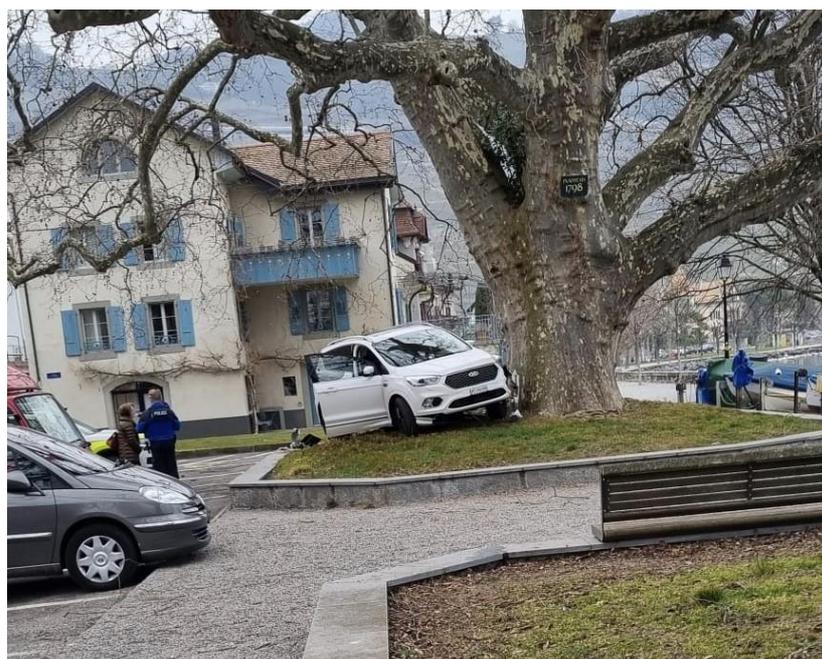
Ce muret délimite le cimetière des enfants, tout en maîtrisant la pente, ce qui permet d'éviter des affaissements ponctuels.

Cette année, les collaborateurs ont été confrontés à une tâche pénible et heureusement rare, celle d'exhumer un corps. Parfaitement encadrée par la loi vaudoise et sous le contrôle du médecin cantonal, cette tâche a été réalisée par trois volontaires ; qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Sur le plan informatique, le processus de mise à jour du fichier général des inhumations se poursuit. Les cimetières de Riex, d'Epesses et de Chenaux sont mis à jour. Ceux de Cully, Grandvaux et Villette seront terminés en 2024. Des recherches aux archives communales sont également en cours, notamment pour les concessions ainsi que pour les tombes d'illustres défunt-e-s, enterré-e-s notamment au cimetière de Cully au 19^{ème} siècle.

Espaces verts

Un malheureux accident s'est produit en début d'année contre notre majestueux platane de la Liberté. Un véhicule a réussi à franchir les quelques quarante centimètres de hauteur de l'encadrement du terre-plein pour finir sa course contre le tronc. Heureusement, après consultation de notre partenaire spécialiste des arbres, le platane n'est pas en danger. La photo ci-après montre la position du véhicule.



Place d'Armes, 02.03

Pour le marronnier voisin, fidèle compagnon du platane, une étude a révélé que son âge avancé demandait que nous prenions des mesures tant pour sa survie que pour la protection du public.

D'entente avec la direction générale de l'environnement, un groupe de spécialistes a été mandaté pour mettre au point un système de soutènement des branches en complément des haubans déjà existants.

Cette opération complexe requiert des compétences que peu d'entreprises sont à même de réaliser. En effet, il faut conjuguer plusieurs facteurs tels que le placement des étais, la masse des branches, le positionnement des fondations et la souplesse du système face à un végétal vivant sujet aux variations météorologiques. Le résultat sera visible en 2024.

S'agissant d'un arbre remarquable d'importance cantonale, l'étude et les travaux sont subventionnés par le Canton.

Dans le cadre du plan énergie et climat communal, fiches n° 7, 8 et 9, des démarches administratives ont été entreprises et portées au budget 2024.

Une première mesure visant à économiser l'eau dans les décorations florales a été introduite au printemps. Un hydro-rétenteur a été mélangé avec le terreau de base. Ce produit permet d'économiser au minimum de 50 à 80 % de la consommation d'eau entre autre. Ce produit est biodégradable entre 3 à 5 ans.

Plan de protection du patrimoine arboré

Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur la protection de la nature (LPrPNP) qui est entrée en force au 1^{er} janvier 2023, nous sommes dans l'attente de son règlement d'application ce qui nous permettra à notre tour de mettre en œuvre notre plan de protection du patrimoine arboré.

Entretien du stade de la Tioleyre

Un système d'arrosage automatique a été installé au stade de football de la Tioleyre. Cet équipement permettra d'arroser efficacement la nuit et en dehors des horaires d'utilisation.



Stade de la Tioleyre, 28.06

PATRIMOINE BÂTI, BIBLIOTHÈQUE, PAROISSES ET CULTES



Mme Evelyne Marendaz
Municipale

Réalisation du plateau de la Gare

PPA « Cully-Gare », surface de 20'291 m²

L'immeuble construit par Equitim Fondation de placement en DDP et mis en service le 1er avril 2022 a trouvé sa vitesse de croisière. Les trois centres de santé du rez-de-chaussée sont très fréquentés et l'arrivée d'une pharmacie pendant l'été 2023 sur le plateau de la Gare complète bien l'offre.

La construction du bâtiment de CFF SA s'est déroulée sur toute l'année 2023 et la mise en service prévue pour l'automne 2023 aura lieu au printemps 2024. Au rez-de-chaussée, les futurs occupants connus lors de la rédaction de ce rapport sont Denner et un barbier ; le troisième espace est encore libre à cette heure. La mise en service du P&R se fera aussi au printemps 2024.

L'acte de vente de la parcelle 338 à la société Rives de Lavaux a été instrumenté le 13 juin 2023 par Maître A. Smadja à Lausanne. Pour rappel, la parcelle était propriété conjointe (3'204m²) de la Commune (51,5%) et CFF SA (48,5%). Le projet de constructions de la société Rives de Lavaux occupe les parcelles 10131, 10124 et 338. Soumis à l'enquête publique du 15 octobre au 14 novembre 2022, le projet reçut son permis de construire le 15 mars 2023. Le chantier a été ouvert de suite. Il s'agit de quatre immeubles créant une entité qui suit la courbe du terrain et clôt la zone construite du plateau de la Gare.

Le développement du projet d'aménagement de la place de la Gare et du chemin de Courseboux s'est poursuivi pendant toute l'année 2023.

La réalisation du chauffage à distance par une boucle anergie régulée par l'eau du lac prend du retard suite à différents problèmes de gestion du projet par la société Holdigaz SA. Le chantier a commencé au printemps 2023. L'impossibilité technique de forer sous les voies CFF et la route a contraint la société Holdigaz à développer un tracé de remplacement. Cette modification a fait l'objet d'une enquête publique du 18 mars au 16 avril 2023. Le tracé retenu emprunte la route de Lausanne, la rue de la Gare et la route de Grandvaux. Le permis de construire fut délivré le 8 mai 2023.

La construction et mise en œuvre du microgrid ou réseau de consommation propre suit son cours : l'immeuble Plant Robert et ses installations photovoltaïques ont été raccordés en juin et l'Hôpital de Lavaux en décembre 2023. Ceci a permis à l'Hôpital de rejoindre le marché régulé de l'électricité.

PPA « Ruvines Dessus»

L'immeuble Plant Robert, avec son parking souterrain, a été mis en service le 1^{er} juillet 2023. Au rez-de-chaussée s'est installée le 26 juin déjà la pharmacie Calpini ; le point d'information touristique emménagera en mars 2024.

Le développement du projet d'aménagement du chemin de Courseboux se poursuit, étroitement lié au projet d'aménagement de la place de la Gare.

Le jardin Rosalie de Constant occupera l'espace entre l'immeuble Plant Robert et le collège des Ruvines. Les essences choisies supportent chaleur et sécheresse ; quelques essences d'origine méditerranéenne renforceront sa capacité à s'adapter aux changements du climat. Il fut soumis à l'enquête publique du 28 octobre au 27 novembre 2023.

Le nom de Rosalie de Constant fut proposé par quatre personnes domiciliées dans la commune qui ont spontanément pris l'initiative de chercher à mettre mieux en valeur les femmes dans l'espace public. Elles ont recherché quelles femmes ayant un lien avec notre territoire étaient susceptibles de nommer

des espaces publics. Elles ont mis à disposition de la Municipalité une liste de profils féminins accompagnés d'un descriptif et de leurs recommandations.

Madame Rosalie de Constant (31 juillet 1758 - 27 novembre 1834) séjournait régulièrement à Lalex. Elle a conçu et peint des planches descriptives de plantes de manière très précise. Leur grande qualité scientifique mais aussi esthétique est reconnue au niveau international. Une partie de ses travaux est conservée dans les collections du Jardin botanique de Lausanne. La Municipalité a jugé opportun de donner ce nom au nouveau jardin pour valoriser tant le jardin que le travail de Madame Rosalie de Constant.

La Municipalité remercie Sylvain Crippa, Julie Enckell, Jérôme Gyax et Emanuelle Kläfiger pour leur travail et la qualité de leurs propositions.

Les travaux préliminaires concernant les collèges de la commune se sont poursuivis avec le concours du Canton.



Chantier Plant Robert

Bâtiments et location

Missions du secteur

- ✓ Planifier les rénovations et transformations ainsi que l'entretien et le nettoyage des bâtiments communaux.
- ✓ Etudes et projets liés aux bâtiments communaux selon les stratégies communales.
- ✓ Location des appartements.
- ✓ Mise à disposition de salles pour des manifestations publiques ou privées.

Bâtiments

Programme de rénovation et entretien des bâtiments propriétés de la Commune

La Municipalité a informé le Conseil communal via sa communication 08/2023 intitulée « Patrimoine immobilier financier et administratif - Programme de rénovation et entretien des bâtiments propriétés de la Commune - état 2023 ». Cette dernière fait suite aux communications 05/2019, 10/2021 et 09/2022. Le programme de travail est basé sur l'inventaire établi en 2015 et la stratégie municipale de valorisation du parc immobilier propriété de la Commune (communication 05/2019). Il s'inscrit prioritairement dans l'axe de travail « Nous engager pour le climat et l'environnement » notamment par la mesure « concrétiser le plan énergétique territorial » du plan de législature 2021-2026. Il répond aux actions du plan climat concernant l'énergie et la biodiversité.

Les études techniques et de faisabilité nécessaires à la planification des travaux envisagés sont mises à charge du budget de fonctionnement.

Consommation d'électricité

Différentes mesures ont été prises pour limiter la consommation d'électricité dans le parc immobilier de la commune. Ces mesures vont du passage à la technologie led, au meilleur réglage des installations voire la suppression de certaines fonctions. Parmi ces dernières, il faut signaler la suppression du chauffage de la rampe de sortie du parking du Bognon et le maintien du Temple simplement « hors gel » à Grandvaux. La consommation du parking est passée de 113'365 kWh en 2021 à 54'737 kWh en 2023 et celle du Temple de 43'253 kWh à 14'345 kWh dans la même période.

Sur l'ensemble des immeubles, la consommation totale a diminué d'environ 20%. Un suivi annuel est mis en place.

Travaux et entretien

En dehors de l'entretien courant des bâtiments des patrimoines financier et administratif, de la planification et suivi des divers travaux d'entretien et de transformation, ainsi que de la mise aux normes périodiques des installations électriques (OIBT), et du remplacement d'installations (électroménager, chauffage, sanitaires, électricité, menuiserie, peinture, etc.), quelques interventions particulières sont citées :

- Intervention d'urgence complexe dans l'immeuble et le jardin sis 26 rue de Villette à Villette. Rupture de canalisation dans la maison sise Place R.T. Bosshard à Riex.
- Rupture de canalisation dans la maison sise rue de la Justice 6 à Cully.
- Nettoyage du sol du Temple de Cully après un squat avec animaux.
- Plantation d'un pommier dans le jardin de l'immeuble rue du Village à Aran.
- Nettoyage et mise à disposition du petit local sis dans le clocher du Temple de Villette.
- Nettoyage du grenier de l'ancien collège d'Aran.
- Aménagement d'un local d'entreposage pour les machines viticoles aux Mariadoules.
- Suite à des fuites d'eau, longues investigations entre la Grande salle et l'auberge Tout un monde à Grandvaux.

Cully, Plant Robert, chemin de Courseboux 2 : les locataires et la pharmacie ont emménagé dès la fin du mois de juin 2023. Les installations de la société Holdigaz n'étant pas prêtes, chaleur et refroidissement sont produits par une installation provisoire par cette même société.

Cully, chemin et jardin de Courseboux : le Jardin Rosalie de Constant était à l'enquête publique jusqu'au 25 novembre. Le crédit d'ouvrage a été octroyé le 8 décembre 2023 et les travaux d'aménagement commenceront en février – mars 2024.

Cully, Temple : travaux de sécurisation au niveau des molasses.

Cully, rue du Temple 1 : l'enquête publique était ouverte du 24 mai au 22 juin 2023. Le crédit d'ouvrage a été validé en octobre 2023. Sans obstacle important, le chantier commencera en mars 2024 et sera étroitement suivi par le service cantonal de la protection du patrimoine.

Cully, rue Davel 24 : les études de base ont été réalisées avec étude de faisabilité et expertise immobilière.

Cully, rue Davel 7 : les études de base ont été réalisées avec étude de faisabilité et expertise immobilière.

Cully, rez de la Maison Jaune, jardin et Carrousel : une étude de faisabilité pour chacun de ces bâtiments est à disposition de la Municipalité. Jusqu'en septembre le Carrousel a été mis à disposition de l'équipe travaillant au spectacle « Le mystère Davel ». Les réflexions sur les travaux à entreprendre sont en cours au sein de la Municipalité.

Epesses, Maison de Watteville, sentier des Vignes 1 : suite à la défection de différents bureaux d'architecture, un nouvel appel d'offres pour les études de faisabilité a été lancé et fut fructueux. Le rapport est attendu pour le printemps 2024.

Riex, immeuble de la place R. T. Bosshard : l'étude de faisabilité a été réalisée et montre qu'une rénovation complète et une restructuration des logements constituerait la meilleure solution. Les travaux se poursuivent en 2024.

Grandvaux, collège des Monts : un changement de zone d'affectation a été proposé dans le projet de plan d'affectation communal et y figurera lors de sa mise à l'enquête publique.

Riex, rue du Collège 19, ancien collège : des réflexions sur la base d'une analyse immobilière sur l'avenir de cet immeuble sont en cours.

Infrastructures scolaires : les travaux préparatoires sont en cours et un groupe de pilotage formé.

Location

Location des salles communales

Vous trouverez, ci-dessous, le recensement du nombre de locations/mises à disposition à des tiers des salles communales, refuges et abri pour des mariages, repas d'entreprises, anniversaires, repas de soutien, manifestations annuelles des sociétés locales, séances, etc. Les répétitions régulières et/ou s'il y a plusieurs demandes à la suite ainsi que les cours/réservations hebdomadaires ne sont pas comptés dans les locations.

Aran

**Salle des Mariadoules dont la salle du Conseil : 74 locations + 2 annulations
+ 5x Conseil communal**

Louée pour des cours de zumba tous les lundis soirs et des cours de gym les mardis soirs. La Paroisse de Bourg-en-Lavaux a organisé un camp de jour et a disposé des locaux du 17 au 23 avril, pour les enfants de 6 à 10 ans. L'association « Les Amis du cinéma d'Aran » a occupé les lieux du 14 au 20 août. La salle du Conseil a été mise à disposition du PPLS tous les mardis matins.

Cully

Ancien Pressoir (Maison Jaune) : 54 locations + 2 annulations

Cully Jazz Festival du 14 au 22 avril : réservé du 27 mars au 28 avril.

Lavaux Classic, festival du 15 au 25 juin : réservé du 13 au 26 juin.

Mise à disposition pour des activités du passeport vacances du 17 au 21 juillet ainsi que du 30 novembre au 7 décembre pour l'atelier de bougies du Jardin d'enfants « Arc-en-ciel ».

Complexe des Ruvines : 7 locations + 1 annulation

Foyer utilisé tous les jours pour l'accueil de jour parascolaire des enfants (UAPE).
Mise à disposition des salles de gym et travaux manuels pour des activités du passeport vacances du 17 au 21 juillet. La Gym Dames utilise la salle les lundis soirs, la Gym Hommes les mercredis soirs, la FSG l'utilise les lundis, mardis, mercredis et vendredis soirs. Des cours de badminton sont également donnés les jeudis soirs. Par ailleurs, le FC Vignoble utilise la salle les mercredis soirs, uniquement durant la période hivernale. Les sociétés locales collaborent ensemble afin d'intégrer le FC Vignoble en hiver.

Les Combles de la Maison Jaune

Mise à disposition pour des séances et formations internes ainsi que pour des cérémonies de mariage civil. Cette année, l'association « Pro Senectute » a également tenu ses séances « quartiers solidaires » dans cette salle.

Refuge du Grand-Jorat (Cully) : 40 locations + 4 annulations

Ouvert uniquement d'avril à décembre.

Salle Davel : 32 locations + 2 annulations + 1x Conseil communal

Cully Jazz Festival du 14 au 22 avril : réservée du 27 mars au 28 avril.

Lavaux Classic, festival du 15 au 25 juin : réservée du 13 au 26 juin.

Burning Virus, festival le 15 juillet : réservée du 12 au 19 juillet.

Association « La BeL Scène » du 23 août au 4 septembre : réservée du 2 août au 11 septembre ainsi que pour les répétitions du 30 juin au 2 juillet.

Mise à disposition pour des activités du passeport vacances du 17 au 21 juillet.

Salle Dojo

Les lundis et jeudis matins, location pour des cours de gym des paysannes vaudoises, les mardis matins pour des cours de qi gong et tai-chi et les dimanches matins pour des cours de yoga.

Les cours de yoga de Mme Daoud, les mercredis matins, sont déplacés de la salle Dojo à la salle des Mariadoules durant la période des travaux.

Epesses

Grande salle d'Epesses : 16 locations

Mise à disposition du Théâtre de la Dernière Minute d'Epesses pour ses répétitions dès janvier et son spectacle des 15, 17, 18, 23 et 24 mars 2023.

Mise à disposition pour les répétitions du Noël à Epesses avec les enfants du village tous les mercredis du 1^{er} novembre au 13 décembre ainsi que du 15 au 20 décembre pour décorer la salle puis la nettoyer.

Grandvaux

Grande salle de Grandvaux : 54 locations + 8 annulations

Dès le 2 octobre 2023, mise à disposition de la salle à la Jeunesse de Grandvaux, les lundis et mercredis soirs, pour des répétitions de théâtre en vue de leur spectacle des 23 et 24 mars 2024.

Refuge de Grandvaux : 68 locations + 4 annulations

Ouvert uniquement d'avril à décembre.

Salle Boisée du Genevrey : 25 locations + 1 annulation

Mise à disposition des sociétés locales pour des répétitions, notamment de la Fanfare de Grandvaux les jeudis soirs, occasionnellement pour des assemblées des paysannes et vigneronnes des Monts de Lavaux. Louée également pour des cours de Danse Country tous les mardis et mercredis soirs.

Salle de gym du collège du Genevrey

Cours de gym (renforcement musculaire + cardio) les lundis soirs jusqu'à la fin du mois de juin, cours de capoeira pour enfants et adultes les mardis soirs, cours de yoga les jeudis soirs ainsi que les 3 et 4 juin 2023, cours Jeunesse de Grandvaux les mardis soirs ainsi que des cours gym dames et volley de La Formela les mercredis et jeudis soirs. Louée également quelques fois pour des stages de danse et d'art martial. Entraînements en salle du FC Vignoble les lundis et mercredis soirs, uniquement durant la période hivernale. Mise à disposition pour des activités du passeport vacances du 17 au 21 juillet.

Salles des Sociétés* (12+2 annulations), Corto Maltese (46+1 annulation), et carnotzet (bâtiment Logis du Monde, Grandvaux) (5 locations) : 63 locations + 3 annulations

* Louée pour des cours de yoga les lundis soirs, mercredis matins et mercredis soirs ainsi que tous les mardis et vendredis matins pour des cours de pilates. Mise à disposition pour des activités du passeport vacances du 17 au 21 juillet.

Riex

Arboretum : 47 locations + 3 annulations

Mise à disposition pour des activités du passeport vacances du 17 au 21 juillet.

Salle St-Théodule/carnotzet : 55 locations + 1 annulation

Un cours de gym santé est dispensé tous les lundis soirs, les mardis après-midi ainsi que les jeudis matins et soirs dans la salle St-Théodule. Cette dernière est mise à disposition un samedi par année pour le marché de Riex, en cas de mauvais temps. Elle a été louée à cinq reprises pour le culte du dimanche matin ainsi que pour les répétitions des enfants pour la fête de Noël. La FSG a occupé les lieux 13 fois durant l'année, pour ses réunions. Le carnotzet a été mis à disposition 11 fois cette année pour le petit train des vignes.

Location d'appartements et locaux

Rue du Vieux-Collège 1, Epesses	Relocation appartement de 5 pièces en duplex, au 1 ^{er} mai.
Chemin de Courseboux 2, Cully	Mandat de mise en valeur des appartements – emménagement des locataires, juillet 2023. Location d'une surface d'env. 220 m ² au rez à usage de pharmacie. Location des places de parc disponibles dans le parking souterrain privatif.
Rue du Vieux-Collège 19, Riex	Location d'un espace d'env. 50 m ² au rez inférieur à usage d'atelier de peinture artistique.

Locations diverses

Relocation de diverses places de parc non rattachées à un immeuble ainsi que de casier et une chambre froide dans le congélateur de Grandvaux.

Bibliothèque communale

L'année 2023 s'est déroulée sous le signe de la stabilité et de la normalisation de la cohabitation avec l'UAPE Piccolino. La bibliothèque a trouvé ses marques dans ce contexte, notamment au niveau du partage des locaux lors des événements de type contes ou rencontres.

Les statistiques de prêt continuent leur réjouissante progression et le catalogue en ligne est de plus en plus utilisé notamment pour effectuer des prolongations. Les enfants sont toujours au rendez-vous et la participation du lectorat aux divers événements ne cesse d'augmenter, notamment lors de la traditionnelle Nuit du conte en novembre.

Enfin, deux personnes ont été formées pour effectuer d'éventuels remplacements lors de maladie ou d'absence programmée de la responsable.

La bibliothèque en chiffres

Prêts : en 2023, le nombre de prêts et de prolongations continue sa progression et s'élève à 19'098 contre 14'116 en 2022, soit une augmentation de 4'982 prêts/prolongations **(+35%)**.

Lecteurs - lectrices : 280 lecteurs et lectrices actif-ve-s contre 257 en 2022 **(+9%)**. Les abonnements « enfants » sont au nombre de 190, y compris adolescent-e-s jusqu'à 16 ans. Adultes : 83 et institutions/classes : 7.

Le fonds est actuellement composé de 9'137 documents. Nombre de documents acquis et traités en 2023 : 984. Comme chaque année, la bibliothèque a profité de son abonnement chez Bibliomedia pour étoffer ses collections d'environ 150 ouvrages, ceux-ci ont été changés à deux reprises.

Le catalogue en ligne permet aux utilisatrices et utilisateurs de faire des recherches dans les collections, de consulter leur compte lecteur, de réserver et prolonger des documents, de se tenir informé-e des actualités ou encore de faire des propositions d'acquisitions. 20'539 pages du catalogue ont été consultées en 2023, la moyenne de pages consultées quotidiennement s'élève à 67.

Les activités

Contes

01.02 Contes « Et du doigt, du doigt, du doigt... » de l'Oreille qui parle.

28.06 Contes « Grisette la poulette » avec Josiane Rossel Chollet.

10.11 Nuit du conte dans la salle des combles de la Maison jaune avec Fausto Borghini suivi d'un moment convivial (agape et apéritif).



Nuit du conte, novembre

Atelier d'initiation au dessin manga

Le 24 mai deux ateliers d'initiation au dessin manga ont été proposés en collaboration avec la « Bulle à dessin ».

Né-e pour lire

Accueil des tout-petits (0-4 ans) à 5 reprises avec l'aide d'une animatrice bénévole.

BiblioWeekend

Le samedi 25 mars un atelier d'illustrations « Illustrons un conte » avec David Telese a été proposé au jeune public.

Rencontre - lecture

Le jeudi 28 septembre nous avons reçu la jeune autrice Fanny Desarzens, lauréate d'un Prix suisse de littérature, pour une rencontre ponctuée de lectures.

Rencontre de l'Avent - Mystères et lac

Le jeudi 14 décembre, dans le cadre des rencontres de l'Avent, la bibliothèque a reçu trois personnalités littéraires de la région : Christian Dick, Emmanuelle Robert et Christophe Barraud. La soirée était animée par Sabine Dormond.

Opération lecture surprise pour Noël

Du 6 décembre au 22 décembre, les enfants ont pu emprunter des livres préalablement emballés dans du papier cadeau. Une étiquette, avec des mots-clés et un âge conseillé, était collée sur chaque emballage pour faciliter le choix. L'idée étant que les enfants attendent le jour de Noël pour débiller ce livre. Bien entendu, ces ouvrages devaient être rendus à la date d'échéance. Cette opération cadeaux a beaucoup plu et sera très certainement reconduite en 2024.

Boîte à livres

Les boîtes à livres ont été triées et nettoyées à 12 reprises durant l'année.

Visites de classe

Les classes de 1P-2P de Cully nous ont rendu visite à 10 reprises.

Paroisses et Cultes

Le chauffage électrique du Temple réformé de Grandvaux n'est plus mis en marche sauf pour des événements particuliers tels que les ensevelissements. Les façades du Temple de Cully ont, elles, subi un toilettage important afin de limiter les risques de chutes de morceaux de pierre. Ce travail fut réalisé avant l'édition 2023 du festival Cully jazz. Au Temple de Villette, le petit local sis dans le clocher a été vidé et ainsi rendu disponible pour les musiciennes et musiciens se produisant dans le Temple.

Les contrats d'entretien et d'accordage des orgues de tous les temples ont été refaits. La paroisse a pris congé de Madame la pasteure Aude Roy Michel et fait connaissance avec sa nouvelle diacre, Madame Christine Girard, qui partage la charge de la paroisse avec Madame Vanessa Lagier.

Dans l'église catholique Notre Dame de Cully, après l'éclairage, c'est la sonorisation qui a été refaite. La réalisation a été faite dans le respect de l'architecture de cette église témoin de l'art sacré du XXIème siècle. Un nouveau collège de prêtres est en charge de la vie liturgique de la paroisse catholique.

INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ



M. Jean Christophe Schwaab
Municipal

Travaux et infrastructures

Missions du service

- ✓ Gérer les projets liés aux infrastructures communales, telles que : réseau routier et piétons, réseau d'eau potable, réseau d'eau des vignes, réseau d'éclairage public, mobilité, transports publics, signalisation, marquage, stationnement.
- ✓ Entretien des murs et coulisses du vignoble, stabilisation des glissements, suivi des syndicats d'améliorations foncières.
- ✓ Gestion de l'usage du domaine public, infos travaux, suivi des chantiers privés.
- ✓ Assurer et planifier l'entretien et le développement des projets.
- ✓ Mise à jour du système d'information du territoire (SIT).
- ✓ Préparation des préavis techniques.
- ✓ Coordination des travaux CFF, Ofrou, Canton.
- ✓ Relations avec d'autres services (télécom, gaz, électricité).

Travaux plateau de la Gare à Cully

Trois chantiers de construction d'immeuble étaient en cours cette année. L'immeuble de CFF immobilier, l'immeuble communal de Plant Robert et ceux des Rives de Lavaux.

Outre ces constructions, les travaux de génie civil du réseau de chauffage à distance étaient également en cours.

La mission du service des infrastructures tout au long de l'année a été de coordonner ces importants chantiers tout en maintenant l'accès piétons à l'immeuble en service situé en face du collège et où de nombreuses personnes fréquentent les cabinets médicaux ou le magasin d'articles pour la vigne.

La tâche n'a pas été facile en raison de l'important trafic de chantier, du montage ou démontage des grues et des machines, des voitures, des bus scolaires ou des bus de livraison et des piétons circulant dans tous les sens.

Dans ce contexte multi-chantiers, l'ordre et le respect de la signalisation et des barrières de sécurité n'ont pas été de tout repos. Cette situation provisoire amène la population, le personnel de chantier, les livreuses à toutes sortes d'excuses pour soit déplacer une barrière, traverser la route en dehors des clous, stationner au mauvais endroit ou invoquer l'horaire du train.

Cette situation va se poursuivre encore jusqu'à l'achèvement des travaux.

Plan directeur des routes

Un cahier des charges a été préparé pour un appel d'offres visant à une première tranche d'investissement pour la réfection des chemins agricoles. Cette première phase permettra à la commune de défendre et démontrer l'intérêt agricole de ces chemins nécessaires à l'octroi de subventions importantes de la part du Canton et de la Confédération.

Ce premier volet concerne le chemin des Auges, le chemin de la Bastioule, le chemin du Bois-Gentil, le chemin de Mont-Chervet, le chemin de Jordillon, le chemin de Pra-Forny, le chemin du Mont et le chemin de Crau-Coulet.

D'entente avec les communes de Forel et de Puidoux, notre commune a participé à la réfection du chemin de la Corbessière qui est partagé entre ces trois communes. La portion qui nous concerne ne représente que 10 % de la totalité du chemin. Ces travaux se sont déroulés durant l'été, ils sont terminés.

Pour ce type de projet, c'est la commune de Forel, qui a le plus important tronçon, qui gère le dossier avec les services du Canton.

Projets en cours

a) RC 763, sortie d'Epesses et pont des Luges

En 2022, le projet avait été planifié pour cette année. Cependant, d'autres travaux sur le réseau routier régional ainsi qu'un délai d'octroi de l'autorisation du Canton (DGMR) trop long ont contribué au report du projet en 2024. En effet, la phase de réalisation est conditionnée à un planning strict qui nécessite la fermeture totale de la route de la Corniche durant l'été.

Le préavis a donc été soumis au vote du Conseil communal lors de la séance du 9 octobre. Il a été accepté à l'unanimité. Les travaux pourront débuter en mai 2024.

b) Sécurisation des traversées de Riex et d'Epesses

La route de la Corniche est considérée comme l'une des plus belles routes panoramiques de la région de Lavaux. La singularité et l'attractivité du lieu induisent une fréquentation touristique importante, particulièrement en fin de semaine. Il s'y ajoute un trafic pendulaire en semaine lié aux habitant-e-s du secteur.

Une étude a été confiée au bureau d'urbanisme Aya ainsi qu'au bureau d'ingénieurs CSD. Les objectifs sont multiples : modération du trafic, sécurisation des déplacements des piéton-ne-s, mise en place d'une gestion cohérente des transports publics, mise en réseau et valorisation des espaces publics, assurer la continuité des itinéraires cyclables et parvenir à une distribution cohérente des espaces de stationnement.

Cette étude en cours doit également conjuguer avec onze lois et règlements cantonaux et fédéraux. L'état du dossier est bien avancé et se poursuivra en 2024 avec la présentation des résultats.

c) Interface de Pra Grana

Le préavis a été soumis au vote du Conseil communal lors de la séance du 6 février. Il a été accepté par 31 voix pour, 14 contre et 6 abstentions. Les travaux ont débuté en septembre et se termineront au printemps 2024.



Travaux Pra Grana, 07.12

d) Route de Grandvaux / Cully

Suite à la délivrance du permis de construire de l'Hôpital de Lavaux en juillet, un projet d'aménagement provisoire de la mobilité piétonne et des accès à cet important chantier a fait l'objet de nombreuses discussions et travaux préparatoires.

Les objectifs sont de sécuriser le cheminement des piéton-ne-s et des écolier-ère-s aux abords du chantier tout en tenant compte d'un grand nombre de va-et-vient de véhicules de chantier.

Pour mémoire, la mise en zone 30 du tronçon entre le giratoire de la gare de Cully et le stade des Ruvines n'avait pas abouti malgré le recours de la Municipalité, rejeté par le Tribunal cantonal.

Voies de communication, travaux d'entretien

Dans le cadre du budget, les travaux suivants ont été réalisés :

- Poursuite de la rénovation d'un tronçon de 280 mètres de la route de Puidoux.
- Amélioration de la récolte des eaux de ruissellement au chemin de Chincuz.
- Entretien des dégradations routières (nids de poule, affaissements).
- Travaux de surfacage de la route de la Côte-aux-Vignes.
- Réfection ponctuelle du trottoir à Epesses.
- Création d'un trottoir au centre sportif de la Tioleyre, et accès pour les personnes à mobilité réduite.

Office fédéral des routes (OFROU)

La rénovation du tronçon autoroutier qui traverse le territoire communal est le grand dossier qui occupe les services techniques communaux. Si ces dernières années ont vu des travaux ponctuels d'entretien se dérouler, les prochaines seront très mouvementées. Cette année a permis d'approfondir le dossier de rénovation de ce tronçon, tant sur le plan administratif que sur le plan technique. Malheureusement, les échanges avec les représentants de l'Ofrou sont longs. Il est nécessaire de négocier ardemment pour faire valoir les intérêts de la commune auprès de cette entité fédérale. Les négociations portent sur les charges adressées à l'Office fédéral des transports lors de la mise à l'enquête publique partielle en 2018, le respect des normes environnementales et le respect de la norme en matière de bruit de chantier entre autres.

L'Ofrou a construit un grand local technique situé sous les ponts autoroutiers à la sortie du tunnel de Flonzaley. Ces travaux ont largement contribué aux perturbations du trafic au chemin du Mont et sur la route de Puidoux.



Pont autoroutier chemin du Mont, Epesses, 08.03

Usage du domaine public et sécurité des chantiers

Les chantiers de construction ou de rénovation privés ont parfois une emprise importante sur le domaine public communal. La topographie de notre territoire et l'exiguïté des bourgs font que les entreprises doivent user d'une route ou d'un trottoir pour réaliser les travaux.

Toutes les demandes sont examinées par le service des infrastructures qui délivre un permis d'usage du domaine public. Cette mission requiert une collaboration avec la police lorsqu'il faut fermer une route, par exemple, ou avec le Canton lorsque le chantier se trouve aux abords d'une route cantonale hors localité.

Aux abords des routes, une signalisation de chantier adéquate doit être installée. Le service s'appuie sur la norme VSS n° 40 886 pour faire respecter les règles de signalisation. Durant toute la durée du chantier, le service participe aux séances de chantier et intervient en cas de non-respect des règles.

Outre les chantiers, le service doit également faire respecter les distances aux limites des haies qui bordent le domaine public afin d'assurer la sécurité et la visibilité des usagers-ères.



Installation d'une grue,
Route du Signal, 08.02



Haie en limite du sentier de Prahis,
08.02

Murs et chemins

La réfection du mur de soutènement du parking de Rieux a été terminée. La dernière couche de crépis a pu être posée ce printemps. Une barrière grillagée a été installée sur le couronnement du mur.

Une main courante a été installée aux escaliers du sentier de la Charrerette. Cet escalier relie la route du Lac avec le chemin de Courseboux (Cully).

Au chemin de Lallex (Grandvaux), un véhicule a endommagé un mur de soutènement de la route qui a dû être réfectionné.

Le pont qui enjambe la coulisse des Luges à Epesses a dû être étayé, la situation du tablier inférieur du pont s'étant dégradée durant l'année. Ce pont sera refait à neuf dans le cadre des travaux de la RC 763.



Pont des Luges, Epesses, 04.2023

Réseau d'eau potable

Présence de métabolites du chlorothalonil dans le réseau d'eau

La concentration des métabolites de chlorothalonil dans l'eau brute du Bain des Dames n'a pas baissé cette année. Cette ressource reste donc hors-service et l'eau n'est pas distribuée à nos abonné-e-s.

Deux variantes d'étude sont en cours d'analyses en 2023.

Etude par filtration

Cette année, nous avons commandé à une entreprise active dans la désinfection de l'eau potable et la filtration, un essai pilote de filtration de l'eau du Bain des Dames pour éliminer les métabolites du chlorothalonil.

Au mois de novembre, un camion Translait et une remorque filtrante étaient parqués à côté de la Maison Jaune pour les essais durant un mois. Les résultats semblent satisfaisants mais avant de pouvoir nous prononcer, nous devons attendre le rapport du fournisseur.

Etude par échange d'eau souterraine

Nous avons mandaté un géologue, le professeur Aurèle Parriaux, qui a élaboré le projet de construction d'une station de pompage en 1996, pour nous proposer une solution permettant de diminuer ces concentrations dans l'eau pompée. L'objectif technique est de favoriser l'apport d'eau du lac dans la nappe phréatique qui est alimentée par le coteau.

Ces études se poursuivront en 2024.

Pour mémoire, deux substances sont particulièrement recherchées, les métabolites R471811 et R417888. La Confédération applique le principe de précaution pour ces substances qui sont interdites de vente depuis le 1^{er} janvier 2020.

Présence de PFAS dans le réseau d'eau

Dans le cadre d'une campagne nationale d'analyse de l'eau potable, l'Office cantonal de la consommation (OFCO) a décelé des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS, de l'anglais per- and polyfluoroalkyl substances, que l'on prononce « pifasse ») dans une des ressources de la Commune de Bourg-en-Lavaux.

A aucun moment le service communal des eaux n'a distribué une eau potable non-conforme aux normes en vigueur. Toutefois, en prévision d'un abaissement probable de la quantité cumulée de PFAS admise dans l'eau potable, la Municipalité a d'ores et déjà pris les mesures nécessaires pour se conformer à ces futures normes (déjà en

vigueur dans l'Union Européenne). Par ailleurs, des investigations sont en cours pour déterminer l'origine de ces PFAS, de concert avec tous les acteurs concernés.

Pour mémoire, rappelons les éléments suivants : fabriquées par l'industrie depuis des décennies, les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) forment un groupe de produits chimiques difficilement dégradables. Parmi elles, on peut citer les PFOS (acide perfluorooctane sulfonique et ses sels) et les PFOA (acide perfluorooctanoïque et ses sels), deux composés entièrement fluorés.

En raison de leurs propriétés techniques, ces deux substances ont été utilisées pendant de nombreuses années dans divers processus et produits industriels, notamment dans les textiles, les appareils électroniques, les enduits pour le papier, les peintures, les mousses anti-incendie et les farts. Elles se distinguent par leur stabilité biologique, chimique et thermique ainsi que par leurs propriétés hydrofuges et antigraisse.

Bien que l'UE ait entre-temps largement interdit l'utilisation des PFOS et des PFOA afin de réduire les risques potentiels pour la santé et l'environnement, ces substances sont toujours décelées dans l'environnement, la chaîne alimentaire et le corps humain.

Les PFAS s'accumulent notamment dans les aliments d'origine animale et l'eau potable. Des valeurs maximales pour certaines PFAS, tels les PFOS et les PFOA, ont déjà été définies dans l'ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD). L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) prévoit par ailleurs de reprendre la valeur maximale applicable à la « somme PFAS » introduite dans la directive de l'UE sur l'eau potable 2020/2184.

Restrictions d'eau

Il n'y a pas eu de restriction d'eau en 2024.

Préavis n° 10/2022 Remplacement d'une conduite d'eau sous pression au chemin des Auges

Les travaux de remplacement de la conduite d'eau sont terminés. Il reste encore quelques travaux pour le remplacement du collecteur d'eaux claires du chemin des Auges.

Préavis n° 16/2023 Remplacement d'une conduite d'eau sous pression dans le secteur Chauderon – Genevrey à Grandvaux

Ce préavis concerne le remplacement de plusieurs conduites vieillissantes dans les secteurs de Chauderon - Genevrey - Bovarde, à Grandvaux. Il s'agit de travaux d'entretien et de corrections liées au passage de la conduite sous la chaussée de l'autoroute et de défense incendie des tunnels de Chauderon entre autres.

Les travaux ont été mis à l'enquête publique du 30 août au 29 septembre 2022. Le préavis a été accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 9 octobre 2023.

Les travaux débuteront en janvier 2024.

Principaux travaux d'entretien

Différents travaux d'entretien courant et administratifs ont été réalisés durant l'année par le service des eaux :

- Le Service de la Consommation a demandé dans un rapport que nous installions un turbidimètre sur l'arrivée de l'eau des sources pour la mettre en décharge lorsqu'elle est trouble. Ces dispositifs ont été installés durant l'année.
- L'EPFZ et son institut pour les études sismologiques a approché la commune pour l'installation d'un sismographe. Cet appareil a été installé dans la chambre des vannes du réservoir de la Tour de Gourze. L'emplacement est idéal car loin des routes à grand trafic et des voies ferrées.
- Nous avons mandaté notre bureau conseil en études hydrauliques pour la mise à jour du plan directeur de la distribution d'eau sous pression. Ce plan date de 2016 et de nombreux projets ont été réalisés depuis. Cette mise à jour permet de corriger les plans et documents du plan directeur.
- L'adduction de la fontaine de Bahyse-dessous a été refaite à neuf.
- L'exutoire de la fontaine d'Aran a été découché et remis à neuf.
- Plusieurs disconnecteurs ont été posés dans des chambres existantes pour le réseau d'eau des vignes.
- Le tuyau d'adduction de la source de la Cornallaz a été curé.
- Lors des travaux de fouille pour la construction du réseau de chauffage à distance au Bain des Hommes, nous avons profité de remplacer la conduite sur le tronçon ouvert par Holdigaz. Nous avons également profité des travaux de fouille dans le secteur des Champs d'Or pour remplacer un tronçon de conduite du réseau d'alimentation des fontaines de Cully.

- Une nouvelle conduite a été posée pour permettre l'alimentation du réseau d'arrosage automatique créé pour le terrain de football de la Tioleyre.
- Les drainages sous le réservoir de la Segnire ont été curés.
- Un nouveau tableau électrique a dû être posé au réservoir des Crêts.
- L'étanchéité et les fissures des deux cuves du réservoir du Devin ont été assainies.
- 77 compteurs d'eau ont été achetés pour remplacer les compteurs d'eau vétustes chez les abonné-e-s.
- Suite à un accident de la circulation, la fontaine d'Epesses, située en face de la rue de la Mottaz, a été complètement réfectionnée par un tailleur de pierre spécialisé.
- Un tronçon de l'adduction des fontaines d'Aran a été remplacé à neuf dans le secteur sous Chatagny.
- Dans le cadre des travaux de construction du réseau de chauffage à distance à Cully, l'entreprise Holdigaz et le service des infrastructures ont élaboré ensemble un projet pour le remplacement de la conduite de transport qui transite par la rue de la Gare.

Le remplacement de cette conduite devait être réalisé à la fin des travaux du plateau de la Gare et de l'hôpital. Cependant, il serait contre-productif de ne pas le faire en même temps que les travaux du chauffage à distance. Un préavis commun sera présenté au Conseil communal en 2024.

Source de l'Arabie

Le dossier pour la protection des zones de captage de cette ressource, qui a été mis à l'enquête publique en 2021, a poursuivi le processus de légalisation cette année.

Une étude agronomique a été commandée d'entente avec la Direction générale de l'environnement et la Municipalité. Elle a pour but d'analyser les conditions actuelles des exploitations agricoles présentes dans le secteur et les futures conditions d'exploitation une fois les zones de protection légalisées.

Une étude a été également commandée au centre de recherche sur l'environnement alpin, afin de mettre en rapport la sensibilité de la source face aux changements climatiques en cours et à venir.

Il est nécessaire aujourd'hui de déterminer comment vont évoluer les ressources en eau afin d'anticiper au mieux des potentielles pénuries pour l'approvisionnement en eau. La source de l'Arabie est une ressource particulièrement importante pour l'alimentation en eau potable de la commune de Bourg-en-Lavaux et elle pourrait être impactée par l'évolution climatique.

Le but de ce projet est donc d'utiliser un modèle hydrologique conceptuel afin de modéliser le débit de cette source et de tester différents scénarios d'évolution

climatique. Cela permettra de mettre en évidence les tendances d'évolution possibles du débit de cette source à l'horizon 2100, sous réserve que les caractéristiques hydrogéologiques de la source restent les mêmes dans le futur.

Eclairage public

Rénovation du parc d'éclairage

Le processus de rénovation du réseau d'éclairage public (préavis 19/2022) s'est poursuivi par la mise en œuvre du marché public en procédure ouverte, nécessaire à la sélection des entreprises électriques.

Pour ce marché de service, un cahier des charges, des conditions particulières ainsi que des critères de sélection ont été rédigés.

Pour permettre aux soumissionnaires de déposer leurs prix, un recensement précis des points lumineux a été effectué permettant de déterminer les quantités et le type de luminaire. Pour cela un « tableau de bord » a été élaboré en indiquant l'adresse, les données techniques, la puissance électrique, la hauteur du point d'accroche et le point de raccordement à l'armoire.

Le marché public a été publié sur la plateforme simap du 22 août au 13 octobre 2023. Huit entreprises ont déposé une offre. L'analyse des dossiers de candidature s'est poursuivi jusqu'en décembre. Les résultats finaux et l'adjudication seront transmis à la Municipalité au début de l'année 2024.

Une fois les formalités administratives terminées, une phase d'essais sera réalisée avant la commande définitive des quelques 1000 points lumineux que compte le réseau d'éclairage public. La réalisation des travaux est prévue en 2024 et 2025.

Travaux d'entretien

Sur le réseau d'alimentation enterré, deux avaries ont nécessité l'intervention d'une entreprise spécialisée dans le repérage de ce type de panne.

Le mât d'éclairage à l'entrée du collège du Genevrey a été endommagé par un camion de chantier. Il a dû être retiré et un nouveau socle en béton a été réalisé. Sa remise à neuf sera faite lors des travaux à venir en 2024.

Différentes autres pannes sur les luminaires ont été constatées et réparées par le biais du contrat d'entretien.

Un contrôle mécanique des mâts des courts de tennis à la Tioleyre a été effectué. Ce contrôle a pour objectif la vérification de la stabilité des mâts.

Mobilité

Transports publics

Notre commune a la chance de pouvoir compter sur quatre gares et haltes CFF (Cully, Epesses, Grandvaux et Villette), sur deux lignes différentes (lignes du Simplon no 100 et Lausanne-Berne no 250). Elle est aussi desservie par les lignes de bus 381 (Cully-Palézieux via Riex, Grandvaux et Forel) et 382 (Cully-Palézieux via Riex, Epesses et Chexbres) de Car Postal et 47 des TL (Grandvaux, Pra Grana-Port de Pully), ainsi que par les bateaux de la CGN (en saison).

Rail

La Municipalité a continué son engagement et son lobbying pour améliorer l'offre dans les gares communales (cadence au « vrai » quart d'heure à Cully, à la demi-heure à Villette et liaison directe avec la Broye depuis Grandvaux). Le Canton est toutefois seul commanditaire de l'offre et donc seul maître des horaires. Les retards des travaux de la gare de Lausanne rendent en outre impossible certaines améliorations de cadences. La Municipalité a par ailleurs continué à mettre la pression sur les CFF pour que la gare de Cully soit terminée (marquise sur quai 2) et que les gares de Grandvaux et Villette soient mises aux normes LHand. La gare d'Epesses ne pourra malheureusement pas l'être en raison de sa topographie, mais les CFF ont mis en place un service de substitution dès le 1^{er} janvier 2024.

Bus

Depuis le changement d'horaire de décembre 2021, les hauts de la commune bénéficient de la ligne 47 des TL toutes les demi-heures et d'une cadence renforcée sur la 381 de Car Postal, qui dessert désormais le bourg de Grandvaux et l'hôpital de Lavaux. Ces améliorations de l'offre nécessitent toutefois la création d'une interface de transports publics à Pra Grana qui réponde à toutes les normes en matière de sécurité et d'accessibilité. Le projet a été accepté par le Conseil communal le 6 février 2023 (préavis 04/2023, cf. « travaux »).

Force est toutefois de constater que cette nouvelle offre n'est pas encore assez utilisée par la population, qui ne la connaît pas encore bien. Des efforts de communication seront entrepris en 2024.

Plan communal de mobilité

Les travaux du plan communal de mobilité (cf. Communication 02/2022) se sont poursuivis en 2023 et le rapport final sera soumis au Conseil communal au printemps 2024.

Informatique et Internet

Cybersécurité

En 2023, la Municipalité a poursuivi ses efforts pour améliorer le niveau de cybersécurité de l'administration communale. Les mesures préconisées par l'audit de sécurité réalisé en 2022 ont été mises en place et font l'objet d'un suivi régulier.

— • —